

Rapport

Annuel 2012

CFE  - Année 2012 - 132^e exercice social

Renaud
Bentégeat

Philippe
Delaunois



**MALGRÉ UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE
DIFFICILE EN 2012, LE RÉSULTAT NET
PART DU GROUPE CFE EST PROCHE DE
50 MILLIONS D'EUROS**





5
km



Renaud
Bentégeat

Administrateur
délégué



Philippe
Delaunois

Président du conseil
d'administration

Malgré un contexte économique difficile en 2012, le résultat net part du groupe CFE atteint près de 50 millions d'euros avec un résultat opérationnel proche de celui de 2011.

Grâce à la confiance des investisseurs qui ont souscrit à l'emprunt obligataire de 100 millions d'euros en moins d'une heure, la solidité financière du groupe s'est renforcée.

Le carnet de commandes quant à lui reste bien rempli et affiche une hausse sensible à l'international qui permet de compenser la baisse en Europe tant occidentale qu'orientale. C'est donc sous ces auspices favorables que l'année 2013 a démarré.

Les pôles Rail & Routes (pôle créé en 2012 et marqué notamment par l'acquisition de REMACOM) et Promotion immobilière ont été particulièrement performants. Le pôle multitechnique s'est enrichi d'une nouvelle compétence avec l'achat d'ARIADNE dans le Limbourg.

Le pôle dragage a considérablement augmenté son carnet de commandes. Et DEME a, lui aussi, réussi une opération financière significative en début d'année 2013, lançant avec succès un emprunt obligataire de 200 millions d'euros sur six ans.

Les synergies entre les pôles et les complémentarités entre les divers métiers réunis au sein du groupe ont plus que jamais prouvé leur efficacité et leur pertinence à cet égard. Elles prouvent aussi le bien-fondé de la structure du groupe et de son mode de fonctionnement, particulièrement attentif à l'aspect humain. Ce n'est pas un hasard si, en 2012, le groupe CFE a été doublement distingué pour sa politique de ressources humaines. Il s'est, en effet, vu décerner le label de la Diversité par la Région de Bruxelles-Capitale et a été désigné Top Employeur de l'année pour son sérieux et son engagement à l'égard du personnel.

Ce même sérieux et cet engagement constituent aussi le fondement de tout ce que le groupe réalise pour ses clients avec la volonté de toujours offrir une réponse optimale à leurs demandes. C'est à ce prix que la satisfaction des clients a pu être assurée et le sera encore. Et c'est ainsi que des relations d'affaires à long terme ont pu et pourront se maintenir ou se créer entre le groupe et ceux qui lui font confiance aux quatre coins de la planète.

Rapport

Annuel 2012

Année 2012 - 132^e exercice social

6

Stratégie

Un savoir-faire toujours plus apprécié à l'international.



10

Les faits marquants de 2012



14

Conseil d'administration



18

Management Team



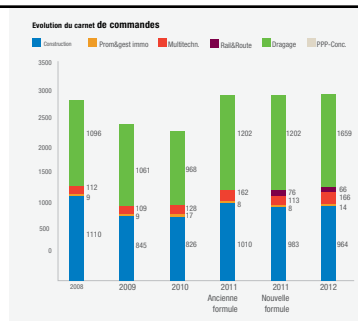
16



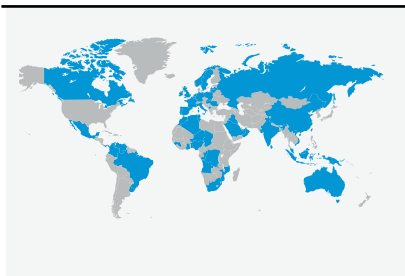
Organigramme
opérationnel
du groupe CFE

18

Chiffres clés
2012



24



Le groupe CFE
dans le monde

27

Rapport
financier



Un savoir-faire toujours plus apprécié à l'international

Le groupe CFE a poursuivi en 2012 sa politique d'internationalisation et ce, dans l'ensemble de ses activités. Il s'est non seulement attaché à renforcer sa présence dans les pays où il est actif depuis plusieurs années, mais a aussi élargi sensiblement son rayon d'activités par l'obtention de plusieurs missions importantes dans de nouveaux pays. Aujourd'hui, le groupe vise une présence pérenne dans ces pays. Pour cela, il peut s'appuyer sur l'excellence de ses réalisations, basée sur la valeur qu'il place au premier plan : la satisfaction du client.



Vue artistique du nouveau port de Doha au Qatar

des domaines aussi divers et porteurs que le dragage, les énergies renouvelables ou les techniques de construction durable, par exemple, mais aussi des équipements de pointe qui permettent de concrétiser ces innovations et la richesse de synergies toujours plus nombreuses et pertinentes entre les différentes entités. C'est ainsi que le groupe CFE préserve son harmonie, son équilibre et le haut niveau de ses performances alors qu'il ne cesse de croître et se diversifier.

De plus, grâce à la variété de ses compétences et de ses activités, le groupe peut offrir une réponse globale et coordonnée en interne, ce qui, dans notre secteur en particulier, représente un avantage considérable pour les clients, très souvent demandeurs d'une solution globale.

éolienne en mer et concrétisée par le projet C-Power au large de la côte belge, s'est également traduite par de remarquables progrès au niveau de la production d'énergie liée au mouvement des marées et par les recherches sur les métaux rares enfouis dans l'océan. Autant d'avancées qui permettent au groupe d'être présent sur les nouveaux marchés 'niche' qu'il a créés, grâce aux outils et bateaux très sophistiqués dont il dispose.

Enfin, suite aux investissements considérables en bateaux et dragues ultra modernes réalisés entre 2008 et 2012 selon un plan parfaitement respecté, le pôle dragage a rattrapé son retard sur les concurrents et est particulièrement bien armé pour être présent avec succès sur tous les marchés. 2013 marquera donc une pause logique en termes d'investissements.

La satisfaction du client fait en effet partie du modèle du groupe CFE, de sa signature. C'est une valeur absolue à laquelle il n'entend pas déroger. Et c'est grâce à cela que le groupe a acquis une image forte d'entreprise sérieuse, crédible et digne de confiance. Une image amplement justifiée et riche de potentialités futures qui lui assure la fidélité de ses clients et le porte dans sa quête de nouveaux marchés aux quatre coins du monde.

La structure même du groupe et son mode de fonctionnement assurent à la fois le développement de savoir-faire pointus au sein de chaque entité et une réelle complémentarité entre les différents métiers. A la clé, un potentiel d'innovation élevé dans

Les activités de dragage à la conquête de nouveaux marchés

Pour les activités de dragage assurées par DEME, l'objectif est d'être présent sur les nouveaux marchés. En Australie par exemple, continent qui se développe très fort, DEME a obtenu en 2012 un marché prestigieux à Wheatstone. L'Australie représentera dès lors 30% du chiffre d'affaires de DEME en 2013. Avec ce contrat, et celui du nouveau port de Doha au Qatar, DEME a remporté l'an dernier les deux plus gros marchés de dragage du monde ! Un succès qui augure bien des années futures et lui permet de regarder l'avenir avec sérénité.

Par ailleurs, la stratégie d'innovation déjà très fortement marquée par la recherche

Poursuite résolue de l'internationalisation dans la construction et les techniques spéciales

Le processus d'internationalisation des activités de construction du groupe s'est vu clairement confirmé par des implantations réussies tant en Afrique qu'en Asie. Ce processus se poursuivra avec la volonté de transformer les contrats obtenus en une présence pérenne, en tirant profit de l'excellence manifestée dans la réalisation des chantiers.

Le pôle multitechnique, pour sa part, a mené à bien une stratégie d'extension qui lui permet aujourd'hui de couvrir l'ensemble du territoire national, qu'il s'agisse d'électricité, de chauffage ou de ventilation.



Pose de voies ferroviaires

La dernière acquisition du groupe, Ariadne, complète cette bonne implantation géographique. Dès lors, les efforts se concentrent à présent sur l'international où VMA est déjà active en Hongrie, en Pologne et en Turquie. La présence du pôle multitechnique pourrait encore s'accroître dans ces pays et s'étendre, en outre, dans des pays tels que le Tchad ou le Nigeria sans oublier l'Asie où CFE EcoTech est d'ores et déjà active au Sri Lanka et au Vietnam.

Le bon projet, au bon endroit

En Belgique comme ailleurs, la localisation reste le maître mot en matière immobilière et le groupe CFE est exemplaire à cet égard. Ses projets immobiliers sont tous remarquablement situés. Que l'on songe, par exemple, au projet Belview dans le bas de la rue Belliard, en plein cœur de Bruxelles, ou à la transformation en complexe résidentiel de l'ancien siège Solvay, chaussée d'Ixelles, à quelques pas de l'avenue de la Toison d'or, ou encore aux terrains dédiés à la construction de bureaux à proximité de la Gare du Midi à Bruxelles, un site particulièrement porteur, notamment pour des raisons de développement durable. De façon générale d'ailleurs, tous les terrains sur lesquels le groupe développe des projets,

que ce soit en Belgique, au Grand-duché de Luxembourg ou en Pologne, bénéficient d'une excellente localisation.

Un nouveau pôle dédié à la mobilité

2012 a vu la création d'un nouveau pôle, Rail et Routes, regroupant les activités relatives à la construction et l'équipement de voies ferrées et routières. Aux côtés d'ENGEMA et Louis Stevens & Co, deux entreprises en développement croissant, actives notamment dans l'électrification des voies ferrées, et la division 'Routes' d'Aannemingen Van Wellen, le groupe a acquis la société REMACOM, spécialisée dans la pose de voies ferrées, afin de pouvoir offrir une solution globale. Ici, un développement international est envisagé avec, à moyen terme, la possibilité pour le pôle d'exporter son savoir-faire à l'étranger.

Internationalisation encore dans le domaine des partenariats publics-privés

Dans le domaine des partenariats publics-privés où le pôle PPP-Concessions est présent au sein de projets tels que le tunnel ferroviaire Liefkenshoek à Anvers, le Parking Turnhout, l'Hôtel de Police de Charleroi, ou encore, les Ecoles d'Eupen, le groupe a également mis l'accent sur l'international. En témoignent notamment le Coentunnel aux Pays-Bas et la concession de Bizerte en Tunisie. Mais c'est surtout avec Rent-A-Port que l'internationalisation s'est développée. Au Vietnam, l'entreprise est en charge de l'extension du port de Hai Phong et travaille à de futures extensions de ses activités dans la même région. Egalement présente au Nigéria, Rent-A-Port a, par ailleurs, signé à Oman la concession de Duqm, un projet appelé à connaître un grand développement dans le futur.

De façon plus générale, le pôle PP-Concession vise une internationalisation progressive de ses activités. Les synergies étant fortes et nombreuses entre ce pôle et les diverses entreprises du groupe, l'exportation du savoir-faire signé CFE en sortira ainsi renforcée dans les prochaines années.

Les valeurs de CFE

Le groupe CFE est un groupe international d'entrepreneurs multidisciplinaires dont le premier objectif est la satisfaction de ses clients. Il vise en premier chef, partout dans le monde, à créer les meilleures solutions pour bâtir le futur. Le groupe s'appuie pour cela sur un ensemble de valeurs :

Sécurité d'abord

La sécurité est sans conteste la priorité. Jamais la recherche du profit ne pourra primer sur la sécurité.

Créer durablement du profit

Lorsqu'on s'est donné pour mission de bâtir le futur, c'est forcément le profit à long terme qui doit être recherché avec tout ce que cela suppose en termes de qualité et de satisfaction du client.

Passionnés par ce que nous faisons

Au sein du groupe, l'expertise est précieuse mais elle ne suffit pas. Il faut aussi l'adhésion au projet. La passion du métier.

Respectueux de nos engagements

Quand une parole a été donnée, à un client, un partenaire, un sous-traitant...elle est respectée. Ce qui induit notamment le respect des délais promis.

Ensemble nous sommes plus forts

La complémentarité des divers métiers exercés au sein du groupe et les synergies entre les pôles et les entreprises renforcent la position du groupe mais aussi celle de chaque entité.

Fiers de nos réalisations

Dans les métiers du groupe, où l'on peut voir et toucher ce qui a été réalisé, chacun, quelle que soit sa position hiérarchique, éprouve de la fierté pour ses réalisations.

Attentifs à la diversité

Femme ou homme, belge ou d'origine étrangère, chacun bénéficie des mêmes chances en termes de recrutement et de promotion et d'une rémunération égale à travail égal. Le groupe favorise la multiculturalité des équipes.

Ouverts, transparents et intègres

Le groupe est organisé de façon décentralisée et chaque entreprise conserve son autonomie. L'ouverture, la transparence et l'intégrité au sein du groupe constituent dès lors la contrepartie logique à cette autonomie.



LES FAITS MARQUANTS DE 2012



Janvier

Mise à l'eau de la nouvelle drague rétrocaveuse 'Peter the Great'.



Février

Création d'un nouveau pôle 'Rail & Routes' suite à l'acquisition de la société REMACOM, spécialisée dans la pose de voies de chemin de fer.

Le groupe CFE signe son premier contrat en Algérie : un immeuble de bureaux pour BNP Paribas à Alger.

Dredging International Australia remporte le marché de dragage du projet 'Wheatstone GNL' sur la côte ouest de l'Australie.



Mai

CFE Immo, en partenariat avec un autre promoteur immobilier, acquiert le site très bien situé de Solvay à Bruxelles.

DEME baptise sa nouvelle drague aspiratrice à désagrégateur de roche 'Ambiorix'.

CFE émet à fin mai 2012 un emprunt obligataire d'un montant de 100.000.000 d'euros, d'une durée de 6 ans et venant à échéance le 21 juin 2018. Cet emprunt a rencontré un franc succès et a été entièrement souscrit.



Mars

MEDCO (Middle East Dredging Company Q.S.C.) remporte le marché de dragage du chenal d'approche du projet 'New Port' commandité par le Gouvernement qatari.

Baptême du jack-up DP2 Neptune. Ce navire est particulièrement adapté au transport et à l'installation d'éoliennes en mer et de tout autres types de constructions offshore lourdes.



Avril

Au Sri Lanka, CFE International a obtenu, en association avec CFE EcoTech, le contrat de traitement et d'adduction d'eau pour la réalisation de deux stations de potabilisation d'eau en montagne.



Juin

Sa Majesté le Roi Albert II inaugure le nouveau complexe ferroviaire Diabolo.

Inauguration de deux grandes stations d'épuration d'eaux usées : la station d'épuration de Sclessin (150.000 Equivalent Habitant – E.H.) et la station d'épuration de la Vallée du Hain (90.000 E.H.).

GeoSea, la filiale du groupe belge DEME spécialisée dans la construction offshore, signe un contrat avec Northwind NV pour la construction et l'installation des fondations du projet éolien devant la côte belge.



Août

Aquapark Duinenwater à Knokke-Heist ouvre ses portes au grand public ; un complexe de natation le plus durable et le plus écologique du pays : panneaux solaires, récupération de chaleur, refroidissement passif.

Faits marquants



Septembre

Pose de la première pierre du nouvel Hôtel de Police de Charleroi qui a remporté un MIPIM Award en mars 2012.

Inauguration du projet Gouden Boom à Bruges.

Le groupe DEME baptise son plus puissant des navires jack-up à fort tonnage, INNOVATION.



Octobre

CFE acquiert, dans son pôle multitechnique, la société ARIADNE, située au Limbourg et spécialisée dans l'automatisation.

CFE réalise, en association, la construction tous corps d'état du futur ministère des Finances et du Budget du Tchad, à N'Djamena.

CFE obtient le contrat de construction d'un hôpital pédiatrique à Bucarest (Roumanie).



Novembre

DEME baptise sa nouvelle drague à désagréateur de roche Amazone.



Décembre

CLi signe, en association, le contrat pour le redéveloppement de la Galerie Kons, située face à la gare de Luxembourg.

Conseil d'administration



1



6



2



7



3



8



4



9



5



10

1. Renaud Bentégeat *Administrateur délégué* 2. SA C.G.O., représentée par Monsieur Philippe Delaunois *Président du conseil d'administration*
 3. SA Consuco, représentée par Monsieur Alfred Bouckaert *Administrateur indépendant, Membre du comité des nominations et des rémunérations*
 4. Richard Francioli *Administrateur, Membre du comité des nominations et des rémunérations* 5. sprl Ciska Servais, représentée par Madame Ciska Servais *Administrateur indépendant, Présidente du comité des nominations et des rémunérations* 6. Philippe Delusinne *Administrateur indépendant, Membre du comité d'audit* 7. Jan Steyaert *Administrateur indépendant, Président du comité d'audit* 8. Christian Labeyrie *Administrateur, Membre du comité d'audit*
 9. Bernard Huvelin *Administrateur* 10. Jean Rossi *Administrateur*

10



2



13



4



6



1



7



Management Team

1. GABRIEL MARIJSSE

directeur des ressources humaines

2. MICHEL GUILLAUME

directeur du développement durable
président de Sogesmaint-CBRE

3. LODE FRANKEN

directeur général adjoint du pôle construction,
administrateur de DEME
directeur de CFE Nederland

4. FRÉDÉRIC CLAES

administrateur délégué de BPC
administrateur d'Amart

5. YOUSSEF MERDASSI

directeur de CFE International (incluant
CFE Hungary, CFE Slovakia, CFE Româ-
nia*, CFE Middle East, CFE Tchad, CFE Al-
gérie et COBEL (Nigéria))

6. JACQUES NINANNE

directeur général adjoint corporate,
directeur financier et administratif
président du groupe Terryn

7. PATRICK VAN CRAEN

administrateur délégué de CLE
directeur général Tunisie et Maroc
administrateur directeur de CLI

8. CHRISTOPHE VAN OPHEM

directeur général de CFE Brabant

9. JACQUES LEFÈVRE

administrateur délégué de BPI
directeur de CFE Immo

10. RENAUD BENTÉGEAT

administrateur délégué du groupe CFE
président du comité de direction de DEME

11. BERNARD COLS

directeur général du pôle multitechnique
administrateur de CFE Polska

12. DIANE ZYGAS

directeur du pôle PPP-Concessions

13. YVES WEYTS

directeur général du pôle rail & routes,
administrateur délégué d'Aann.Van Wellen
directeur des synergies de la communication

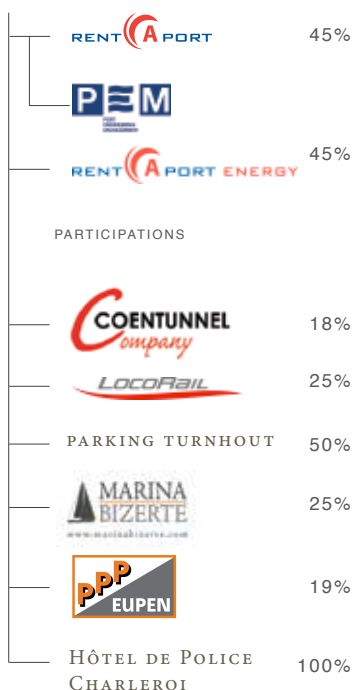
14. PATRICK VERSWIJVEL

directeur général de MBG
directeur du Génie Civil Belgique
et Luxembourg

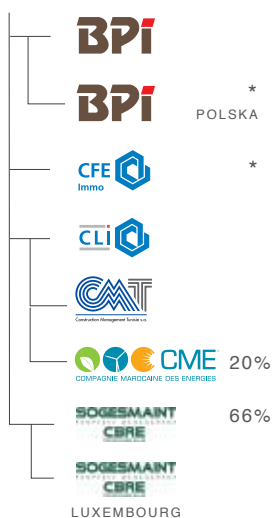
ORGANIGRAMME OPÉRATIONNEL



PPP & Concessions



Promotion & Gestion immobilières



Multitechnique



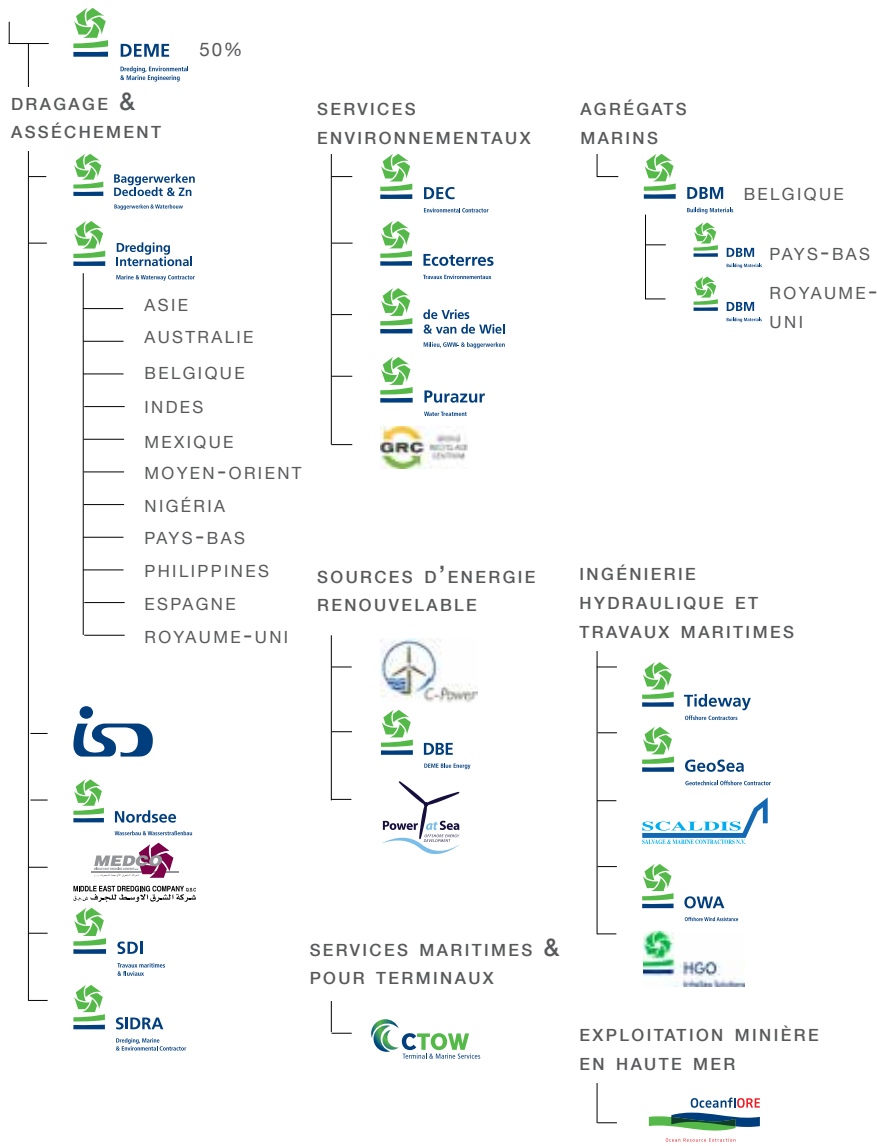
Rail & Routes



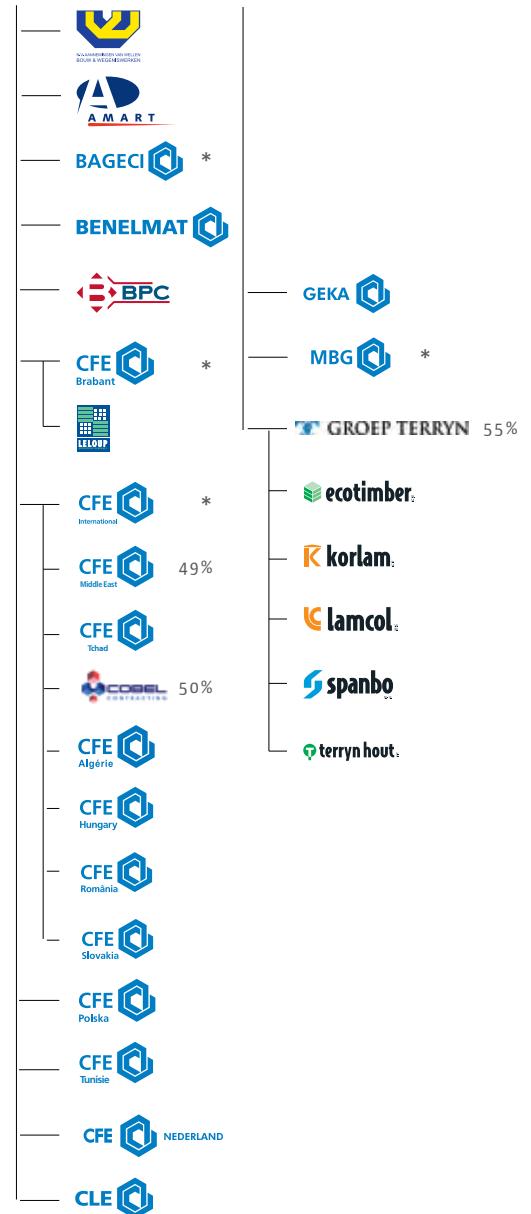
23 JANVIER 2013
SEULES LES PRINCIPALES ENTITÉS
SONT REPRIS ICI.

* SUCCURSALES

Dragage & environnement



Construction



chiffres clés

Données état consolidé du résultat global en mio EUR

	IFRS				
	2008	2009	2010	2011	2012
Chiffre d'affaires	1.728,4	1.602,6	1.774,4	1.793,8	1.898,3
Résultat opérationnel (EBIT)	112,4	88,6	99,1	84,9	81,4
Résultat avant impôts	95,4	76,8	85,2	69,2	52,2
Résultat net part du groupe	69,9	61,7	63,3	59,1	49,1
Marge brute d'autofinancement (1)	185,4	174,0	195,0	171,5	184,6
EBITDA (2)	196,2	184,2	197,3	181,6	199,1
Capitaux propres part du groupe (avant répartition)	357,7	413,3	466,1	501,7	532,4

(1) Marge brute d'autofinancement: voir tableau consolidé du flux de trésorerie à la page 79 du rapport financier consolidé

(2) EBITDA: EBIT + amortissements + autres éléments non cash (sous le référentiel IFRS)

Données état consolidé de la situation financière en mio EUR

	IFRS				
	2008	2009	2010	2011	2012
Capitaux propres	368,2	423,8	475,5	508,8	538,6
Endettement financier net	133,5	152,3	248,0	350,8	400,0
Investissements en immobilisations incorporelles et corporelles	156,8	190,2	223,3	217,6	205,9
Dépréciation	73,4	82,1	98,3	100,6	119,7

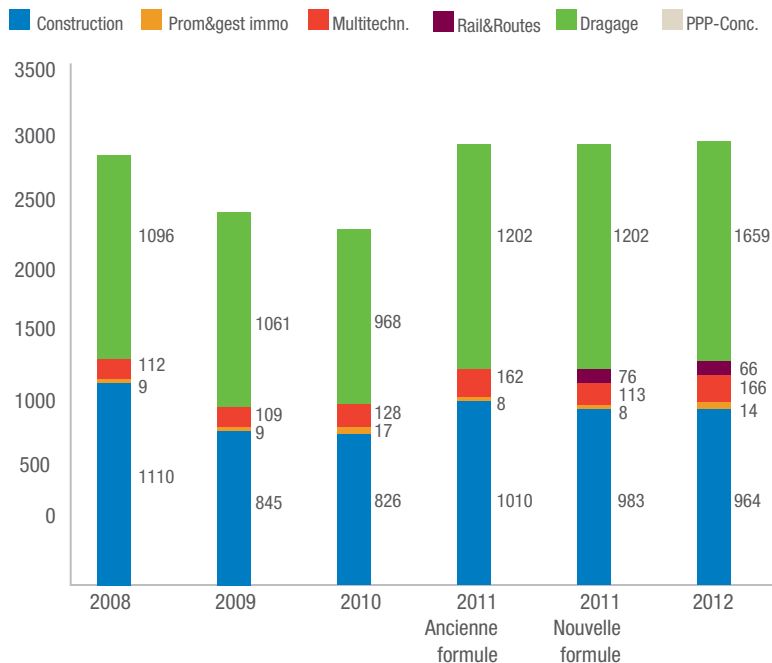
Croissance annuelle

	IFRS				
	2008	2009	2010	2011	2012
Chiffre d'affaires	17,8%	-7,3%	10,7%	1,1%	5,8%
EBIT	12,9%	-19,8%	8,4%	-14,2%	-4,1%
Résultat net part du groupe de l'exercice	12,0%	-11,7%	2,5%	-6,7%	-16,9%

chiffres clés

Données par métier

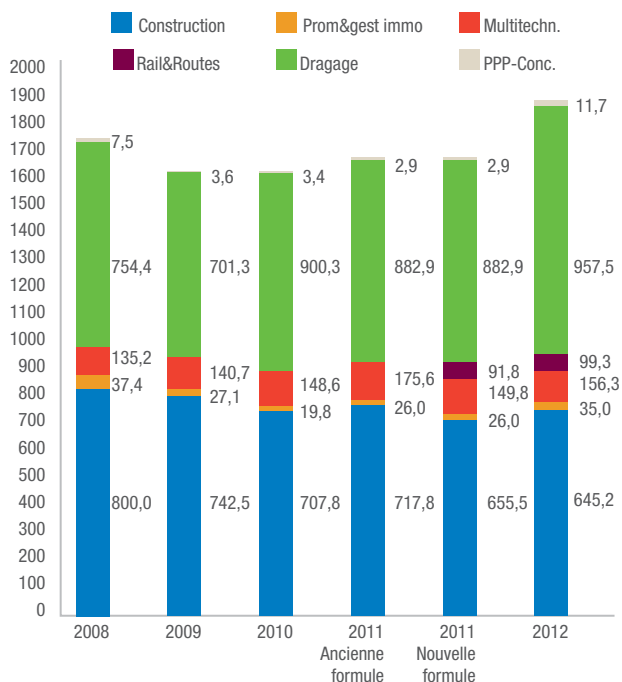
Evolution du carnet de commandes



Remarque importante :

CFE a créé en ce début d'année un nouveau pôle d'activité, le pôle Rail & Routes. Ce pôle reprend les activités d'ENGEMA (pose de caténaires et signalisation chemin de fer), de Louis Stevens & Co (signalisation chemin de fer) – activités anciennement reprises dans le pôle multitechnique-, l'activité routière de Annemingen Van Wellen, ainsi que celle de REMACOM, société spécialisée en pose de voies, acquise en début d'année. L'activité environnementale de CFE (CFE EcoTech) a été transférée au pôle multitechnique.

Evolution du chiffre d'affaires



Evolution du résultat opérationnel



chiffres clés

Ratios

	IFRS				
	2008	2009	2010	2011	2012
EBIT/ chiffre d'affaires	6,6%	5,7%	5,6%	4,7%	4,3%
EBIT/ marge brute d'autofinancement	61,3%	54,4%	50,7%	49,5%	44,1%
EBITDA/ chiffre d'affaires	11,4%	11,5%	11,1%	10,1%	10,5%
Résultat net part du groupe/ capitaux propres part du groupe	19,5%	14,9%	13,6%	11,8%	9,2%
Résultat net part du groupe/ chiffre d'affaires	4,0%	3,9%	3,6%	3,3%	2,6%

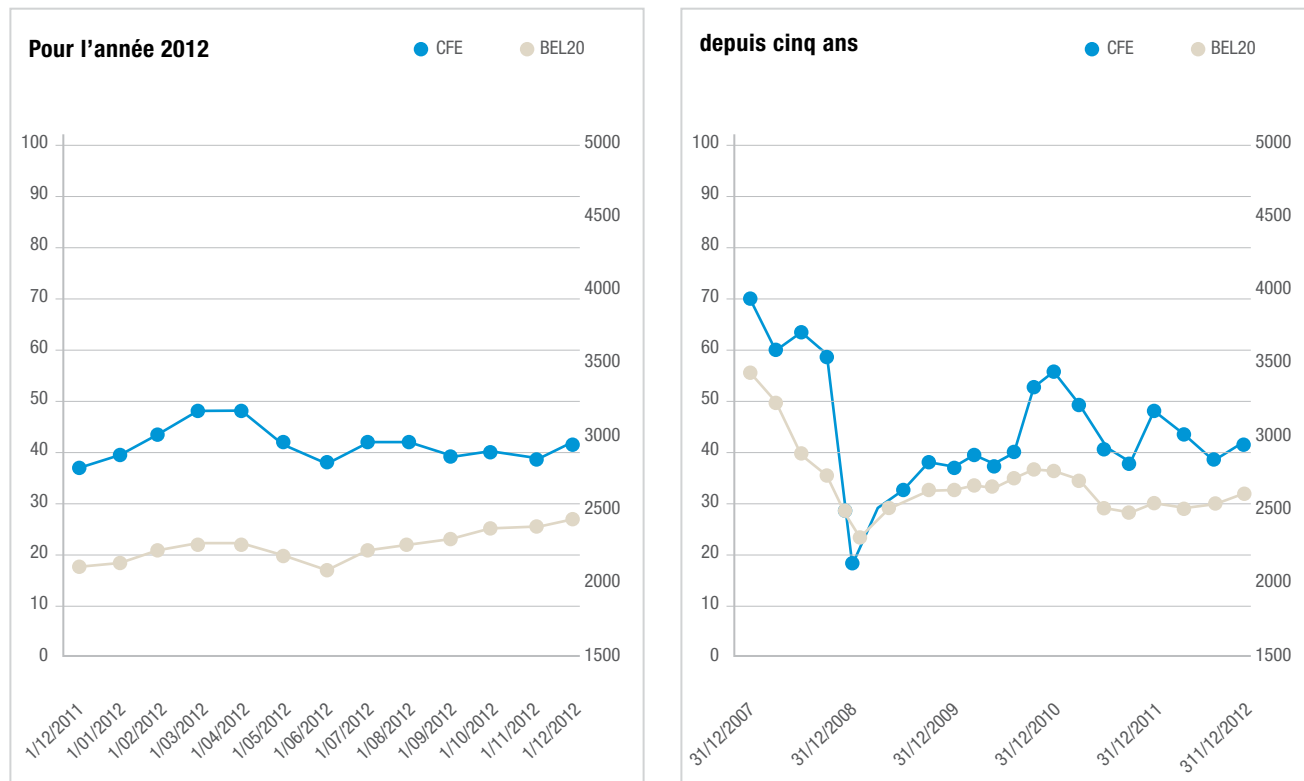
Données en EUR par action

	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre d'actions au 31/12	13.092.260	13.092.260	13.092.260	13.092.260	13.092.260
Résultat opérationnel	8,59	6,77	7,57	6,49	6,22
Marge brute d'autofinancement	14,16	13,3	14,89	13,10	14,10
Résultat net part du groupe	5,34	4,17	4,83	4,51	3,75
Dividende brut	1,2	1,2	1,25	1,15	1,15
Dividende net	0,9	0,9	0,9375	0,8625	0,8625
Capitaux propres du groupe	27,3	31,6	35,6	38,3	40,7

La bourse

		2008	2009	2010	2011	2012
Cours extrême minimum	EUR	22,90	16,00	32,10	35,03	36,25
Cours extrême maximum	EUR	72,50	42,00	54,84	59,78	49,49
Cours de clôture de l'exercice	EUR	29,25	35,50	53,71	37,99	43,84
Volume moyen par jour	nombre titres	17.240	24.035	17.412	15.219	11.672
Capitalisation boursière au 31/12	Mio EUR	382,95	464,78	703,19	497,4	573,96

Evolution comparée du cours CFE par rapport à l'indice Bel20



Quelques informations concernant l'action et l'exercice des droits

Au 31 décembre 2012, le capital de CFE était représenté par 13.092.260 actions.

Nous rappelons que l'assemblée générale extraordinaire du 8 octobre 2007 avait approuvé :

- la proposition du conseil d'administration de dématérialiser les titres de la société au 1er janvier 2008,
- la proposition du conseil d'administration de diviser par 20 les six cent cinquante-quatre mille six cent treize (654.613) actions - sans désignation de

valeur nominale, entièrement libérées et représentant l'entière du capital social de vingt et un millions trois cent septante-quatre mille neuf cent septante et un euros et quarante-trois cents (21.374.971,43 euros) en date du 1er janvier 2008, avec pour conséquence que le dit capital social de la société est, depuis cette date, représenté par treize millions nonante-deux mille deux cent soixante (13.092.260) actions.

Ce processus de dématérialisation et de division est toujours en cours.

La division des actions nominatives a été effectuée automatiquement et les actionnaires se sont automatiquement vu reconnaître dans le registre des actionnaires le nombre d'actions divisées leur revenant.

La division des actions au porteur déjà inscrites en compte-titres au 1er janvier 2008 a été effectuée automatiquement et les actionnaires se sont automatiquement vu reconnaître le nombre d'actions divisées leur revenant.

Pour l'échange et la division des actions au porteur encore détenues en vif, les ac-

tionnaires doivent soit les remettre à un intermédiaire financier de leur choix afin de les faire inscrire en compte-titres, soit les remettre à la société au siège social afin de les faire inscrire dans le registre des actionnaires. C'est le nombre divisé de titres qui sera porté en compte ou inscrit dans le registre des actionnaires.

Depuis le 1er janvier 2008, l'exercice de tout droit attaché aux actions au porteur est suspendu tant que les actions sont détenues en vif. Depuis cette date, pour participer à une assemblée générale de la société, les propriétaires d'actions au porteur doivent préalablement demander l'échange de leurs actions en actions nominatives ou dématérialisées.

Les actions au porteur émises par la société, qui ne sont ni inscrites en compte-titres, ni inscrites dans le registre nominatif, seront converties de plein droit en titres dématérialisés le 31 décembre 2013.

Euroclear Belgium est désigné comme organisme de liquidation.

Le registre des titres nominatifs est tenu sous forme électronique et sa gestion a été confiée à Euroclear Belgium (CIK SA).

Il n'y a eu aucune émission d'obligations convertibles ou de warrants.

La banque Degroof a été désignée quant à elle 'Main Paying Agent'.

Les institutions financières auprès desquelles les titulaires d'instruments financiers peuvent exercer leurs droits financiers sont : Banque Degroof, BNP Paribas Fortis et ING Belgique.

Actionnariat de contrôle

Le 16 octobre 2007, CFE a reçu une communication de la part de VINCI Construction, en vertu des dispositions de l'article 74, paragraphe 7 de la loi belge du 1er avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition, de la notification suivante faite à la Commission Bancaire, Financière et des Assurances.

Notification à la CBFA, en vertu de l'article 74, § 6, de la loi du 1er avril 2007, d'une personne qui détient seule au 1er septembre 2007 plus de 30% des titres avec droit de vote d'une société cotée sur Euronext, Alternext by Euronext ou sur le marché libre.

VINCI - société anonyme
1 cours Ferdinand-de-Lesseps
F-92500 Rueil-Malmaison (France)
Téléphone : 33 1 47 16 35 00

Personne de contact : Monsieur Christian Labeyrie

1. Dénomination de l'émetteur des titres avec droit de vote détenus
Compagnie d'Entreprises CFE

2. Identité complète de la personne physique ou morale qui détient seule au 1er septembre 2007 plus de 30% des titres avec droit de vote de l'émetteur mentionné au point 1

Personne morale :
VINCI Construction - société par actions simplifiée
5 cours Ferdinand-de-Lesseps
F-92500 Rueil-Malmaison (France)
Téléphone : 33 1 47 16 39 00

Personne de contact : Monsieur François Ravery

3. Identité complète de la/des personne(s) physique(s) et/ou morale(s) détenant le contrôle ultime de la personne morale déclarée au point 2

Personne morale :

4. Chaîne de contrôle

VINCI, détenant 86,64% des droits de vote de VINCI Construction, détient le contrôle exclusif de cette dernière, le solde de 13,36% des droits de vote étant détenu par SOCOFREG, dans laquelle VINCI détient 100% des droits de vote.

VINCI est une société anonyme française cotée à la Bourse de Paris. Etant donné la dispersion de son actionnariat, personne n'exerce un contrôle sur VINCI.

5. Nombre et pourcentage de titres avec droit de vote détenus par la personne reprise au point 2

Nombre de titres avec droit de vote détenus 306.644 titres (*)
Pourcentage 46,84%

(*) avant division du titre par 20. Compte tenu de cette division, le nombre actuel est de 6.132.880

6. Date et signature de la personne déclarée au point 2

11 octobre 2007 - François Ravery

7. Date et signature de la personne déclarée au point 3

11 octobre 2007 - Christian Labeyrie.

En date du 28 juillet 2008, VINCI Construction a fait part à CFE de l'information transmise par VINCI Construction à la Commission Bancaire, Financière et des Assurances. Selon cette information, VINCI Construction détient 46,84% du capital de CFE, pourcentage inchangé depuis la précédente déclaration du 11 octobre 2007. Par ailleurs, VINCI Construction ne détient pas d'action dans une société de construction similaire qui détient des titres de CFE.

En date du 19 août 2009, VINCI Construction a fait part à CFE qu'il n'est intervenu aucune modification depuis la précédente notification du 1er septembre 2008, dans la détention par VINCI Construction de 46,84% du capital de la société belge Compagnie d'Entreprises CFE SA.

En date du 19 août 2010, CFE a reçu une copie de la nouvelle modification faite par VINCI Construction à la CBFA. La détention par VINCI Construction de 46,84% du capital de CFE demeure inchangée. Par contre, le capital de VINCI Construction, auparavant détenue à 86,64% par la société VINCI et à 13,36% par la société SOCOFREG, elle-même filiale à 100% de la société VINCI, est depuis le 22 mars 2010 détenue à 100% directement par la société VINCI.

En date du 16 août 2012, VINCI Construction a informé CFE, en application des dispositions de l'article 74 de la loi belge du 1er avril 2007, qu'il n'est intervenu aucune modification dans la détention du capital depuis la précédente notification du 19 août 2011, celle-ci s'élevant à 46,84%.

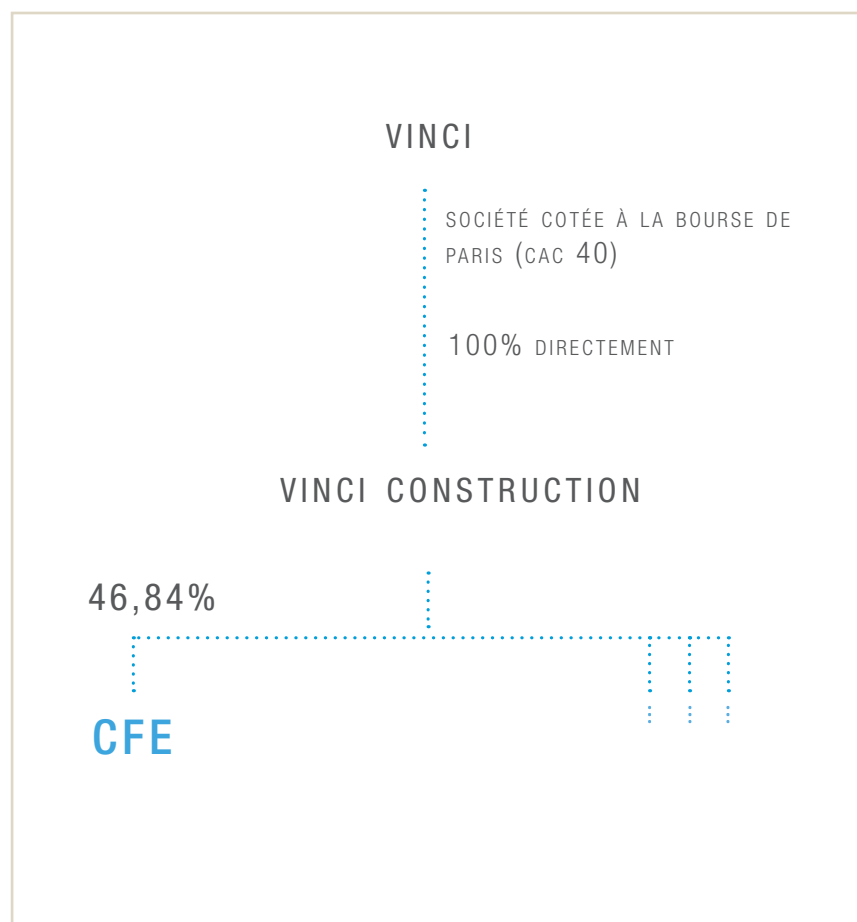
Réglementation belge en matière de transparence

La structure de l'actionnariat reprise ci-dessous apparaît des déclarations reçues par CFE à la date de clôture des comptes en application de la réglementation en matière de transparence (Titre II de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et portant des dispositions diverses).

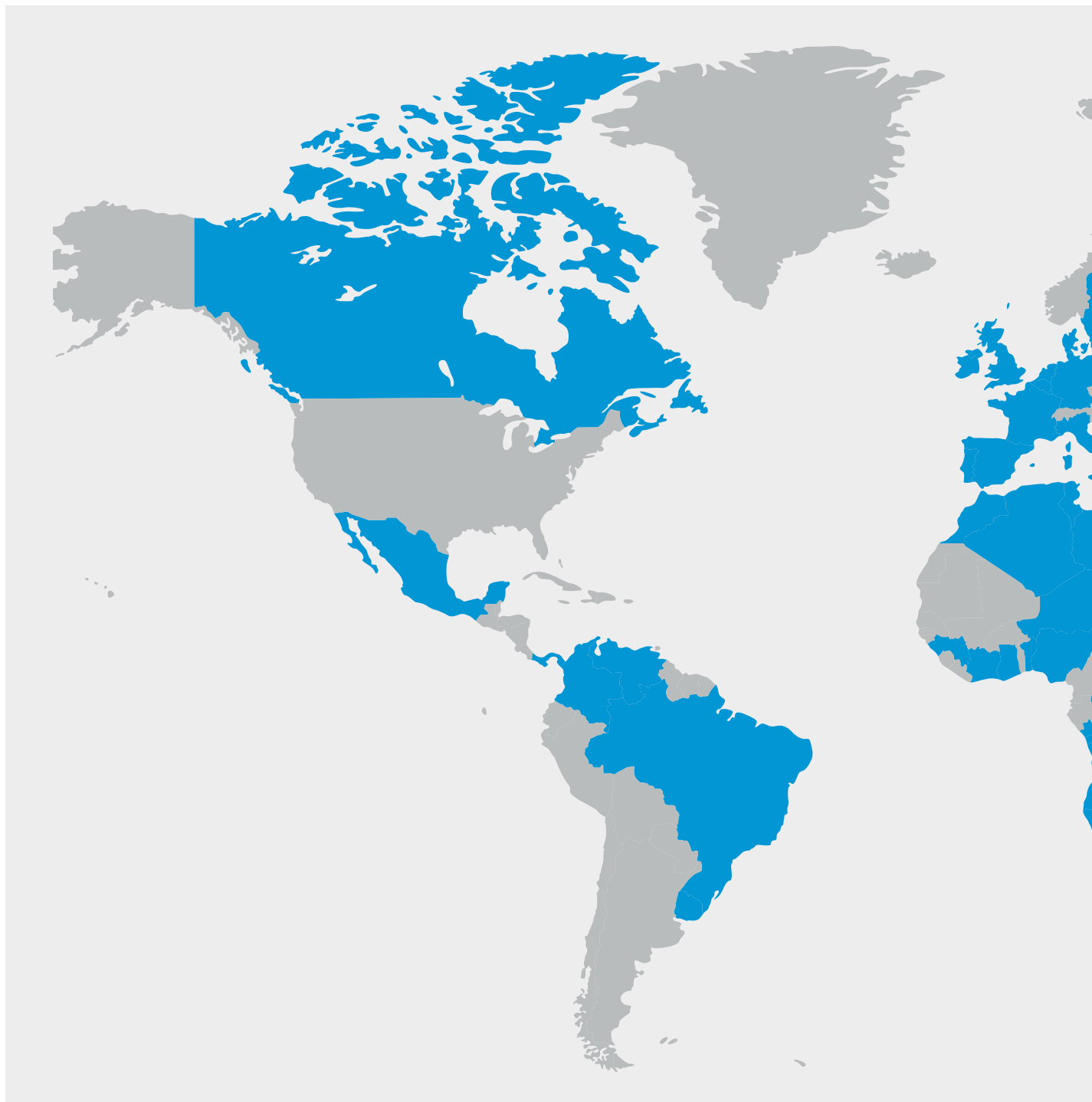
VINCI Construction S.A.S., dont le siège social est situé 5, cours Ferdinand-de-Lesseps à 92500 Rueil Malmai-

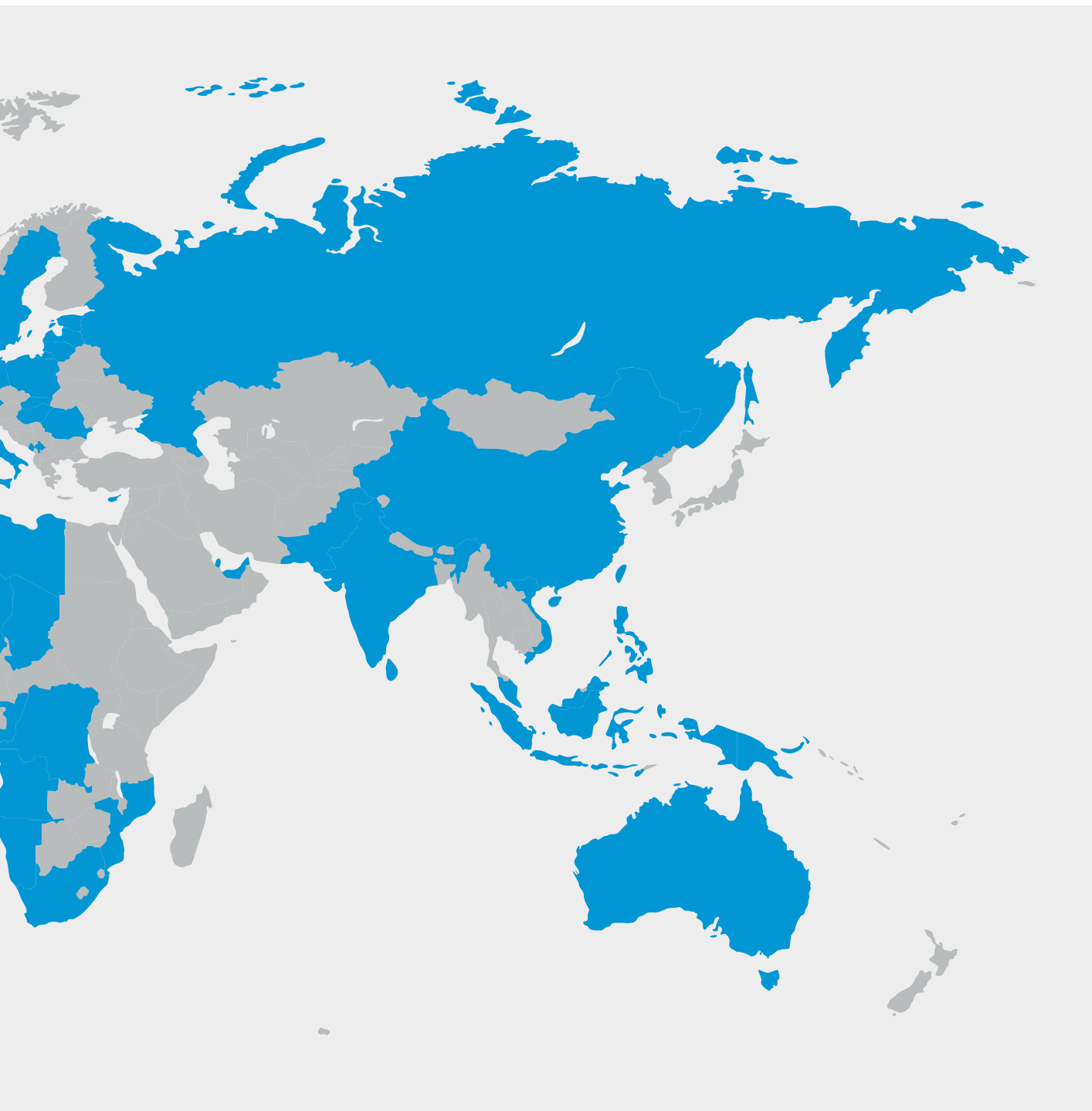
son (France), détenait au 19 août 2010, 6.132.880 droits de vote attachés à des titres de la société Compagnie d'Entreprises CFE SA, soit 46,84% des droits de vote de la société. VINCI SA, détenant le contrôle exclusif de VINCI Construction, est l'actionnaire de contrôle ultime de la Compagnie d'Entreprises CFE SA.

Le seuil de notification des participations importantes est fixé par les statuts de CFE à 3% du total des droits de vote existants.



LE GROUPE CFE DANS LE MONDE







RAPPORT FINANCIER

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Table des matières

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A.	Rapport sur les comptes de l'exercice	30
1.	Synthèse de l'exercice	30
	Chiffre d'affaires consolidé par pôle	30
	Résultat opérationnel consolidé par pôle	30
	Résultat net part du groupe consolidé par pôle	31
	Carnet de commandes consolidé par pôle	31
	Analyse par pôle de l'activité, du carnet de commandes et des résultats	32
2.	Comptes sociaux	38
3.	Rémunération du capital	38
B.	Déclaration de gouvernement d'entreprise	39
1.	Gouvernance d'entreprise	39
2.	Composition du conseil d'administration	39
2.1	Mandats et fonctions des mandataires sociaux	40
2.2	Evaluation de l'indépendance des administrateurs	46
2.3	Situation des mandataires sociaux	46
2.4	Conflit d'intérêts	46
2.4.1	Règles de conduite	46
2.4.2	Application des procédures	46
2.5	Evaluation du conseil d'administration, de ses comités et des administrateurs	47
2.5.1	Mode d'évaluation	47
2.5.2	Evaluation des performances en 2012	47
3.	Fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités	48
3.1	Le conseil d'administration	48
3.2	Le comité des nominations et des rémunérations	51
3.3	Le comité d'audit	51
4.	L'actionnariat	53
4.1	Capital et structure de l'actionnariat	53
4.2	Titres comprenant des droits de contrôle spéciaux	53
4.3	Droit de vote	53
4.4.	Exercice des droits des actionnaires	54
5.	Contrôle interne	55
5A	Contrôle interne et gestion des risques	55
5A.1	Introduction	55
5A.1.1	Définition - référentiel	55
5A.1.2	Périmètre d'application du contrôle interne	55
5A.2	Organisation du contrôle interne	55
5A.2.1	Principes d'action et de comportement	55
5A.2.2	Les acteurs du contrôle interne	55
5A.3	Recensement et dispositif de gestion des risques	56
5A.4	Principales procédures de contrôle interne	56
5A.4.1	Conformité aux lois et règlements	56
5A.4.2	Application de la directive de la direction générale	56
5A.4.3	Procédures relatives aux engagements - les comités de risques	57
5A.4.4	Procédures relatives au suivi des opérations	58
5A.4.5	Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable	58
5A.5	Actions menées pour le renforcement du contrôle interne et de la gestion des risques	59
5B	Facteurs de risques	60
5B.1	Risques communs aux secteurs dans lesquels le groupe CFE est actif	60
5B.1.1	Risques opérationnels	60

5B.1.1.1	L'acte de construire	60
5B.1.1.2	L'immobilier	60
5B.1.1.3	Activité PPP-Concessions	60
5B.1.1.4	Le dragage	60
5B.1.2	La conjoncture	61
5B.1.3	Encadrement et main-d'œuvre	61
5B.2	Risques de marché (taux, change, insolvabilité)	61
5B.2.1	Intérêts	61
5B.2.2	Change	61
5B.2.3	Crédit	61
5B.2.4	La liquidité	62
5B.3	Risque du prix des matières premières	62
5B.4	Dépendance clients fournisseurs	62
5B.5	Risques environnementaux	62
5B.6	Risques juridiques	62
5B.7	Risques propres au groupe CFE	63
5B.7.1	Sociétés d'objet	63
5B.7.2	Participation en DEME	63
6.	Appréciation des mesures prises par la société dans le cadre de la directive relative aux opérations d'initiés et les manipulations de marché	64
7.	Transactions et autres relations contractuelles entre la société, y compris les sociétés liées, et les administrateurs et managers exécutifs	64
8.	Convention d'assistance	64
9.	Contrôle de l'entreprise	64
C.	Rapport de rémunération	66
1.1	La rémunération des membres du conseil d'administration et de ses comités	68
1.1.1	Rémunération des membres du conseil d'administration	68
1.1.2	Rémunération des membres du comité d'audit	69
1.1.3	Rémunération des membres du comité des nominations et des rémunérations	69
1.1.4	Rémunération de l'administrateur délégué	69
1.2	La rémunération de la direction	69
1.2.1	La direction de CFE	69
1.2.2	Niveau des rémunérations	70
D.	Politique d'assurance	70
E.	Rapports spéciaux	70
F.	Offre publique d'acquisition	71
G.	Acquisitions	71
H.	Création de succursales	71
I.	Éléments postérieurs à la clôture	71
J.	Recherche et développement	71
K.	Information sur les tendances	71
L.	Comité d'audit	72
M.	Convocation de l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2013	72

A. RAPPORT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE

Le 27 février 2013, le Conseil d'administration de CFE s'est réuni pour arrêter les comptes annuels au 31 décembre 2012 qui seront soumis à la prochaine assemblée générale des actionnaires du 2 mai 2013.

1. Synthèse de l'exercice

Chiffre d'affaires consolidé par pôle

En millions d'euros	Au 31 décembre		Variation en %
	2012	2011	
Contracting	900,8	897,1	+0,4%
• Construction	645,2	655,5	-1,6%
• Rail-Routes	99,3	91,8	+8,2%
• Multitechnique	156,3	149,8	+4,3%
Promotion et gestion immobilières	35,0	26,0	n.s.
Dragage et environnement	957,5	882,9	+8,4%
PPP-Concessions	11,7	2,9	n.s.
Holding et ajustements en consolidation	-6,7	-15,2	n.s.
Total	1.898,3	1.793,8	+5,8%

Résultat opérationnel consolidé par pôle

En millions d'euros	Au 31 décembre		Variation en %
	2012	2011	
Contracting	+5,0	+12,5	-60,0%
• Construction	-2,5	+3,2	-
• Rail-Routes	+5,7	+4,6	+23,9%
• Multitechnique	+1,8	+4,7	-61,7%
Promotion et gestion immobilières	+10,4	+9,4	+10,6%
Dragage et environnement	+69,1	+67,6	+2,1%
PPP-Concessions	+3,7	-2,2	-
Holding et ajustements en consolidation	-6,8	-2,3	-
Total	+81,4	+84,9	-4,1%

Résultat net part du groupe consolidé par pôle

En millions d'euros	Au 31 décembre		Variation en %
	2012	2011	
Contracting	+3,6	+5,2	-30,8%
• Construction	-1,3	-0,6	-
• Rail-Routes	+4,0	+3,6	+11,1%
• Multitechnique	+0,9	+2,2	-59,1%
Promotion et gestion immobilières	+5,7	+6,3	-9,5%
Dragage et environnement	+43,3	+51,0	-15,1%
PPP-Concessions	+3,1	-1,9	-
Holding et ajustements en consolidation	-6,6	-1,6	-
Total	+49,1	59,1	-16,9%

Carnet de commandes consolidé par pôle

En millions d'euros	Au 31 décembre		Variation en %
	2012	2011	
Contracting	1.195,6	1.171,9	+2,0%
• Construction	964,2	983,2	-1,9%
• Rail-Routes	65,8	76,0	-13,4%
• Multitechnique	165,6	112,7	+46,9%
Promotion et gestion immobilières	14,1	8,4	n.s.
Dragage et environnement	1.658,5	1.202,0	+38,0%
PPP-Concessions	-	-	-
Holding et ajustements en consolidation	-	-	-
Total	2.868,2	2.382,3	+20,4%

Le **chiffre d'affaires consolidé** au 31 décembre 2012 de CFE s'établit à 1.898 millions d'euros, soit une hausse de 5,8% par rapport au 31 décembre 2011 (4,9% à périmètre comparable).

Le chiffre d'affaires du **contracting** est en hausse de 0,4% (-1,6 % à périmètre comparable) à 900,8 millions d'euros, dont le pôle construction (645,2 millions d'euros), le pôle rail-routes (99,3 millions d'euros) et le pôle multitechnique (156,3 millions d'euros).

Le chiffre d'affaires de la **promotion et gestion immobilières** est en hausse et traduit un niveau d'activité et de commercialisation qui reste satisfaisant.

Le chiffre d'affaires du **dragage et environnement** est en progression de 8,4 % et atteint (quote-part CFE) 957,5 millions d'euros.

Les **prises de commandes cumulées** au 31 décembre 2012 totalisent 2.385 millions d'euros, dont 925 millions en contracting et 1.414 millions d'euros en **dragage et environnement**.

Le **carnet de commandes** s'élève à 2.868,2 millions d'euros, en hausse de 20,4% par rapport au 31 décembre 2011. Cette hausse provient pour l'essentiel du dragage et environnement qui progresse de 38%.

Le **résultat opérationnel** s'élève à 81,4 millions d'euros, en baisse de 4,1% par rapport au 31 décembre 2011. Cette baisse provient pour l'essentiel des activités de construction et «multitechniques». Les résultats des activités de promotion et gestion immobilières, PPP-concessions et rail-routes sont de bonne qualité et en progression par rapport à l'exercice précédent, tandis que celui des activités de dragage, après un premier semestre impacté par la charge d'amortissement, s'améliore sur l'année.

Le **résultat net par du groupe** s'élève à 49,1 millions d'euros contre 59,1 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Analyse par pôle de l'activité, du carnet de commandes et des résultats

Pôle Construction

Chiffre d'affaires

En millions d'euros	2012	2011	Variation en %
Génie Civil	138,5	192,2	-27,9 %
Bâtiment Benelux	432,7	354,1	+22,2 %
Bâtiment International	74,0	109,2	-32,2 %
Total	645,2	655,5	-1,6%

Le chiffre d'affaires de l'exercice est en légère diminution. Au sein du pôle, les évolutions sont cependant sensiblement différentes:

- Diminution de l'activité génie civil
Les grands projets obtenus il y a quatre ans se terminent progressivement.
- Croissance de l'activité bâtiment en Belgique.
Celle-ci s'observe principalement chez CFE Brabant, BPC et Aannemingen Van Wellen
- Diminution de l'activité bâtiment en Europe centrale.
Celle-ci se constate principalement en Pologne, le chiffre d'affaires de l'exercice ne représentant plus que le quart de celui de l'exercice précédent.
- Diminution limitée et passagère de l'activité bâtiment à la grande exportation.
Cette baisse résulte du démarrage différé et de délais de mobilisation plus longs que prévus des projets obtenus.

Carnet de commandes

En millions d'euros	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011	Variation en %
Génie Civil	190,6	233,5	-18,4%
Bâtiment Benelux	527,8	607,9	-13,2%
Bâtiment International	245,8	141,8	+73,3%
Total	964,2	983,2	-1,9%

Les grandes tendances observées sont les suivantes :

- Difficultés de renouvellement du carnet de commandes en génie civil dans un marché en contraction
- Tassement du carnet de commandes bâtiment au Benelux
- Croissance forte du carnet de commandes bâtiment à l'International.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel du pôle est en repli et négatif (-2,5 millions d'euros). Des pertes totalisant près de 13 millions d'euros ont été constatées chez Bageci, CFE Pologne ainsi qu'au Qatar. Des difficultés rencontrées sur différents chantiers, une insuffisance d'activité engendrant une non-couverture de frais généraux, ont conduit CFE à prendre, dès la fin du premier semestre, des mesures de restructuration fortes dans ces entités

Les résultats des autres sociétés sont de façon générale satisfaisants suite à l'évolution favorable de quelques dossiers.

La procédure d'arbitrage initiée à la demande du client sur un grand chantier aux Pays-Bas est arrivée à son terme. Les parties ont convenu d'un nouveau délai pour finaliser, au cours du premier semestre 2013, un accord équilibré et définitif.

Résultat net part du groupe

Le résultat net est négatif (-1,3 million d'euros contre -0,6 million d'euros en 2011).

Pôle Rail-Routes

CFE a créé, en ce début d'année, un nouveau pôle d'activité, le pôle «rail-routes». Ce pôle reprend les activités d'ENGEMA (pose de caténaires et signalisation chemin de fer), de Louis Stevens & Co (signalisation chemin de fer)-activités anciennement reprises dans le pôle Multitechnique-, l'activité routière de Aannemingen Van Wellen ainsi que celle de Remacom, société spécialisée en pose de voies, acquise en début d'année 2012.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du pôle rail-routes croît de 8,2% (2,4% à périmètre constant) et atteint 99,3 millions d'euros. La croissance organique s'observe chez ENGEMA et Louis Stevens & Co, le chiffre d'affaires de l'activité routière restant comparable à celui de l'exercice précédent.

Carnet de commandes

Le carnet de commandes s'élève à 65,8 millions d'euros, soit une baisse de 13,4% par rapport au 31 décembre 2011 (-18,8% à périmètre constant). Les perspectives restent favorables, des appels d'offres significatifs étant en cours.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'élève à 5,7 millions d'euros contre 4,6 millions d'euros, cette évolution s'expliquant en grande partie par l'entrée dans le périmètre de consolidation de Remacom. D'une façon générale, le résultat est satisfaisant dans chacune des sociétés du pôle.

Résultat net par du groupe

Compte tenu d'une augmentation de la charge fiscale, le résultat net n'est que légèrement supérieur à celui de l'exercice précédent et atteint 4 millions d'euros.

Pôle Multitechnique

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du pôle multitechnique s'élève à 156,3 millions d'euros, soit une augmentation de 4,3 % par rapport à l'exercice précédent (-4 % à périmètre constant). Le chiffre d'affaires à l'international, sous l'influence de VMA qui a obtenu des contrats en Turquie, Pologne et Hongrie pour de grands constructeurs automobiles, est en croissance tandis qu'en Belgique un léger tassement est constaté.

Carnet de commandes

Le carnet de commandes s'élève à 165,6 millions d'euros, soit une augmentation de 46,9% par rapport au 31 décembre 2011. Cette forte hausse se constate dans pratiquement toutes les filiales et particulièrement chez CFE EcoTech (commandes au Vietnam et au Sri Lanka), VMA -qui poursuit son développement à l'international-, Nizet Entreprise et Druart.

Résultat opérationnel

Malgré des résultats opérationnels satisfaisants dans la plupart des filiales, le total du pôle est en recul et se réduit à 1,8 million d'euros (4,7 millions d'euros en 2011). Ce recul s'explique exclusivement par une perte ponctuelle encourue dans une filiale en Flandre occidentale. Les mesures de restructuration nécessaires ont été prises.

Résultat net part du groupe

Le résultat net quant à lui, compte tenu du résultat financier, de l'impact fiscal et de la part des minoritaires, est de 0,9 million d'euros (2,2 millions d'euros en 2011).

Pôle Promotion et gestion immobilières

Malgré un ralentissement ponctuel des ventes en fin de premier semestre, l'année 2012 a été excellente au plan de la commercialisation des projets et le chiffre d'affaires atteint 35 millions d'euros (26 millions d'euros en 2011).

L'encours immobilier quant à lui évolue comme suit:

Evolution de l'encours immobilier

En millions d'euros	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011
Encours de commercialisation	19	9
Encours de construction	45	54
Encours de développement	102	68
Total	166	131

Bien qu'en augmentation suite à la livraison d'un immeuble en fin d'année, l'encours de commercialisation reste bas (11%) et traduit le succès de la politique commerciale menée. L'encours de construction est en baisse pour la raison précitée. Les projets de logements résidentiels Brusilia et Van Maerlant sont par ailleurs en pleine phase de construction.

L'encours de développement est en nette augmentation suite à l'acquisition, en partenariat avec un autre promoteur immobilier, du site très bien situé de Solvay à Bruxelles et la prise de participation dans le projet Bavière à Liège.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel a évolué favorablement au cours de l'exercice, atteignant 10,4 millions d'euros (9,4 millions d'euros en 2011).

Résultat net part du groupe

Le résultat net, suite notamment à une charge financière plus lourde conséquence de la croissance des encours de construction et de développement, est en légère diminution et s'élève à 5,7 millions d'euros (6,3 millions en 2011).

Pôle Dragage et environnement

(les montants communiqués dans ce chapitre, relatifs à DEME sont donnés à 100 %, CFE détenant pour sa part 50% de cette société).

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de DEME s'élève à 1.915 millions d'euros, soit une progression de 8,4 % par rapport à l'exercice précédent (1.766 millions d'euros).

Evolution de l'activité par métier

En %	2012	2011
Capital dredging	51%	44%
Maintenance dredging	14%	20%
Fallpipe et landfalls	11%	12%
Environment	10%	12%
Marine works	14%	12%
Total (millions euros)	1.915	1.766

Evolution de l'activité par zone géographique

En %	2012	2011
Europe (EU)	45%	52%
Europe (non EU)	4%	8%
Afrique	12%	11%
Amériques	9%	10%
Asie et Océanie	20%	11%
Moyen-Orient	8%	5%
Inde et Pakistan	2%	3%
Total (millions euros)	1.915	1.766

Carnet de commandes

Le carnet de commandes de DEME est en très forte croissance (+38%). Il s'élève à 3.317 millions d'euros (contre 2.404 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Cette croissance est due à l'obtention au 1^{er} semestre 2012 de trois importants contrats. DEME a remporté en Australie le marché de dragage du chenal d'approche, du bassin d'évolution et des postes d'amarrage pour le projet «Wheatstone GNL» et au Qatar sa filiale MEDCO, dont DEME détient 44 %, le marché de dragage du nouveau port, les travaux de remblayage d'une superficie de 4,5 km² et la construction de deux brise-lames d'enrochement. En mer du Nord, DEME a conclu avec Northwind la construction et l'installation des fondations de ce projet éolien au large de la côte belge.

Résultat opérationnel

Après une première partie de l'année marquée par une occupation moindre de la flotte, un certain nombre de dragues faisant l'objet d'un gros entretien et de réparations alors que la charge d'amortissement était plus élevée suite à la livraison de nouveaux bateaux, la seconde partie de l'année a permis de dégager un résultat opérationnel de bonne facture supérieur à celui de l'exercice précédent, le taux d'occupation des dragues étant satisfaisant.

L'«EBITDA» de l'exercice augmente de 17,4% et atteint 350,1 millions d'euros contre 298,3 millions en 2011. Le résultat opérationnel quant à lui s'élève à 140,4 millions d'euros (137,3 millions d'euros en 2011).

Résultat net part du groupe

Le résultat net, compte tenu d'une charge financière plus élevée, est en diminution et s'élève à 89,4 millions d'euros (104,2 millions d'euros en 2011)

Investissements

DEME a bouclé au cours de l'exercice son plan d'investissement 2008 – 2012 en lançant 7 nouvelles grosses unités:

- La drague rétrocaveuse «Peter the Great»
- Une drague de haute mer à désagréateur de roche «Ambiorix»
- Une drague de haute mer «Amazon»
- Un navire jack-up DP2 «Neptune»
- Un navire jack-up de haute technologie «Innovation»
- Deux navires auxiliaires rapides

L'endettement financier net de DEME à fin 2012, influencé par le plan d'investissement précité, s'élève à 742 millions d'euros, contre 651 millions d'euros à fin 2011.

En ce début d'exercice 2013, DEME a émis un emprunt obligataire de 200 millions d'euros. Cet emprunt, destiné à refinancer une partie de la dette existante tout en assurant une diversification des sources de financement, a été entièrement souscrit.

Développements

DEME, au travers d'une de ses filiales et conjointement avec les autres actionnaires d'Otary, a obtenu de nouvelles concessions pour trois projets éoliens offshore belges en mer du Nord (Rentel, Seastar, Mermaid) d'une capacité cumulée de 900MW.

Pôle PPP – Concessions

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires, sous l'impulsion de Rent-A-Port (société détenue à 45 %), dont le projet au Vietnam évolue favorablement, s'élève à 11,7 millions d'euros (2,9 millions d'euros en 2011). L'activité propre à CFE est toujours constituée d'une part d'études, les projets du Liefkenshoekspoortunnel (Anvers), du Coentunnel (Amsterdam), des Ecoles en Communauté germanophone (Eupen) et de l'Hôtel de police (Charleroi) étant, d'autre part, toujours en phase de construction. CFE est, par ailleurs, qualifiée ou préqualifiée pour le projet de la nouvelle prison de Haren et le Tramway de Liège.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel sous la poussée de Rent-A-Port devient positif et s'élève à 3,7 millions d'euros (-2,2 millions d'euros en 2011), les frais d'études propres à CFE restant bien maîtrisés.

Résultat net part du groupe

Le résultat net part du groupe est de 3,1 millions d'euros (-1,9 millions en 2011).

Holding et retraitements en consolidation

Le résultat net part du groupe est négatif (-6,6 millions d'euros) et résulte d'une sous-couverture de frais généraux, de frais de développement du nouvel outil de gestion et de valeurs de marchés négatives de produits de couverture.

Commentaires sur l'état consolidé de la situation financière, le flux de trésorerie et les investissements

L'endettement financier(*) net s'élève à 400 millions d'euros, contre 420 millions d'euros au 30 juin 2012 et 351 millions d'euros au 31 décembre 2011. Cet endettement se décompose en un endettement long terme de 479 millions d'euros et une trésorerie nette positive de 79 millions d'euros. Les flux de trésorerie provenant des opérations d'investissements s'élèvent pour l'année à 197 millions d'euros, à comparer à 179 millions d'euros en 2011. Ces investissements concernent principalement le programme d'investissements de DEME.

Le besoin de fonds de roulement reste stable.

Le montant des fonds propres après distribution du dividende de l'exercice 2011 (15,1 millions d'euros) atteint 539 millions d'euros.

CFE dispose, pour sa part, de lignes de crédit confirmées à long terme destinées au financement général de la société à hauteur de 100 millions d'euros, dont 65 millions d'euros ne sont pas utilisés au 31 décembre 2012. Les acquisitions de dragues et autres équipements maritimes par DEME font quant à elles, l'objet de financements spécifiques adossés à ces actifs.

CFE a émis à fin mai 2012 un emprunt obligataire de 100 millions d'euros, d'une durée de six ans et venant à échéance le 21 juin 2018. Cet emprunt a rencontré un franc succès et a été entièrement souscrit.

(*) L'endettement financier net au 31 décembre 2012 ne tient pas compte des justes valeurs de produits dérivés qui représentent au 31 décembre 2012 un passif de 37,1 millions d'euros.

Exercice clôturé au 31 décembre (milliers d'euros)	2012	2011
Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation	150.008	102.592
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement	-196.951	-179.124
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	95.152	111.450
Augmentation/diminution nette de la trésorerie	48.189	34.918
Capitaux propres hors minoritaires à l'ouverture	501.702	466.061
Capitaux propres hors minoritaires à la clôture	532.419	501.702
Résultat net part du groupe de l'année	49.069	59.081
ROE	9,8%	12,7%

2. Comptes sociaux

Le chiffre d'affaires de CFE SA est en légère baisse. Celle-ci s'explique essentiellement par la diminution de l'activité en génie civil. Les grands projets d'infrastructure obtenus, il y a quatre ans, se terminent progressivement.

Le résultat d'exploitation, marqué par les difficultés rencontrées par la succursale BAGECI, est en baisse et redevient négatif. Il s'élève à -0,7 millions d'euro.

Les produits des immobilisations financières sont en diminution suite à la baisse des dividendes payés par les filiales alors que la charge des dettes est en augmentation.

Le résultat net après impôts diminue de près de 38% et s'élève à 23,3 millions d'euros.

Le compte de résultats de CFE SA s'établit comme suit (suivant normes belges) :

(en milliers d'euros)	2012	2011
Ventes et prestations	407.806	431.649
Chiffre d'affaires	349.506	361.506
Résultat (perte) d'exploitation	-721	663
Résultat financier net	24.294	30.762
Résultat courant	23.574	31.425
Produits exceptionnels	44	696
Charges exceptionnelles	-273	-175
Résultat avant impôts	23.345	31.946
Impôts	-5	190
Résultat	23.341	32.136

3. Rémunération du capital

Confiant dans l'avenir, le conseil d'administration de CFE SA propose à l'assemblée générale du 2 mai 2013 de maintenir un dividende brut par action égal à celui de l'exercice précédent de 1,15 euro correspondant à 0,8625 euro net, soit une distribution de 15.056.099 euros. Le report à nouveau après distribution s'élève à 54.422.043 euros.

B. DÉCLARATION DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. Gouvernance d'entreprise

La société a adopté le Code belge de gouvernance d'entreprise 2009 comme son Code de référence.

La charte de corporate governance de CFE, qui a été établie sur base du Code de référence, peut être consultée sur le site internet de la société www.cfe.be.

Dans sa charte de corporate governance, CFE applique les principes du Code belge de gouvernement d'entreprise 2009.

Par ailleurs, pour CFE, la gouvernance d'entreprise va au-delà du respect du Code car CFE estime qu'il est indispensable de fonder la conduite de ses activités sur une éthique de comportement et de décision et une culture fortement ancrée de gouvernance d'entreprise.

2. Composition du conseil d'administration

Au 31 décembre 2012, le conseil d'administration de CFE se compose de dix membres, entrés en fonction aux dates reprises ci-dessous et dont les mandats expirent immédiatement après les assemblées générales ordinaires des années reprises ci-dessous :

	Entrée en fonction	Expiration mandat
SA C.G.O., représentée par Monsieur Philippe Delaunois **	06.05.2010	2014
Renaud Bentégeat *	18.09.2003	2013
Philippe Delusinne	07.05.2009	2013
Richard Francioli	13.09.2006	2013
Bernard Huvelin	23.06.2005	2014
Christian Labeyrie	06.03.2002	2013
Jean Rossi	06.05.2010	2014
SA Consuco, représentée par Monsieur Alfred Bouckaert	06.05.2010	2014
SPRL Ciska Servais, représentée par Madame Ciska Servais	03.05.2007	2015
Jan Steyaert	07.05.2009	2013

* Administrateur délégué en charge de la gestion journalière

** Monsieur Philippe Delaunois était, à titre personnel, administrateur de CFE depuis le 5 mai 1994

La durée du mandat des administrateurs est de quatre ans pour les administrateurs nommés ou renouvelés dans cette fonction à compter du 1er janvier 2005.

A l'assemblée générale du 2 mai 2013, le conseil d'administration proposera aux actionnaires de renouveler le mandat de quatre administrateurs pour une période limitée de trois ans (au lieu de quatre). Cette durée limitée des nouveaux mandats est justifiée par l'obligation qu'aura la société en 2016 de nommer un tiers de femmes au conseil d'administration, conformément à la loi du 28 juillet 2011 visant à garantir la présence de femmes dans le conseil d'administration des sociétés cotées.

2.1 Mandats et fonctions des mandataires sociaux

Administrateurs

Le tableau ci-dessous récapitule les mandats et fonctions des dix administrateurs à la date du 31 décembre 2012.

SA C.G.O., REPRÉSENTÉE PAR MONSIEUR PHILIPPE DELAUNOIS CFE AVENUE HERRMANN-DEBROUX, 40-42 B-1160 BRUXELLES	Président du conseil d'administration Administrateur Né en 1941, Philippe Delaunois est ingénieur civil métallurgiste de la Faculté polytechnique de Mons, ingénieur commercial de l'Université de l'État de Mons et diplômé de l'Harvard Business School. Il exerça la majeure partie de sa carrière dans l'industrie sidérurgique et fut jusqu'en 1999 administrateur délégué, directeur général de Cockerill-Sambre. Officier de l'ordre de Léopold et chevalier de la Légion d'honneur, il a été élu manager de l'année en 1989, président de l'Union wallonne des entreprises de 1990 à 1993 et est consul honoraire d'Autriche pour le Hainaut et Namur depuis 1990. Mandats exercés : a- sociétés cotées : Administrateur de Mobistar SA Administrateur de SABCA SA b- sociétés non cotées : Administrateur de Intégrale, caisse commune d'assurances Administrateur de CLi, CLE SA, DEME NV et d'ETEC SA (Sociétés du groupe CFE) c- associations : Administrateur de Europalia ASBL Administrateur de l'ASBL Ordre de Léopold Administrateur de la Chapelle Musicale Reine Elisabeth
RENAUD BENTÉGEAT CFE AVENUE HERRMANN-DEBROUX, 40-42 B-1160 BRUXELLES	Administrateur délégué Né en 1953, Renaud Bentégeat est titulaire d'une maîtrise de droit public, d'un DEA de droit public, d'un DEA d'analyse politique approfondie ainsi que du diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux. Il a entamé sa carrière en 1978 dans la société Campenon Bernard. Il a, ensuite, été successivement chef du service juridique, directeur de la communication, directeur administratif et secrétaire général en charge des services juridique, communication, administratif et ressources humaines de la Compagnie générale de bâtiment et de construction (CBC). De 1998 à 2000, il a été directeur régional bâtiment Ile-de-France de Campenon Bernard SGE, avant d'être nommé directeur général adjoint de VINCI Construction, en charge notamment des filiales du groupe VINCI Construction en Europe centrale et administrateur délégué de Bâtiments et Ponts Construction et Bâtipont Immobilier en Belgique. Depuis 2003, il est administrateur délégué de CFE. Il est également membre du comité d'orientation et de coordination de VINCI SA. Renaud Bentégeat est officier de l'Ordre de Léopold et chevalier de l'Ordre national du Mérite (France). Mandats exercés : a- sociétés cotées : Administrateur délégué de CFE SA b- sociétés non cotées : Administrateur et Président du comité de direction de DEME NV Administrateur de diverses sociétés du groupe CFE Président directeur général de Compagnie générale de bâtiment et de construction (CBC) Président directeur général d'Ufimmo c- associations : Président de la Chambre française de commerce et d'industrie de Belgique Vice-président de l'Association des Entrepreneurs Belges de Grands Travaux (ADEB-VBA) Conseiller du commerce extérieur de la France

PHILIPPE DELUSINNE RTL BELGIUM AVENUE JACQUES GEORGIN, 2 B-1030 BRUXELLES MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT	Administrateur indépendant Né en 1957, Philippe Delusinne est titulaire d'un diplôme de Marketing & Distribution de l'ISEC à Bruxelles et d'un Short MBA du Sterling Institute d'Harvard. Il commença sa carrière chez Ted Bates comme account executive, il fut ensuite account manager chez Publicis, client service director chez Impact FCB, deputy general manager de McCann Erikson et chief executive officer de Young & Rubicam en 1993. Depuis mars 2002, il est chief executive officer de RTL Belgium. Mandats exercés : a- sociétés cotées : Membre du Conseil de Surveillance de Métropole Télévision (M6), Paris b- sociétés non cotées : Administrateur délégué de RTL Belgium SA Administrateur délégué de Radio H SA Administrateur délégué de RTL Belux SA Président et Administrateur délégué de IP Plurimedia SA Représentant CLT-UFA, Administrateur délégué de Cobelfra SA Représentant CLT-UFA, Administrateur délégué de New Contact SA Administrateur délégué de INADI SA Administrateur de CLT-UFA SA Administrateur de BEWEB SA Président de HOME SHOPPING SERVICE BELGIQUE SA Administrateur de FRONT SA c- associations : Membre du Collège d'Avis du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel Vice-Président du Théâtre Royal de La Monnaie Président des Amis des Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique Président de l'Association des Télévisions Commerciales Européennes (A.C.T.) Administrateur de l'Association pour l'Autorégulation de la Déontologie Journalistique ASBL
RICHARD FRANCIOLI VINCI CONSTRUCTION 1, COURS FERDINAND-DE-LESSEPS F-92851 RUEIL-MALMAISON CEDEX MEMBRE DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS	Administrateur Richard Francioli est né en 1959 à Dole (France). Après des études à l'Ecole supérieure de commerce d'Angers, il est entré dans le groupe VINCI en 1983 et y a suivi un parcours professionnel qui a débuté par un stage en VSNE sur le chantier de l'hôpital d'Ain Shams au Caire. Il a ensuite occupé au sein du groupe les postes de directeur régional Nord de Sogea Construction, directeur province de Sogea Construction et président de VINCI Construction Filiales Internationales. Il a été nommé président de VINCI Construction en mars 2006 et, depuis le 1^{er} janvier 2010, est responsable de l'ensemble des activités de contracting de VINCI. Mandats exercés : a- sociétés cotées : Membre du comité exécutif, membre du comité d'orientation et de Coordination et Directeur général adjoint de VINCI Administrateur de Entrepose Contracting (France) b- sociétés non cotées : Membre du conseil de surveillance de VINCI Deutschland GmbH (Allemagne) Administrateur de VINCI Plc (Angleterre) Représentant de VINCI Construction au conseil d'administration de Doris Engineering (France) Représentant de VINCI Construction au conseil d'administration de Cofiroute (France) Administrateur de VINCI Energies (France) Administrateur de Solétanche Freyssinet SA (France)

BERNARD HUVELIN VINCI 1, COURS FERDINAND-DE-LESSEPS, F-92851 RUEIL-MALMAISON CEDEX	Administrateur Né en 1937, Bernard Huvelin est diplômé de HEC. Il est entré en 1962 à la SGE (devenue VINCI). Il en devint le secrétaire général en 1974, directeur général adjoint de 1982 à 1988, membre du directoire de 1988 à 1990, directeur général adjoint de 1991 à 1997, directeur général de 1997 à 1999, administrateur directeur général de 1999 à 2005. Bernard Huvelin est officier de la Légion d'honneur ainsi que chevalier de l'Ordre national du Mérite. Mandats exercés : b- sociétés non cotées : Administrateur de Soficot Administrateur du consortium Stade de France Président de VFI c- associations : Vice-président de la Fédération de l'Industrie Européenne de la Construction Conseiller au Comité économique et social européen
CHRISTIAN LABEYRIE VINCI 1, COURS FERDINAND-DE-LESSEPS, F-92851 RUEIL-MALMAISON CEDEX MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT	Administrateur Né en 1956, Christian Labeyrie est directeur général adjoint, directeur financier et membre du comité exécutif du groupe VINCI. Avant de rejoindre le groupe VINCI en 1990, il a exercé diverses fonctions dans les groupes Rhône-Poulenc et Schlumberger. Il a démarré sa carrière dans la banque. Christian Labeyrie est diplômé de HEC, de l'Escuela Superior de Administración de Empresas (Barcelone) et de McGill University (Canada) et titulaire du DECS. Il est chevalier de la Légion d'honneur et chevalier de l'ordre national du Mérite. Mandats exercés : a- sociétés cotées : Membre du comité exécutif du groupe VINCI b- sociétés non cotées : Administrateur de Eurovia Administrateur de VINCI Park Administrateur de VINCI Deutschland Administrateur de ASF Administrateur de Escota Administrateur de Arcour Administrateur du consortium Stade de France Administrateur de VFI Administrateur de la société LCL Actions Euro du groupe Crédit agricole Asset management Membre du conseil de la Banque de France - succursale des Hauts-de-Seine

JEAN ROSSI

VINCI CONSTRUCTION
5, COURS FERDINAND-DE-LESSEPS
F-92851 RUEIL-MALMAISON CEDEX

Administrateur

Né le 6 novembre 1949, Jean Rossi est ingénieur de l'Ecole Spéciale des Travaux Publics de Paris (ESTP).

Il a commencé sa carrière comme conducteur de travaux à la société Pradeau et Morin. Il a été directeur d'exploitation puis directeur général à la SNEG. Il a ensuite occupé, au sein du groupe VINCI, les postes de directeur du bâtiment et des travaux publics de SOGEA, directeur régional de SOGEA, directeur chargé du Nord de la France de SOGEA, directeur chargé de la Province de SOGEA, directeur général adjoint de SOGEA et devient président de SOGEA en 2001. En 2007, il est président de VINCI Construction France et devient directeur général délégué de VINCI Construction en juin 2007. En 2008, il devient membre du comité exécutif de VINCI et est nommé président de VINCI Construction en 2010.

Mandats exercés

a- sociétés cotées :

Membre du comité exécutif de VINCI

Administrateur de Entrepose Contracting SA

b- sociétés non cotées :

Président de VINCI Construction

Président de Société Générale de Travaux

Administrateur de Soletanche Freyssinet SA

Administrateur de VINCI Energies SA

Vice-Président de la FNTP (Syndicat de France)

c- associations :

Président Honoraire de EGF-BTP

SA CONSUCO, REPRÉSENTÉE PAR MONSIEUR ALFRED BOUCKAERT AVENUE DE FOESTRAETS, 33A B-1180 BRUXELLES MEMBRE DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS	Administrateur indépendant Né en 1946, Alfred Bouckaert est licencié en sciences économiques (Université Catholique de Louvain). Il débuta sa carrière en 1968 en tant que courtier en Bourse auprès de JM Finn & Co à Londres. En 1972, il entre à la Chase Manhattan Bank où il exerce différentes fonctions commerciales et de crédit avant de devenir manager commercial banking pour la Belgique. Il est nommé general manager de la Chase à Copenhague (Danemark) en 1984, puis, deux ans plus tard, general manager et country manager de la Chase en Belgique. En 1989, les activités belges de la Chase Manhattan Bank sont vendues au Crédit Lyonnais. Alfred Bouckaert est chargé de fusionner les activités opérationnelles belges de la Chase et du Crédit Lyonnais. En 1994, le Crédit Lyonnais demande à Alfred Bouckaert de prendre la tête des activités européennes de la banque. En 1999, il prend la direction d'AXA Royale Belge. AXA le nomme également country manager pour le Benelux. En 2005, il devient directeur général pour la région «Europe du Nord» (Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Allemagne et Suisse). D'octobre 2006 à mai 2010, il a été membre du Directoire d'AXA, en charge des activités de la région Europe du Nord, Europe centrale et de l'Est. En avril 2007, il a été nommé président du conseil d'administration d'AXA Belgium, fonction qu'il a exercée jusqu'au 27 avril 2010. En 2011, il a été nommé président du conseil d'administration de Dexia Banque Belgique. Mandats exercés : a- sociétés cotées : Administrateur de Leasinvest Real Estate b- sociétés non cotées : Président de Belfius Banque & Assurances Belgique Administrateur de Vandemoortele SA Administrateur de Bank van Breda Administrateur de Finaxis Administrateur de Ventosia (sicav des notaires) Administrateur de Vesalius Sicar (Luxembourg) Administrateur de Vesalius Biocapital II Arkiv c- associations : Administrateur de la Chambre française de commerce et d'industrie de Belgique Administrateur de l'Institut de Duve (ICP)
SPRL CISKA SERVAIS, REPRÉSENTÉE PAR MADAME CISKA SERVAIS BOERENLEGERSTRAAT, 204 B-2650 EDEGEM PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS	Administrateur indépendant Ciska Servais est associée au sein du cabinet d'avocats Astrea. Elle est active dans le domaine du droit administratif, particulièrement le droit de l'environnement et l'aménagement du territoire ainsi que le droit immobilier et le droit de la construction. Elle dispose d'une expérience étendue en matière de conseil, de procédures judiciaires et de négociations ; elle donne cours et est régulièrement conférencière lors de séminaires. Elle a obtenu une licence en droit à l'Université d'Anvers (1989) ainsi qu'un Master complémentaire (LL.M) en international legal cooperation à la Vrije Universiteit Brussel (V.U.B.) (1990). Elle a également obtenu une licence spéciale en écologie à l'Université d'Anvers (1991). Elle a commencé ses stages en 1990 auprès du cabinet d'avocats Van Passel & Greeve. Elle est devenue associée chez Van Passel & Vennoten en 1994 et, par la suite, chez Lawfort en 2004. En 2006, elle a co-fondé le cabinet d'avocats Astrea. Ciska Servais publie principalement en matière de droit de l'environnement, entre autres concernant le décret d'assainissement, la responsabilité environnementale et la réglementation relative au déplacement de terre. Elle est inscrite au Barreau d'Anvers. Mandats exercés : sociétés non cotées : Astrea bv cvba

JAN STEYAERT MOBISTAR BOULEVARD REYERS, 70 B-1030 BRUXELLES PRÉSIDENT DU COMITÉ D'AUDIT	Administrateur indépendant Né en 1945, Jan Steyaert a été actif la majeure partie de sa carrière dans le domaine des Telecoms. Il a débuté chez un réviseur d'entreprise. En 1970, il entre en fonction chez Telindus (société cotée en bourse) et remplit successivement les fonctions de CFO, CEO et président du conseil d'administration du groupe Telindus et ses filiales jusqu'en 2006. Depuis la création de Mobistar en 1995, il est membre du conseil d'administration et président du conseil depuis 2003. Il est officier de l'Ordre de Léopold II et a été décoré de la croix de chevalier de l'Ordre de la couronne. Mandats exercés : a- sociétés cotées : Président de Mobistar SA b- sociétés non cotées : Administrateur de Credoc SA Administrateur de Portolani SA Administrateur de Automation SA Président du conseil consultatif de Front SA Administrateur de e-Novates NV Administrateur de Blue Corner NV Administrateur de 4iS NV c- associations : Administrateur de Anima Eterna ASBL Administrateur de VVW ASBL Président de la Fondation et du musée Dhondt-Dhaenens à Deurle
---	---

Administrateur dont le renouvellement du mandat est proposé à l'assemblée ordinaire

Le mandat d'administrateur de Monsieur Renaud Bentégeat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2013. Il sera proposé à ladite assemblée générale du 2 mai 2013 de procéder au renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Renaud Bentégeat pour un terme de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017. En application des critères d'indépendance définis par l'article 526 ter du Code des sociétés et par le Code belge de gouvernance d'entreprise, Monsieur Renaud Bentégeat n'a pas la qualité d'administrateur indépendant.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Richard Francioli viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2013. Il sera proposé à ladite assemblée générale du 2 mai 2013 de procéder au renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Richard Francioli pour un terme de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016. En application des critères d'indépendance définis par l'article 526 ter du Code des sociétés et par le Code belge de gouvernance d'entreprise, Monsieur Richard Francioli n'a pas la qualité d'administrateur indépendant.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Christian Labeyrie viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2013. Il sera proposé à ladite assemblée générale du 2 mai 2013 de procéder au renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Christian Labeyrie pour un terme de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016. En application des critères d'indépendance définis par l'article 526 ter du Code des sociétés et par le Code belge de gouvernance d'entreprise, Monsieur Christian Labeyrie n'a pas la qualité d'administrateur indépendant.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Delusinne viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2013. Il sera proposé à ladite assemblée générale du 2 mai 2013 de procéder au renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Delusinne pour un terme de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016. En application des critères d'indépendance définis par l'article 526 ter du Code des sociétés et par le Code belge de gouvernance d'entreprise, Monsieur Philippe Delusinne, a la qualité d'administrateur indépendant.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Jan Steyaert viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2013. Il sera proposé à ladite assemblée générale du 2 mai 2013 de procéder au renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jan Steyaert pour un terme de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016. En application des critères d'indépendance définis par l'article 526 ter du Code des sociétés et par le Code belge de gouvernance d'entreprise, Monsieur Jan Steyaert a la qualité d'administrateur indépendant.

2.2 Evaluation de l'indépendance des administrateurs

Sur les dix membres du conseil d'administration au 31 décembre 2012, six ne peuvent être qualifiés d'indépendants au sens de l'article 526 ter du Code des sociétés et du Code belge de gouvernance d'entreprise:

- Renaud Bentégeat qui est administrateur délégué de la société
- Christian Labeyrie, Richard Francioli, Bernard Huvelin et Jean Rossi qui représentent l'actionnaire de contrôle, VINCI Construction.
- SA C.G.O., représentée par Monsieur Philippe Delaunois, Monsieur Delaunois ayant exercé plus de deux mandats consécutifs.

Suivant la décision des assemblées générales des 7 mai 2009, 6 mai 2010 et 5 mai 2011, les administrateurs indépendants sont : Philippe Delusinne, SPRL Ciska Servais, représentée par Madame Ciska Servais, Jan Steyaert et SA Consuco, représentée par Monsieur Alfred Bouckaert.

Il est à noter que tous les administrateurs indépendants de CFE ont pu exercer leur mission avec une totale indépendance de jugement en 2012.

2.3 Situation des mandataires sociaux

Aucun des administrateurs de CFE (i) n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ou d'une quelconque incrimination ou sanction publique par les autorités réglementaires, (ii) n'a été associé à une faillite, à une mise sous séquestre ou une liquidation et (iii) n'a été empêché par un Tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

2.4 Conflit d'intérêts

2.4.1 Règles de conduite

L'indépendance de jugement est requise de tous les administrateurs, qu'ils soient exécutifs ou non et, pour les administrateurs non exécutifs, qu'ils soient indépendants ou non.

Chaque administrateur organise ses affaires personnelles et professionnelles de manière à éviter tout conflit d'intérêts, direct ou indirect, avec la société.

Les administrateurs informent le conseil d'administration des conflits d'intérêts quand ils surviennent et s'abstiennent de prendre part aux débats et de voter sur le point concerné, conformément aux dispositions du Code des sociétés en la matière. Toute abstention motivée par un conflit d'intérêts est publiée conformément aux dispositions du Code des sociétés.

Le conseil d'administration est particulièrement attentif à l'existence de conflits d'intérêts éventuels avec un actionnaire ou avec une société du groupe, et à la mise en œuvre des procédures particulières prévues par les articles 523 et 524 du Code des sociétés.

Les transactions ou autres relations contractuelles entre la société, y compris les sociétés liées, et les administrateurs doivent être conclues aux conditions normales de marché.

Les administrateurs non exécutifs ne sont pas autorisés à conclure avec la société, directement ou indirectement, des accords relatifs à la fourniture de services rémunérés sans le consentement explicite du conseil d'administration. Ils sont tenus de consulter le président, qui décide de soumettre ou non la demande de dérogation au conseil d'administration.

2.4.2. Application des procédures

A la connaissance de CFE, aucun administrateur ne s'est trouvé cette année en situation de conflit d'intérêts et les règles de conduite applicables ont été respectées.

Il est précisé que certains administrateurs exercent des mandats dans d'autres sociétés dont les activités sont parfois concurrentes à celles de CFE. Par ailleurs, quatre administrateurs ont été désignés sur proposition du groupe VINCI, actionnaire de contrôle de CFE.

2.5. Evaluation du conseil d'administration, de ses comités et des administrateurs

2.5.1. Mode d'évaluation

Assisté par le comité des nominations et des rémunérations, et éventuellement par des experts externes et sous la direction de son président, le conseil d'administration évalue régulièrement sa composition, sa taille et son fonctionnement, ainsi que la composition, la taille et le fonctionnement des comités spécialisés du conseil d'administration, avec pour objectif de favoriser l'amélioration continue de la gouvernance de la société, tout en tenant compte des changements de circonstances.

Lors de cette évaluation le conseil d'administration vérifie, entre autres, si, en son sein, et au sein des comités spécialisés, les questions importantes sont préparées et discutées de manière adéquate. Il vérifie la contribution effective de chaque administrateur du fait de sa compétence et par sa présence aux réunions et son engagement constructif dans les discussions et la prise de décisions et si la composition actuelle du conseil d'administration et celle des comités correspond à celle qui est souhaitable.

Une attention particulière est également accordée à l'évaluation du président du conseil d'administration. .

Le conseil d'administration tire les enseignements de l'évaluation de ses performances en reconnaissant ses points forts et en remédiant à ses faiblesses. Le cas échéant, cela implique la proposition de nomination de nouveaux membres, la proposition de ne pas réélire des membres existants ou l'adoption de toute mesure jugée appropriée pour assurer le fonctionnement efficace du conseil d'administration. Il en est de même pour les comités spécialisés.

Les administrateurs non exécutifs procèdent une fois par an à l'évaluation de leur interaction avec la direction exécutive. A cet effet, ils se réunissent une fois par an sans la présence de l'administrateur délégué et des éventuels autres administrateurs exécutifs.

2.5.2. Evaluation des performances en 2012

Au cours du mois de novembre 2012 et lors du conseil d'administration du 4 décembre 2012, les administrateurs ont débattu du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités et ce afin d'en améliorer l'efficacité. Lors de ce conseil d'administration, il a été décidé de procéder de façon plus formelle et plus complète à une évaluation. Celle-ci aura lieu en début d'année 2013.

3. Fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités

3.1 Le conseil d'administration

Rôle et compétences du conseil d'administration

Rôle du conseil d'administration

La mission du conseil d'administration s'exerce dans l'intérêt social.

Le conseil d'administration détermine les orientations et les valeurs, la stratégie et les politiques clés de la société, il examine et approuve les opérations significatives y afférentes, il veille à leur mise en oeuvre et définit toute mesure nécessaire pour la réalisation de sa politique. Il décide du niveau de risques qu'elle accepte de prendre.

Le conseil d'administration vise le succès à long terme de la société en assurant le leadership entrepreneurial et en permettant l'évaluation et la gestion des risques.

Le conseil d'administration veille à ce que les ressources financières et humaines nécessaires soient disponibles pour permettre à la société d'atteindre ses objectifs et il met en place les structures et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs de la société. Le conseil d'administration prête une attention particulière à la responsabilité sociale, à la mixité des genres et à la diversité en général au sein de la société.

Le conseil d'administration adopte le budget et examine et arrête les comptes.

Le conseil d'administration :

- approuve le cadre général du contrôle interne et de gestion des risques mis en place par la direction et en contrôle la mise en oeuvre
- prend toutes les mesures nécessaires pour assurer l'intégrité des états financiers
- supervise les performances du commissaire
- examine les performances de l'administrateur délégué et de la direction
- veille au bon fonctionnement et à l'efficacité des comités spécialisés du conseil d'administration.

Compétences du conseil d'administration

1. Compétences générales du conseil d'administration

Sous réserve des pouvoirs expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires et dans les limites de l'objet social, le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société.

Le conseil d'administration rend compte de l'exercice de ses responsabilités et de sa gestion aux actionnaires réunis en assemblée générale. Il prépare les propositions de résolutions à prendre par l'assemblée générale.

2. Compétences du conseil d'administration en matière d'augmentation de capital (capital autorisé)

Suite à l'autorisation donnée par l'assemblée générale des actionnaires, le conseil d'administration est autorisé à augmenter - en une ou plusieurs fois - le capital social à concurrence d'un montant maximum de EUR 2.500.000, hors prime d'émission, par voie d'apports en numéraire ou ne consistant pas en numéraire, par incorporation de réserves, avec ou sans l'émission d'actions nouvelles. Dans le cadre du capital autorisé, c'est le conseil d'administration qui décide de l'émission des actions, il détermine les conditions d'émission des nouvelles actions, et notamment le prix d'émission.

Le capital autorisé de CFE permet l'émission de 1.531.260 actions supplémentaires en cas d'augmentation de capital avec émission d'actions sur base du pair comptable.

Cette autorisation expire le 21 mai 2015, mais peut être renouvelée une ou plusieurs fois, conformément aux dispositions légales en la matière.

3. Compétences du conseil d'administration en matière d'acquisition d'actions propres

L'assemblée générale des actionnaires du 7 mai 2009 a autorisé le conseil d'administration de CFE à acquérir un maximum de 1.309.226 actions propres de CFE. L'acquisition peut se faire à un prix égal à la moyenne des vingt derniers cours de clôture de l'action CFE sur Euronext Bruxelles qui précèdent immédiatement l'acquisition et augmentée de dix pour cent (10%) au maximum ou diminuée de quinze pour cent (15%) au maximum.

Cette autorisation expire le 25 mai 2014, mais peut être renouvelée une ou plusieurs fois, conformément aux dispositions légales en la matière.

La décision de l'assemblée générale des actionnaires n'est pas requise pour l'acquisition d'actions propres par CFE afin de les distribuer à son personnel.

En vertu d'une disposition statutaire expresse, les actions propres détenues par CFE, qui sont inscrites au premier marché d'une bourse de valeurs mobilières ou admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs mobilières située dans un état membre de l'union européenne, peuvent être aliénées, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

4. Compétences du conseil d'administration en matière d'émission d'obligations

Sous réserve de l'application des dispositions légales en la matière, le conseil d'administration peut décider la création et l'émission d'obligations, éventuellement convertibles en actions.

«Le conseil d'administration du 22 mai 2012 a décidé de l'émission d'un emprunt obligataire. Celui-ci a été émis le 21 juin 2012. Il a remporté un succès important puisque l'ensemble des obligations proposées ont été souscrites. Les obligations ont été admises à la négociation sur Euronext Brussels le 21 juin 2012.

L'ensemble des conditions de l'emprunt obligataire peuvent être consultées dans le prospectus d'émission d'obligations du 29 mai 2012 qui a est disponible sur le site internet de la société (www.cfe.be).

Enfin, l'assemblée générale spéciale des actionnaires qui s'est tenue le 10 octobre 2012 a approuvé la clause de changement de contrôle contenue dans le prospectus relatif à l'emprunt obligataire».

Fonctionnement du conseil d'administration

Le conseil d'administration est organisé de manière à assurer que les décisions sont prises dans l'intérêt social et de manière à permettre que ses tâches soient exécutées efficacement.

Les réunions du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit à périodicité régulière, suffisamment fréquemment pour exercer efficacement ses obligations, et chaque fois que l'intérêt de la société l'exige. Le conseil a ainsi multiplié ses réunions et leur durée, consacrant partiellement certaines de celles-ci à la visite de projets en cours.

En 2012, le conseil d'administration a délibéré sur toutes les questions majeures de la vie du groupe. Il s'est réuni six fois.

Le conseil d'administration a ainsi notamment :

- arrêté les comptes de l'exercice 2011 ainsi que les comptes semestriels 2012
- examiné le budget 2012 et les actualisations de celui-ci
- examiné le budget 2013
- examiné le plan à cinq ans du groupe CFE, défini les lignes stratégiques
- examiné la situation financière du groupe et l'évolution de son endettement
- décidé de l'émission d'un emprunt obligataire de 100 millions d'euros
- débattu des principaux projets d'acquisition et décidé de l'acquisition de Remacom NV, Ariadne NV
- décidé, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, des modalités de la rémunération et des primes de l'administrateur délégué et des cadres dirigeants
- décidé des émoluments du comité d'audit et du comité des nominations et des rémunérations
- soumis à l'approbation de l'assemblée générale spéciale du 10 octobre 2012 la clause de changement de contrôle acceptée dans le cadre de l'emprunt obligataire du 29 mai 2012.

En ce qui concerne la participation active des administrateurs aux séances du conseil, le tableau qui suit indique le taux individuel de présence des administrateurs au conseil d'administration pour l'exercice 2012.

Administrateurs	Présence/Nombre de séances
SA C.G.O., représentée par Monsieur Philippe Delaunois	6/6
Renaud Bentégeat	6/6
Philippe Delusinne	6/6
Richard Francioli	5/6
Bernard Huvelin	6/6
Christian Labeyrie	5/6
Jean Rossi	5/6
SA Consuco, représentée par Monsieur Alfred Bouckaert	5/6
SPRL Ciska Servais, représentée par Madame Ciska Servais	6/6
Jan Steyaert	6/6

Monsieur Jacques Ninanne a été désigné en qualité de secrétaire du conseil d'administration. A ce titre, il a participé en 2012 aux réunions du conseil d'administration.

Le mode de prise des décisions du conseil d'administration

Sauf les cas de force majeure résultant de guerres, troubles ou autres calamités publiques, le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents ou représentés.

Les membres du conseil d'administration, empêchés d'assister à une réunion, peuvent se faire représenter par un autre membre du conseil, conformément aux dispositions légales et réglementaires, chaque membre ne pouvant disposer que d'une procuration.

Les lettres, télégrammes, télex, télécopies ou courriers électroniques donnant le mandat de vote sont annexés au procès-verbal de la réunion du conseil à laquelle ils ont été produits.

Sur décision du président du conseil d'administration, les réunions peuvent se tenir, pour tous les administrateurs ou une partie des administrateurs, sous la forme d'une audio- ou vidéoconférence. Les administrateurs concernés sont alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Le secrétaire de la société prend les mesures nécessaires à l'organisation d'une telle audio- ou vidéoconférence.

Les résolutions sont votées à la majorité des membres présents ou représentés.

Dans le cas où des administrateurs doivent s'abstenir de prendre part à la délibération, en vertu de la loi, les résolutions sont votées à la majorité des autres membres présents ou représentés.

Si les voix sont partagées également, la voix du président du conseil d'administration est prépondérante.

Après chaque réunion, les délibérations sont constatées par des procès-verbaux signés par le président du conseil d'administration et par la majorité des membres qui ont pris part à la délibération.

Les procès-verbaux résument les discussions, précisent les décisions prises et indiquent, le cas échéant, les réserves émises par les administrateurs.

Ils sont consignés dans un registre spécial, tenu au siège de la société.

Les principales caractéristiques du processus d'évaluation du conseil d'administration ont été précisées dans le règlement d'ordre intérieur publié dans la charte de gouvernance d'entreprise de la société.

3.2 Le comité des nominations et des rémunérations

Au 31 décembre 2012, ce comité se compose de:

- SPRL Ciska Servais, représentée par Madame Ciska Servais, présidente (*)
- Richard Francioli
- SA Consuco, représentée par Monsieur Alfred Bouckaert (*)

(*) administrateurs indépendants

Ce comité s'est réuni trois fois en 2012.

Au cours de l'exercice, ce comité a notamment examiné:

- les rémunérations fixe et variable de l'administrateur délégué
- les rémunérations fixe et variable des cadres dirigeants
- le rapport annuel de rémunération (Loi du 6 avril 2010)
- la police d'assurance «administrateur»
- les émoluments des administrateurs
- l'analyse de la succession du CFO de CFE
- l'organigramme général de CFE

Le tableau qui suit indique le taux individuel de présence des membres au comité des nominations et des rémunérations pour l'exercice 2012.

Membres	Présence/Nombre de séances
SPRL Ciska Servais, représentée par Madame Ciska Servais, présidente (*)	3/3
Richard Francioli	3/3
SA Consuco, représentée par Monsieur Alfred Bouckaert (*)	3/3

(*) administrateurs indépendants

Le mandat de membre du comité des nominations et des rémunérations est rémunéré à hauteur de 1.000 euros par séance. Le mandat de son président est rémunéré à hauteur de 2.000 euros par séance.

Les principales caractéristiques du processus d'évaluation du comité des nominations et des rémunérations ont été précisées dans le règlement d'ordre intérieur publié dans la charte de gouvernance d'entreprise de la société.

3.3 Le comité d'audit

Au 31 décembre 2012, ce comité se compose de :

- Jan Steyaert, président
- Philippe Delusinne
- Christian Labeyrie

Le conseil d'administration de CFE a porté une attention particulière à la présence au comité d'audit d'administrateurs spécialisés dans les matières financières, comptables ou en gestion des risques.

Monsieur Jan Steyaert préside le comité d'audit. Il répond aux critères d'indépendance définis par l'article 526 ter du Code des sociétés. Monsieur Jan Steyaert a obtenu un diplôme à orientation économique et financière. Il a exercé de nombreuses activités professionnelles, en particulier au sein d'un cabinet de reviseurs d'entreprises et au sein de Telindus, société cotée en bourse, où il remplit successivement les fonctions de CFO, CEO et président du conseil d'administration. Ces éléments justifient les compétences en matière de comptabilité et d'audit de Monsieur Jan Steyaert.

Le commissaire participe aux travaux du comité d'audit à la demande expresse de celui-ci.

Ce comité s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice.

Ce comité a :

- examiné les comptes annuels 2011 et semestriels 2012
- examiné le projet de budget 2013 avant présentation de celui-ci au conseil d'administration
- examiné le plan à cinq ans tant au niveau de l'exploitation que financier
- évalué la mission du commissaire et redéfini avec celui-ci le contenu de sa mission compte tenu des évolutions connues en cours d'exercice
- examiné l'organisation de la direction financière
- procédé à une révision des risques principaux
- procédé à une revue de la situation fiscale
- suivi l'évolution du développement et de la mise en place du projet "ERP" décidé en 2010.

Le comité d'audit a consacré une attention particulière au contrôle interne du groupe et suivi les démarches entreprises par CFE pour l'améliorer.

Le tableau qui suit indique le taux individuel de présence des membres au comité d'audit pour l'exercice 2012.

Membres	Présence/Nombre de séances
Jan Steyaert (*)	4/4
Philippe Delusinne(*)	4/4
Christian Labeyrie	3/4

(*) administrateurs indépendants

Le mandat de membre du comité d'audit est rémunéré à hauteur de 1.000 euros par séance. Le mandat de son président est rémunéré à hauteur de 2.000 euros par séance.

Les principales caractéristiques du processus d'évaluation du comité d'audit ont été précisées dans le règlement d'ordre intérieur publié dans la charte de gouvernance d'entreprise de la société.

4. L'actionnariat

4.1 Capital et structure de l'actionnariat

A la clôture de l'exercice, le capital social de CFE s'élevait à 21.374.971 euros, représenté par 13.092.260 actions, sans désignation de valeur nominale. Les actions de la société sont nominatives ou dématérialisées.

Les actions restent nominatives jusqu'à leur entière libération. Lorsque le montant en a été totalement libéré, elles peuvent être transformées en actions dématérialisées, au choix et aux frais de l'actionnaire.

Le registre des titres nominatifs est tenu sous forme électronique. La gestion du registre a été confiée à Euroclear Belgium (CIK S.A).

Les actions nominatives peuvent être converties en actions dématérialisées et vice-versa, sur simple demande de leur détenteur et aux frais de celui-ci. Les actions dématérialisées sont converties en actions nominatives par l'inscription correspondante dans le registre des actionnaires de CFE.

Les actions nominatives sont converties en actions dématérialisées par l'inscription en compte au nom de son propriétaire ou de son détenteur auprès d'un teneur de comptes agréé ou d'un organisme de liquidation et la radiation de l'inscription du registre des actionnaires.

Les titres au porteur de la société déjà inscrits en compte titres au 1er janvier 2008 existent automatiquement sous forme dématérialisée à partir de cette date.

Les titres au porteur qui n'ont pas été inscrits en compte titres au 1er janvier 2008, sont convertis en titres dématérialisés, au moment de leur inscription en compte titres ultérieurement, le cas échéant.

Les titres au porteur qui ne seront pas inscrits en compte-titres au 31 décembre 2013, seront convertis de plein droit en titres dématérialisés à cette date.

Au 31 décembre 2012, l'actionnariat de CFE était structuré comme suit :

Parts sociales sans désignation de valeur nominale	13.092.260
• actions nominatives	6.185.480
• actions dématérialisées	6.866.500
• actions au porteur	40.280

Actionnaires possédant 3% ou plus des droits de vote afférents aux titres qu'ils possèdent :

VINCI Construction SAS 5, cours Ferdinand-de-Lesseps F-92851 Rueil-Malmaison Cedex (France)	46,84%, soit 6.132.880 titres
---	-------------------------------

4.2 Titres comprenant des droits de contrôle spéciaux

A la clôture de l'exercice, il n'y a avait pas de détenteurs de titres comprenant des droits de contrôle spéciaux.

4.3 Droit de vote

La propriété d'une action CFE donne droit à une voix à l'assemblée générale de CFE et emporte de plein droit adhésion aux statuts de CFE et aux décisions de l'assemblée générale de CFE. Tout actionnaire n'est responsable des engagements de la société que jusqu'à concurrence du montant de sa souscription.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action, en ce qui concerne l'exercice des droits accordés aux actionnaires. La société peut suspendre l'exercice des droits afférents aux actions faisant l'objet d'une copropriété, d'un usufruit ou d'un gage, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme bénéficiaire à l'égard de la société de ces droits.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, l'exercice de tout droit attaché aux titres au porteur détenus en vif est suspendu jusqu'à leur inscription en comptes-titres ou dans le registre des actionnaires.

4.4 Exercice des droits des actionnaires

«Les actionnaires de la société ont les droits qui leur sont conférés par le Code des sociétés et par les statuts. Ainsi, ils ont le droit d'assister à toute assemblée générale des actionnaires de la société et d'y voter. Chaque action donne droit à une voix lors d'une assemblée générale. Les conditions d'admission à une assemblée générale sont reprises dans les statuts de la société et sont également décrites dans toute convocation à l'assemblée générale.

Lors de l'exercice social 2012, l'assemblée générale s'est réunie deux fois.

L'assemblée générale ordinaire s'est réunie, conformément aux statuts, le 3 mai 2012. Cette assemblée a, entre autres, approuvé les comptes annuels de la société pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2011.

Une assemblée générale spéciale s'est par ailleurs tenue le 10 octobre 2012 et a approuvé la clause de changement de contrôle contenue dans le prospectus de l'émission obligataire».

5. Contrôle interne

5.A Contrôle interne et gestion des risques

5A.1 Introduction

5A.1.1 Définition - référentiel

«Le contrôle interne peut être défini comme un système développé par l'organe de gestion et mis en oeuvre sous sa responsabilité par le management exécutif. Il contribue à la maîtrise des activités de la société, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources, et ce en fonction des objectifs, de la taille et de la complexité des activités de la société.

Le système de contrôle interne vise à assurer plus particulièrement :

l'application (réalisation et optimisation) des politiques et des objectifs fixés par l'organe de gestion (par exemple : performances, rentabilité, protection des ressources, ...) ;

la fiabilité des informations financières et non financières (par exemple : préparation des états financiers, du rapport de gestion, ...) ;

la conformité aux lois, règlements et autres textes (par exemple : les statuts, ...).»

(extrait des Lignes directrices dans le cadre de la loi du 6 avril 2010 et du Code belge de gouvernance d'entreprise 2009 publié par la Commission Corporate Governance - version 10/01/2011, page 8)

Toutefois, le dispositif de contrôle interne, aussi bien conçu et appliqué soit-il, ne peut, comme tout système de contrôle, fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

5A.1.2 Périmètre d'application du contrôle interne

Le contrôle interne s'applique à CFE et aux sociétés filiales entrant dans le périmètre de consolidation. En ce qui concerne les cas spécifiques de DEME, de Rent-A-Port, de Groep Terryn, de Van De Maele Multi-Techniek, de Sogemaint-CBRE, de Remacom, de Ariadne et de ETEC, les conseils d'administration de ces sociétés sont responsables du contrôle interne de celles-ci. CFE cherche cependant au travers de ses représentants aux conseils d'administration de ces sociétés à promouvoir les bonnes pratiques qui lui sont propres.

5A.2. Organisation du contrôle interne

5A.2.1 Principes d'action et de comportement

Les métiers de CFE nécessitent que les équipes qui les exercent soient proches de leurs clients. Afin de permettre à chaque responsable de centre de profit de prendre rapidement les décisions opérationnelles adéquates, une organisation décentralisée a été mise en place au sein des pôles construction, promotion et gestion immobilières, multitechnique et PPP-Concessions.

L'organisation de CFE implique une délégation de pouvoirs et de responsabilités aux acteurs opérationnels et fonctionnels à tous les niveaux de l'organisation. Cette délégation de pouvoirs donnée aux responsables opérationnels et fonctionnels s'exerce dans le cadre d'une directive générale et dans le respect des principes d'action et de fonctionnement de CFE :

- Respect rigoureux des règles communes du groupe en matière d'engagements, de prise de risques, de prise d'affaires, de remontées d'informations financières, comptables et de gestion
- Transparence et loyauté des responsables vis-à-vis de leur hiérarchie au niveau opérationnel et vis-à-vis des services fonctionnels
- Respect des lois et règlements en vigueur dans le pays où le groupe opère quelle que soit la matière
- Responsabilité des dirigeants opérationnels de communiquer les principes d'action du groupe à leurs collaborateurs
- Sécurité des personnes (collaborateurs, prestataires de services, sous-traitants)
- Recherche de la performance financière.

5A.2.2 Les acteurs du contrôle interne

Le conseil d'administration de CFE est un organe collégial chargé de contrôler la gestion de la direction, de fixer les orientations stratégiques de la société, de veiller à la bonne marche de celle-ci. Il délibère sur toutes les questions majeures de la vie du groupe.

Le conseil d'administration s'est doté de comités spécialisés pour l'audit des comptes, les rémunérations et les nominations.

Le «steering committee» dit «le comité des 15» est composé au 31 décembre 2012 de :

- L'administrateur délégué en charge de la gestion journalière du groupe

- Le directeur général adjoint corporate et directeur financier et administratif du groupe
- Le directeur général adjoint du pôle construction, directeur de CFE Nederland
- L'administrateur délégué de BPC, en charge également de la supervision d'Amart
- Le directeur de CFE Brabant
- Le directeur de MBG
- Le directeur général du pôle Rail & Routes, administrateur délégué de Aannemingen Van Wellen et également directeur de la communication et des synergies du groupe
- Le directeur de CFE International
- Le directeur de CFE Qatar
- Le directeur de CLE et des filiales immobilières au Luxembourg
- Le directeur de CFE immobilier et administrateur délégué de BPI
- Le directeur général du pôle multitechnique
- Le directeur du pôle PPP-Concessions
- Le directeur des ressources humaines du groupe
- Le directeur du développement durable du groupe.

Le steering committee est en charge de la mise en œuvre de la stratégie du groupe, de l'application des politiques relatives à la gestion du groupe et de la directive générale précitée.

Le holding dispose d'une structure limitée adaptée à l'organisation décentralisée du groupe. Les services fonctionnels du holding ont notamment pour mission d'établir et de veiller à la bonne application des règles et procédures du groupe et des décisions prises par l'administrateur délégué. Au plan financier, la gestion de la trésorerie est centralisée au niveau de la holding. En ce qui concerne les filiales, un accord exprès de la direction financière de la holding est requis avant d'engager une relation avec un organisme bancaire. Le holding gère également de façon directe les financements spécifiques de projets.

CFE n'a, par contre, pas mis en place à ce jour une direction de l'audit.

5A.3. Recensement et dispositif de gestion des risques

CFE a procédé dès l'exercice 2006 à un recensement des principaux risques auxquels elle est exposée. Ce recensement fait l'objet d'une mise à jour régulière. Ces risques sont décrits au point 5B. Ce recensement fait clairement apparaître que les risques principaux se situent au plan opérationnel. La caractéristique principale du secteur réside, en effet, dans l'engagement pris, à la remise d'offre, de construire un objet unique par nature, pour un prix dont les modalités sont préfixées et ce, dans un délai convenu.

5A.4. Principales procédures de contrôle interne

Les procédures, objet de ce chapitre, sont communes à l'ensemble du groupe suivant la définition du périmètre précitée.

5A.4.1 Conformité aux lois et règlements

Les lois et règlements en vigueur fixent les normes de comportement et font partie intégrante du processus de contrôle interne.

La direction juridique du holding assure une veille juridique afin de connaître les différentes règles qui sont applicables au groupe et s'applique à en informer les membres du «steering committee» ou les collaborateurs concernés.

5A.4.2 Application de la directive de la direction générale

La directive générale de l'administrateur délégué aux directeurs membres du comité exécutif définit les opérations nécessitant l'information ou l'autorisation préalable de la direction générale ou des directions fonctionnelles de CFE.

Cette directive couvre les domaines suivants :

- la prise de risques sur contrats
- l'acquisition ou la cession de biens immobiliers
- l'acquisition ou la cession de biens mobiliers
- l'acquisition de sociétés
- les ressources humaines
- la gestion administrative et juridique
- les relations bancaires et les engagements financiers
- l'information financière

- les actions de communication interne ou externe
- l'éthique personnelle
- le rôle social et sociétal.

Ces règles de fonctionnements sont impératives pour les directeurs de CFE.

Cette directive générale est déclinée par chaque directeur vers les responsables de filiales ou succursales. Il peut exister par voie de directives complémentaires des règles plus restrictives élaborées par des directeurs de CFE pour leur zone de compétence et adressées à des personnes disposant de l'autorité nécessaire à la tête d'un centre de profit mais, en aucun cas, une directive complémentaire ne peut déroger à ces règles.

5A.4.3 Procédures relatives aux engagements - les comités de risques

Compte tenu des spécificités des métiers, des procédures strictes de contrôle en amont sont en vigueur.

Le comité des risques de CFE a pour mission d'apprécier :

- les conditions et modalités de remise des offres de travaux qui, du fait de leur taille, de la mise en œuvre d'une technologie nouvelle, de la particularité de leur montage financier, de la présence d'obligations sociales hors normes ou de leur localisation, comportent un risque particulier, qu'il soit technique, juridique, financier, social ou autre. Des seuils entraînant un passage automatique et préalable à la remise d'offre sont fixés dans la directive générale.
- toutes les opérations de partenariat public privé et les concessions.

Le comité des risques comprend les membres suivants :

- l'administrateur délégué de CFE
- le directeur, membre du steering committee, en charge de la filiale ou de la succursale
- les représentants opérationnels ou fonctionnels de la société
- et, suivant la spécificité du risque, le directeur financier et administratif, le directeur des ressources humaines, le directeur général adjoint du pôle construction, membres du steering committee.

Le comité immobilier

Aucune acquisition de foncier ou aucun engagement d'acquisition ou de développement immobilier ne peut se faire sans l'accord préalable de ce comité immobilier.

Ce comité immobilier se compose de :

- l'administrateur délégué de CFE
- le directeur financier et administratif membre du steering committee
- le directeur membre du steering committee concerné par l'opération
- les représentants opérationnels du projet concerné
- la secrétaire générale du pôle immobilier
- le responsable administratif et financier du pôle immobilier.

De plus, tout investissement immobilier d'un montant supérieur à cinq millions d'euros est soumis à l'accord préalable du conseil d'administration de CFE.

En ce qui concerne **les projets d'acquisition de société**, toute prise de participation (majoritaire ou minoritaire) est de la responsabilité de l'administrateur délégué après autorisation du conseil d'administration.

5A.4.4 Procédures relatives au suivi des opérations

Les pôles disposent de systèmes de contrôle des opérations qui leur sont propres et adaptés aux spécificités de leur activité.

Un tableau de bord de l'activité, des prises de commandes, du carnet de commandes et de l'endettement financier net est établi mensuellement par la direction financière sur base des informations transmises par les différentes entités opérationnelles. Mensuellement, une lettre d'information reprenant les faits marquants est établie par les dirigeants des différentes entités.

La procédure budgétaire est commune à l'ensemble des pôles du groupe et à leurs filiales. Elle comporte cinq rendez-vous annuels :

- le budget initial présenté en novembre de l'année n-1 et revu en profondeur en février de l'année n
- le premier recalage budgétaire présenté en avril de l'année n
- le deuxième recalage présenté en juillet/août de l'année n
- le troisième recalage présenté en novembre de l'année n.

Ces réunions, auxquelles assistent l'administrateur délégué, le directeur financier et administratif, le directeur de la consolidation, le directeur de la filiale ou de la succursale concernée ainsi que son responsable financier, examinent :

- le volume des affaires de l'exercice en cours, l'état du carnet de commandes
- la marge prévisible du centre de profits avec le détail des marges par projet (ou par département pour le pôle multitechnique)
- l'analyse des risques en cours avec notamment une présentation exhaustive des contentieux en demande ou en défense
- l'état des garanties données
- les besoins d'investissements ou les désinvestissements
- la trésorerie et son évolution future sur douze mois.

5A.4.5 Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable

La direction du contrôle de gestion et de la consolidation, rattachée à la direction financière du groupe est responsable de la production et de l'analyse des informations financières et comptables de CFE diffusées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du groupe et dont elle doit s'assurer de la fiabilité.

Elle a en particulier en charge :

- l'établissement, la validation et l'analyse des comptes semestriels et annuels consolidés du groupe et des données prévisionnelles (consolidation des budgets et des recalages budgétaires)
- la définition et le suivi des procédures comptables au sein du groupe ainsi que l'application des normes IFRS.

La direction du contrôle de gestion et de la consolidation fixe le calendrier de clôture pour la préparation des comptes semestriels et annuels. Ces instructions sont diffusées auprès des directions financières des différentes entités concernées et s'accompagnent de séances d'informations ou de formation.

La direction du contrôle de gestion et de la consolidation assure le traitement comptable des opérations complexes et veille à les faire valider par le commissaire aux comptes.

Lors de chaque arrêté comptable, les responsables financiers des principales entités présentent les comptes de la filiale ou de la succursale au directeur financier et administratif du groupe et au directeur du contrôle de gestion et de la consolidation.

Le directeur du contrôle de gestion et de la consolidation est membre du comité d'audit de DEME et de Rent-A-Port et assiste aux réunions tenues lors de chaque arrêté de comptes de celles-ci. De façon régulière, le comité d'audit de DEME aborde un thème spécifique (analyse d'une filiale) et effectue une mission sur site.

Le commissaire aux comptes fait part au comité d'audit de ses observations éventuelles sur les comptes annuels et semestriels avant présentation au conseil d'administration.

Préalablement à la signature de ses rapports, le commissaire aux comptes recueille les lettres d'affirmation auprès de la direction du groupe et des filiales.

Dans ces déclarations, la direction du groupe et des différentes filiales confirment notamment que, selon leur appréciation, l'ensemble des éléments à leur disposition a bien été transmis au commissaire afin de lui permettre l'exercice de sa mission et que les éventuelles anomalies relevées par celui-ci et non corrigées à la date d'établissement des lettres n'ont pas d'impact significatifs sur les comptes consolidés et sociaux.

5A.5. Actions menées pour le renforcement du contrôle interne et de la gestion des risques

CFE a décidé, fin 2009, de rénover de façon fondamentale ses outils de gestion et a fait le choix d'un système intégré de gestion (ERP). Ce système intègre la gestion des états d'avancement, les achats, la comptabilité, le contrôle de gestion, la gestion de la trésorerie quotidienne.

L'exercice 2010 a été consacré à l'établissement du cahier des charges. Ce travail a été effectué par une équipe de projet comportant des responsables opérationnels et fonctionnels des différents pôles et des différentes sociétés, associant des gestionnaires de projets, des acheteurs, des contrôleurs de gestion, des comptables et des responsables financiers. Un centre de compétence destiné à fournir l'appui logistique afin d'implanter l'application a été constitué et est opérationnel.

L'exercice 2011 a permis de mettre en place le système dans une société pilote du pôle multitechnique.

L'exercice 2012 a permis le lancement de l'application dans trois sociétés pilotes. En février 2013, l'application est opérationnelle dans la majorité des entités des pôles construction, dans les pôles immobilier et PPP-Concessions ainsi qu'à la holding.

La sécurité de l'application, la gestion des autorisations font l'objet d'une attention particulière du comité d'audit. La mise en place de cette application renforcera les fondements du contrôle interne de la société.

5.B Facteurs de risques

5B.1 Risques communs aux secteurs dans lesquels le groupe CFE est actif

5B.1.1 Risques opérationnels

5B.1.1.1 L'acte de construire

La caractéristique principale du secteur réside dans l'engagement pris à la remise d'offre, de construire un objet (bâtiment, ouvrage d'art, quai, ...) unique par nature, pour un prix dont les modalités sont préfixées et ce dans un délai convenu.

Les facteurs de risque portent dès lors sur :

- l'établissement du prix de l'objet à construire et, en cas d'écart entre le prix prévu et le prix de revient réel, la possibilité (ou non) d'obtenir la couverture des surcoûts engagés et compléments de prix
- le design, si la responsabilité en incombe à l'entrepreneur
- la construction proprement dite et, en particulier, les risques propres au sous-sol et à la stabilité de l'ouvrage
- la maîtrise des éléments constitutifs du prix de revient
- les délais
- les obligations de performance (qualité, délai) et les conséquences directes et indirectes y liées
- les obligations de garantie (décennale, maintenance)
- le respect des obligations en matière de droit social étendu, en outre, aux prestataires de services, ainsi qu'en termes de sécurité.

Enfin, CFE travaillant à la grande exportation, est soumise au risque politique.

5B.1.1.2 L'immobilier

Au niveau global, l'activité immobilière est soumise directement ou indirectement à certains facteurs macro-économiques (niveau des taux d'intérêt, propension à investir, épargne...), politiques (développement d'institutions supra-nationales, plans d'aménagement...) qui influencent le comportement des acteurs sur le marché et ce, tant sous l'angle de la demande que de l'offre.

Cette activité se caractérise également par la durée longue du cycle des opérations, ce qui implique la nécessité d'anticiper les décisions et de souscrire des engagements sur des termes longs.

Pour chacun de ses projets, cette activité, en plus des risques liés au secteur, est soumise à ses risques propres :

- sélection de l'investissement foncier
- définition du projet et sa faisabilité
- obtention des différents permis et autorisations
- maîtrise des coûts de construction, honoraires et financement
- commercialisation.

5B.1.1.3 Activité PPP-Concessions

Outre les risques opérationnels liés à l'acte de construire (5B.1.1.1), l'activité du pôle se caractérise par la durée du cycle des opérations (20 ans ou plus) et la capacité du projet de générer, pendant la phase de maintenance ou d'opération, les flux récurrents permettant à la société d'objet de rembourser le financement.

5B.1.1.4 Le dragage

L'activité de dragage est exécutée au travers de DEME (détenue à 50%) et les filiales de celle-ci.

DEME est un des grands acteurs sur le marché mondial du dragage. Son marché porte tant sur le dragage de maintenance que sur le dragage d'infrastructure ("capital dredging"). Ce dernier est notamment lié au développement du commerce mondial et aux décisions des états d'investir dans des grands travaux d'infrastructure.

Le groupe DEME est également actif dans le domaine environnemental et ce au travers d'Ecoterres, filiale qu'elle contrôle à 75 %. Cette société est spécialisée dans le traitement des boues et des terres polluées.

DEME, au travers de DBM (" DEME Building Materials") est également présente sur le marché de l'approvisionnement en gravier.

Outre le fait que le dragage est une activité principalement maritime, il se caractérise par son côté "capital intensive", justifié par les investissements lourds du secteur. A ce titre, DEME est confrontée à des décisions d'investissements complexes.

Outre les risques spécifiques au travail maritime et à l'exécution de projets (voir 1.1), l'activité connaît des risques propres:

- conception technique de l'investissement (type de drague, capacité, puissance, ...) et maîtrise des technologies nouvelles
- décalage entre la décision d'investir et la mise en exploitation du bateau et l'appréhension du marché futur
- maîtrise de la réalisation par le chantier naval de l'investissement décidé (coût, performance, conformité, ...)
- occupation de la flotte et planification des activités
- financement.

Enfin, DEME, travaillant à la grande exportation, est soumise au risque politique.

DEME dispose d'un personnel qualifié à même de concevoir des dragues, d'étudier et d'exécuter des projets de grande ampleur. Compte tenu de la nature même de l'activité et de l'ensemble des éléments externes entrant en ligne de compte, le risque inhérent à l'activité ne peut cependant être totalement exclu.

5B.1.2 La conjoncture

Le secteur de la construction est par nature perçu comme soumis à des fluctuations cycliques fortes. Il convient cependant de nuancer ce constat par pôle ou sous-pôle d'activité, les facteurs clés pouvant différer pour chacun de ceux-ci. Ainsi :

- L'activité génie civil est fortement liée aux programmes étatiques d'investissements en grands travaux d'infrastructure. Ces programmes ont été considérablement réduits par la crise.
- Les activités de construction pour le secteur public sont liées aux programmes étatiques et régionaux d'investissement.
- Les activités de construction ou de développement immobilier pour leur composante bureaux suivent le cycle conjoncturel classique, tandis que l'activité logements privés répond plus directement à la conjoncture, la confiance et au niveau des taux d'intérêts.
- L'activité du dragage est, pour sa part, plus sensible à la conjoncture internationale, à l'évolution du commerce mondial et à la politique d'investissement des États en matière de grands travaux d'infrastructure et de développement durable.

5B.1.3 Encadrement et main-d'oeuvre

Le secteur de la construction souffre toujours d'un manque de personnel d'encadrement et de main-d'oeuvre qualifiée. La bonne réalisation des projets, que ce soit au niveau des études, de la préparation des projets, de leur conduite ou de l'exécution, est dépendante à la fois du niveau de qualification ou de compétence ainsi que de la disponibilité sur le marché de l'emploi de ceux-ci.

5B.2 Risques de marché (taux, change, insolvabilité)

5B.2.1 Intérêts

Le groupe CFE est confronté à des investissements importants et portant sur de longues périodes. Dans ce contexte et dans le cadre de la mise à disposition de crédits long terme, de financement de projets ou de gros investissements (dragues), CFE (directement) ou les filiales (DEME) pratiquent, le cas échéant, une politique de couverture de taux d'intérêts. Le risque de taux ne peut cependant être totalement exclu.

Le groupe CFE n'a pas connu d'impact direct de la crise financière. Cependant, l'importance et la persistance de la crise financière et économique ont une influence négative en termes de coûts sur le financement des grands projets de type PPP ou immobiliers.

5B.2.2 Change

CFE et ses filiales ne pratiquent pas de couverture de taux de change pour les activités de construction, immobilières et multitechnique, ces marchés se situant principalement dans la zone euro.

En ce qui concerne l'activité internationale du pôle construction de CFE, CFE a couvert l'exposition en USD du projet de construction d'une tour de logements au Nigeria par une vente à terme de devises.

Compte tenu du caractère international de son activité et de l'exécution de marchés en monnaies étrangères, DEME pratique des couvertures de taux ou procède à des ventes à terme de devises. Le risque de taux ne peut cependant être exclu.

5B.2.3 Crédit

Compte tenu de la nature de ses clients qui sont pour l'essentiel des clients publics ou assimilés, soit des investisseurs connus, le groupe CFE ne recourt pas à l'assurance crédit.

À la grande exportation, dans la mesure où le pays est éligible et où le risque peut être couvert par l'assurance crédit, CFE et DEME se couvrent auprès des organismes compétents en ce domaine (Office National du Ducroire).

Les contrats de CFE au Tchad ne sont pas couverts par une assurance-crédit mais font l'objet de demandes d'avances. CFE a, par contre, couvert son exposition pour le projet de construction d'une tour de logements au Nigéria ainsi que pour les contrats en cours au Sri Lanka et au Vietnam.

Afin de limiter le risque courant de solvabilité, CFE vérifie, lors de la remise d'offres, la solvabilité de ses clients, suit de façon régulière l'encours de ceux-ci et adapte, si nécessaire, sa position vis-à-vis d'eux. Le risque de crédit ne peut cependant être totalement éliminé.

5B.2.4 La liquidité

La réduction de la liquidité et la difficulté d'obtenir du crédit à des conditions économiques acceptables restent de mise. CFE a pu préserver ses positions au cours de l'exercice en gérant de façon stricte la trésorerie.

Des séances d'information régulières destinées aux cadres dirigeants ont eu pour thème la liquidité et la gestion de la trésorerie au quotidien. Les directeurs de filiales ou succursales sont engagés au plan des prévisions de trésorerie et à leur bonne réalisation.

En mai 2012, CFE a lancé avec succès un emprunt obligataire de 100 millions d'euros. Cet emprunt obligataire a permis l'acquisition de fonciers immobiliers (26,5 millions d'euros), le remboursement de la dette bancaire existante, une somme de 26,7 millions d'euros étant réservée pour la mise des fonds propres des projets du Coentunnel à Amsterdam, du Liefkenshoek Spoortunnel à Anvers et des Ecoles en communauté germanophone.

CFE dispose par ailleurs de lignes de crédit à long terme échéant en juin 2016, de 100 millions d'euros.

5B.3 Risque du prix des matières premières

CFE est potentiellement exposée à la hausse du prix de certaines matières premières utilisées dans le cadre des activités de travaux. Toutefois, le groupe CFE estime que de telles hausses ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence défavorable significative sur ses résultats. En effet, une part significative des contrats de travaux du groupe CFE comprend des formules de révision de prix permettant de faire évoluer le prix des ouvrages en cours de réalisation en fonction de l'évolution du prix des matières premières. En outre, les activités de travaux du groupe CFE sont exercées au travers d'un grand nombre de contrats, dont une part importante est de courte ou moyenne durée ce qui, même en l'absence de formule de révision de prix, limite l'impact de la hausse du prix des matières premières. Dans le cadre des grands projets, CFE a négocié, notamment pour les aciers, des contrats fermes de longue durée. Enfin, le groupe met en place, et principalement chez DEME, des couvertures de prix de fourniture (gasoil).

5B.4 Dépendance clients fournisseurs

Compte tenu de la nature de ses activités et de son type d'organisation, qui découle du caractère local de ses marchés, le groupe CFE considère qu'il n'est pas globalement dépendant d'un petit nombre de clients, ni de fournisseurs ou sous-traitants. Par ailleurs l'organisation opérationnelle du groupe est marquée par une forte décentralisation qui se traduit, en règle générale, par une grande autonomie de décisions des dirigeants locaux à l'intérieur des délégations qui leur sont consenties, notamment en matière d'achats.

5B.5 Risques environnementaux

De par le type de travaux qu'il est appelé à exécuter et notamment les travaux de rénovation, le groupe CFE peut être conduit à manipuler des matériaux insalubres ou dangereux.

Le groupe CFE prend toutes les précautions en matière de sécurité et d'hygiène des travailleurs et y est particulièrement attentif, mais il n'en demeure pas moins que ce risque ne peut être totalement exclu. DEC-Ecoterres est, quant à elle, de par son objet social, confrontée au risque environnemental.

Si toutes les précautions et mesures de contrôle sont prises au niveau de la société, le risque ne peut être totalement évité.

5B.6 Risques juridiques

Compte tenu de la diversité de ses activités et de ses implantations géographiques, le groupe CFE est soumis à un environnement réglementaire complexe lié au lieu d'exécution des prestations et aux domaines d'activité concernés. Lui sont notamment applicables les règles relatives aux contrats administratifs, aux marchés de travaux publics et privés, à la responsabilité civile, notamment celle des constructeurs et ce tant en Belgique qu'à l'étranger. Le secteur de la construction est de plus confronté à une interprétation extensive des notions relatives à la responsabilité des constructeurs dans les domaines de la responsabilité décennale, de la responsabilité des vices cachés véniels, ainsi qu'à l'émergence d'une responsabilité pour des dommages consécutifs indirects.

Le groupe CFE connaît peu de litiges. Dans la plupart des cas, le groupe CFE cherche à conclure une convention transactionnelle avec la partie adverse, ce qui conduit à un nombre de procédures réduit.

5B.7 Risques propres au groupe CFE

5B.7.1 Sociétés d'objet

Pour réaliser certaines de ses opérations immobilières ou en partenariat public privé, le groupe CFE participe ou continuera à participer à des sociétés d'objet (Special purpose Companies) qui consentent des sûretés à l'appui de leur crédit. Le risque est, en cas de défaillance de ce type de société et d'exercice de la sûreté, que le produit de l'exercice de celle-ci ne permette pas de rembourser en tout ou en partie le montant des fonds propres ou assimilés mis à disposition pour conforter la mise en place des crédits.

Au 31 décembre 2012, cette mise à disposition s'élève à 59 millions d'euros, la limite étant fixée internement à 30% des fonds propres consolidés. Les engagements actuels additionnels de mise à disposition de fonds propres (tunnel ferroviaire du Liefkenshoek, Coentunnel et les écoles en communauté germanophone) s'élèvent à 27,1 millions d'euros.

5B.7.2 Participation en DEME

Une participation significative est détenue à 50 %. Il s'agit de DEME. Le groupe DEME est contrôlé conjointement par le groupe Ackermans & van Haaren et CFE, qui en détiennent chacun 50%.

Ackermans & van Haaren et CFE ont prolongé, en 2011 pour une durée de 5 ans, l'accord de coopération qui consolide la collaboration entre actionnaires, l'objectif étant de gérer le groupe DEME en tant que partenaires égaux.

Ce groupe dispose de son autonomie de gestion. Les associés sont représentés paritairement au conseil d'administration ainsi qu'aux comités exécutifs et d'audit.

Ce groupe est autonome financièrement et CFE n'a consenti aucune avance ou engagement en faveur de cette filiale.

La profitabilité de la participation de CFE dans DEME dépend partiellement de la continuité de la bonne collaboration entre ses actionnaires.

Le risque de holding lié à cette participation est inhérent à la structure de contrôle conjoint sous le régime de laquelle elle est détenue comme indiqué ci-dessus.

6. Appréciation des mesures prises par la société dans le cadre de la directive relative aux opérations d'initiés et les manipulations de marché

La politique de CFE en la matière a été précisée dans la charte de gouvernance d'entreprise.

Un compliance officer (Jacques Ninanne) a été désigné et un programme d'information destiné aux cadres dirigeants et aux personnes susceptibles de par leur fonction de disposer d'information privilégiée est en place depuis 2006.

De façon systématique, l'entreprise informe ce personnel des périodes fermées et rappelle de façon régulière les directives générales.

7. Transactions et autres relations contractuelles entre la société, y compris les sociétés liées, et les administrateurs et managers exécutifs

La politique en la matière a été précisée dans la charte de gouvernance d'entreprise.

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres du conseil d'administration à CFE ou à l'une de ses filiales.

8. Convention d'assistance

CFE a conclu un contrat de services avec son actionnaire de référence VINCI Construction le 24 octobre 2001. Les rémunérations dues par CFE pour l'exercice 2012 s'élèvent à 1.190.000 euros.

Cette convention permet d'accéder aux bases de données de VINCI, de bénéficier du support de celle-ci dans des domaines variés tels que la sécurité, les méthodes de construction, le développement durable et le «risk management».

9. Contrôle de l'entreprise

Le commissaire est la société Deloitte, Reviseurs d'Entreprises, représentée par Monsieur Pierre-Hugues Bonnefoy.

L'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2010 a renouvelé pour un terme de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mai 2013, le mandat de commissaire de Deloitte, Reviseurs d'Entreprises, représentée par Monsieur Pierre-Hugues Bonnefoy. La rémunération du mandat en CFE SA s'est élevée à 138.500 euros.

Il sera proposé aux actionnaires de renouveler le mandat du commissaire lors de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Durant l'exercice, le comité d'audit a marqué accord pour l'établissement par le commissaire, Deloitte, Reviseurs d'Entreprises, d'un rapport détaillé des opérations sur les opérations de 2012 pour un montant de 41.200 euros.

Les coûts facturés par Deloitte, Reviseurs d'Entreprises, pour des missions diverses s'élèvent à 116.050 euros.

Par ailleurs, durant l'exercice 2012, des coûts facturés par Deloitte, conseillers fiscaux, relatifs à des avis en matière fiscale ont été comptabilisés à 18.450 euros.

Deloitte a effectué la révision des comptes de la majeure partie des sociétés du groupe CFE.

Pour les autres principaux groupes et filiales, le commissaire a généralement obtenu les rapports de certification des commissaires de celles-ci et/ou eu des entretiens avec ces derniers et il a effectué certaines procédures de révisions complémentaires.

Lors de la prochaine assemblée générale ordinaire de CFE qui se tiendra le 2 mai 2013, il sera proposé à celle-ci de renouveler pour un terme de 3 ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016, le mandat du commissaire Deloitte, Reviseurs d'Entreprises, SC s.f.d. SCRL.

Rémunération des commissaires pour l'ensemble du groupe, en ce compris CFE SA (exercice 2012) :

(en milliers d'euros)	Deloitte		Autres	
	Montant	%	Montant	%
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	736,0	77,2%	402,1	50,8%
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	159,2	16,7%	40,1	5,1%
Sous-total audit	895,2	93,9%	442,2	55,9%
Autres prestations				
Juridique, fiscal, social	28,8	3,0%	296,6	37,5%
Autres	29,2	3,1%	52,6	6,6%
Sous-total autres	57,9	6,1%	349,2	44,1%
Total honoraires des Commissaires aux comptes	953,3	100%	791,4	100%

C. RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération de CFE vise à attirer, à retenir, à motiver les ouvriers, les employés et les cadres de l'entreprise.

Afin d'aider le comité des nominations et des rémunérations à analyser le contexte concurrentiel ainsi que d'autres facteurs utiles à l'évaluation en matière de rémunération, le Comité peut recourir aux services de consultants en rémunération de renommée internationale.

Pour l'année 2012, aucune modification n'a été apportée en matière de politique de rémunération par rapport à l'exercice précédent. Il n'est pas prévu, à ce jour, de changements concernant la politique de rémunération pour les deux prochains exercices.

Rémunération des administrateurs

La politique de rémunération définie pour les administrateurs est exposée de manière détaillée dans la rubrique 1.1.1.

La rémunération accordée aux membres des comités d'Audit et de Nominations et Rémunérations est reprise aux points 1.1.2. et 1.1.3.

Le comité des nominations et des rémunérations est constitué d'administrateurs non exécutifs dont la majorité sont des administrateurs indépendants.

Rémunération de l'administrateur délégué

Il n'y a pas eu de changement dans la politique de rémunération en 2012. La rémunération fixe, la rémunération variable et les autres avantages ont été examinés par le comité des nominations et des rémunérations.

Après échange d'informations et de points de vue, plus spécialement l'examen de la performance pour la rémunération variable, le comité des nominations et des rémunérations a fait les recommandations au conseil d'administration qui statue en la matière. Pour plus de détails concernant la rémunération et les avantages, il faut se reporter au point 1.1.4.

CFE n'a pas accordé de primes de prestations en actions, d'options ou autres droits à acquérir des actions de la société à l'administrateur délégué (CEO).

Rémunération des autres membres du management exécutif

Les membres du management exécutif, hormis l'administrateur délégué, ainsi que le mode de fonctionnement de ce management dans le groupe CFE sont repris à la rubrique 1.2.1.

La politique de rémunération est demeurée inchangée par rapport aux exercices précédents. Elle est calculée de manière à

- ce que la société puisse attirer, motiver et garder les talents exécutifs de haut niveau et à grand potentiel,
- stimuler et récompenser les performances personnelles.

Les propositions de rémunérations fixe et variable pour les membres du management exécutif font l'objet d'une attention toute particulière par le CEO et le directeur des ressources humaines du groupe. Celles-ci sont présentées au comité des nominations et des rémunérations.

Le comité entend les explications et après discussions et échanges de points de vue entre ses membres, soumet les propositions définitives au conseil d'administration qui statue en la matière.

Le salaire annuel de base constitue la rémunération fixe et est basée sur une grille définie par la structure salariale existante dans le groupe CFE. Il existe une marge d'appréciation en fonction de l'expérience, de la fonction, de la rareté des compétences techniques, des performances, etc.

Pour les directeurs opérationnels, c'est-à-dire pour les responsables de centres de profit (filiales et succursales), le système de rémunération variable est fonction du niveau de la performance individuelle.

- Il est directement lié à la performance économique de leur secteur de responsabilité soit le rapport entre le résultat net avant impôts et le chiffre d'affaires de l'exercice. Ce résultat en pourcentage est confronté à une grille reprenant un multiple de la rémunération fixe pouvant aller de zéro jusqu'à 12 mois appelé «montant de base».
- Le taux de fréquence des accidents du travail en fonction de l'objectif fixé en début d'exercice pour le secteur d'activité influence négativement, de 20 % le montant de base si l'objectif n'est pas atteint.
- L'adhésion aux valeurs du groupe CFE, qui influence également le montant de base de 20%, recouvre plusieurs aspects :
 - la fidélisation et la satisfaction du client;
 - le partage d'informations commerciales à travers le groupe CFE;
 - la solidarité entre les managers exécutifs par l'encouragement de la mobilité du personnel et la gestion des ressources humaines (la rétention du personnel, les entretiens d'évaluation, la formation, etc.).
- La rémunération variable peut donc aller de zéro à 12 mois de rémunération fixe.

Pour les directeurs fonctionnels, la rémunération variable tient compte de plusieurs éléments, à savoir :

- le résultat global du groupe CFE,
- le fonctionnement du département dont ils ont la charge,
- éventuellement la réalisation d'objectifs spécifiques qui leur ont été assignés en début d'exercice par le CEO,
- l'adhésion aux valeurs du groupe CFE.
- la rémunération variable peut être nulle si les prestations sont insatisfaisantes.

CFE n'a pas accordé de primes de prestations en actions, d'options ou autres droits à acquérir des actions de la société aux autres membres du management exécutif.

La rémunération globale des managers exécutifs autres que le CEO est reprise à la rubrique 1.2.2.

Rémunération variable de l'administrateur délégué (CEO) et des managers exécutifs

L'année de référence pour le CEO et tous les directeurs pour l'attribution d'une rémunération variable court du 1er janvier au 31 décembre ; le cas échéant, les versements interviennent en avril de l'année suivante.

En ce qui concerne les règles en matière de rémunération variable, en application de la loi du 6 avril 2010 relative à la gouvernance d'entreprise, à partir de l'exercice débutant après le 31 décembre 2010, l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2011 a approuvé ce qui suit :

«pour le CEO et les managers exécutifs, les modalités et les critères d'attribution existants seront maintenus pendant une période de 3 ans, à savoir la rémunération variable en fonction des performances économiques, de l'attention portée à la sécurité des hommes et de l'adhésion aux valeurs du groupe.

En effet, la législation actuelle qui impose l'étalement sur 3 années de la rémunération variable et des critères y afférents n'est pas appropriée (et s'applique donc difficilement) à un comité de direction où certains des membres sont proches de l'âge de la retraite, de la prépension».

Information sur le droit de recouvrement de la rémunération variable attribuée sur base d'informations financières erronées

«Il n'y a pas de droit spécifique de recouvrement de la rémunération variable attribuée sur la base d'informations financières erronées étant donné que la rémunération variable ne sera attribuée qu'après le contrôle des comptes annuels par le commissaire. Si ultérieurement des informations s'avéraient être incorrectes, les règles de droit commun relatives au paiement d'indus seraient applicables».

Indemnité de départ

En ce qui concerne les règles en matière d'indemnité de départ, en application de la loi du 6 avril 2010 relative à la gouvernance d'entreprise, d'application après le 3 mai 2010 et convenues avec le CEO et les managers exécutifs, l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2011 a approuvé le texte qui suit:

1. La loi sur les contrats de travail sera d'application pour les personnes sous statut « salarié » et toutes autres conventions existantes restent en vigueur.

Pour les membres salariés du management exécutif de la société qui n'ont pas conclu de convention en matière d'indemnité de départ avant le 3 mai 2010, en cas de rupture du contrat de travail par l'employeur (en dehors de toute faute grave), la durée du préavis qui leur sera notifiée ou le montant de l'indemnité de départ qui leur sera payée sera déterminé, conformément à la loi du 3 juillet 1978 sur les contrats de travail, sur base des critères habituellement retenus par les cours et tribunaux belges afin de déterminer la durée raisonnable du préavis ou le montant raisonnable de l'indemnité de départ sans toutefois excéder le résultat de la grille Claeys.

Patrick de Caters
Lode Franken
Michel Guillaume
Gabriel Marijsse
Jacques Ninanne
Patrick Van Craen
Christophe Van Ophem
Patrick Verswijvel
Yves Weyts
Diane Zygas

1 autre directeur, étranger, ne relève pas de la législation belge

2. En ce qui concerne les indemnités de départ d'application après le 3 mai 2010 convenues avec le CEO et les managers exécutifs ; une convention est entrée en vigueur le 18 novembre 2011 pour Madame Diane Rosen, épouse Zygas. Cette convention a été approuvée par le conseil d'administration sur proposition du comité des nominations et des rémunérations du 28 septembre 2011. Une ancienneté fictive de minimum 12 années a été accordée dans le statut de salarié sans excéder le résultat de la grille Claeys (voir ci-dessus).
3. Les conventions existantes avant le 3 mai 2010 sont les suivantes :
- M. Frédéric Claes, société de Management SA., représentée par M. Frédéric Claes :
Le montant prévu en cas de cessation des relations contractuelles est cohérent avec les usages en la matière.
 - Artist Valley SA, représentée par M. Jacques Lefèvre :
Le montant prévu en cas de cessation des relations contractuelles est cohérent avec les usages en la matière.
4. Les conventions conclues en 2012 sont les suivantes :
- Kerhelco SPRL, représentée par Monsieur Bernard Cols:
Le montant prévu en cas de cessation des relations contractuelles est cohérent avec les usages en la matière.

1.1 La rémunération des membres du conseil d'administration et de ses comités

1.1.1 Rémunération des membres du conseil d'administration

L'assemblée générale ordinaire du 3 mai 2012 de CFE SA a approuvé l'octroi aux administrateurs, en cette qualité, à charge du compte de résultats, d'émoluments consistant en une somme fixe. Ce montant a été fixé à 382.000 euros pour l'ensemble du conseil.

Le conseil d'administration décide, selon les règles qu'il édicte, de la répartition entre ses membres de ces émoluments.

Une partie, soit 180.000 euros, a été répartie de façon égale entre chacun des membres du conseil d'administration (hors Président du conseil d'administration) (soit 20.000 euros par administrateur, prorata temporis de l'exercice du mandat en cours d'année) et une somme forfaitaire de 77.000 d'euros a été allouée au Président du conseil d'administration.

Une partie, soit 125.000 euros, a été répartie suivant le taux de présence aux séances du conseil d'administration.

De plus, les administrateurs sont remboursés des frais que peut nécessiter l'exercice de leur mandat, dans les conditions déterminées par le conseil d'administration.

Montant des avantages accordés directement ou indirectement aux administrateurs dans le cadre de l'exercice de leurs mandats au sein du groupe :

(euros)	Emoluments CFE SA	Emoluments Filiales
SA C.G.O., représentée par Monsieur Philippe Delaunois **	90.393	
Renaud Bentégeat	33.393	
Philippe Delusinne	33.393	
Richard Francioli	31.161	
Bernard Huvelin	24.464	
Christian Labeyrie	31.161	
Jean Rossi	31.161	
SA Consuco, représentée par Monsieur Alfred Bouckaert	31.161	
SPRL Ciska Servais, représentée par Madame Ciska Servais	33.393	
Jan Steyaert	33.393	
Total	382.000	0

Aucune convention avec un administrateur non exécutif prévoyant une indemnité de départ n'est entrée en vigueur ou n'a été prolongée depuis le 3 mai 2010 (date de l'entrée en vigueur de la loi du 6 avril 2010). Par ailleurs, aucun administrateur non exécutif ne bénéficie d'une rémunération variable.

1.1.2 Rémunération des membres du comité d'audit

Philippe Delusinne	3.000
Christian Labeyrie	4.000
Jan Steyaert	8.000
Total	15.000

1.1.3 Rémunération des membres du comité des nominations et des rémunérations

Richard Francioli	3.000
SA Consuco, représentée par Monsieur Alfred Bouckaert	3.000
SPRL Ciska Servais, représentée par Madame Ciska Servais	6.000
Total	12.000

1.1.4 Rémunération de l'administrateur délégué

Au titre de ses fonctions exécutives au sein du groupe CFE, l'administrateur délégué, outre la rémunération de son mandat d'administrateur, soit 33.393 euros, a perçu une rémunération annuelle brute qui s'élève à 191.830 euros, à laquelle s'ajoute une rémunération variable. Celle-ci s'est élevée à 210.000 euros au titre de l'exercice 2012, somme payable en 2013. L'administrateur délégué dispose en plus d'un logement et d'un véhicule de société, soit l'équivalent de 49.278 euros pour 2012. Il ne bénéficie pas, à charge de CFE, d'un plan de pension.

1.2 La rémunération de la direction

1.2.1 La direction de CFE

Les structures sociales de CFE sont adaptées aux prérogatives auxquelles répond la création d'une société holding, d'une part, et aux exigences liées à son organisation par pôles d'activité, d'autre part.

Chaque pôle, représentant un portefeuille d'activité, est composé de plusieurs sociétés filiales et éventuellement de succursales, lesquelles constituent un centre de profit et représentent en général un métier sur une zone géographique d'action définie. Chaque filiale est dirigée par un conseil d'administration et un directeur, chaque succursale est dirigée par un directeur. L'organisation unique de la gestion des filiales et des succursales consiste donc en une délégation particulière de pouvoirs à un groupe de personnes, les directeurs, permettant le recours à des dirigeants actifs et assurant une bonne organisation opérationnelle des pôles d'activité.

Ces structures sociales assurant l'équilibre des pouvoirs et le bon fonctionnement de CFE, la société décide que le «steering committee», dit «comité des 15» n'est pas constitué comme comité de direction au sens de l'article 524bis du Code des sociétés mais elle a toutefois anticipé l'avenir en prévoyant cette possibilité dans les statuts.

Les personnes chargées de la conduite effective des activités sont donc l'administrateur délégué en premier lieu et les directeurs en second lieu.

Les directeurs sont pour l'exercice 2012:

Frédéric Claes SA, représentée par Monsieur Frédéric Claes,
Artist Valley SA, représentée par Monsieur Jacques Lefèvre,
Kerhelco SPRL, représentée par Monsieur Bernard Cols,
Patrick de Caters,
André de Koning,
Lode Franken,
Michel Guillaume,
Gabriel Marijsse,
Youssef Merdassi,
Jacques Ninanne,
Patrick Van Craen,
Christophe Van Ophem,
Patrick Verswijvel,
Diane Zygas,
Yves Weyts.

1.2.2 Niveau des rémunérations

La rémunération des directeurs

Les 15 directeurs qui sont repris au point 1.2.1 de ce rapport ont perçu:

Rémunérations fixes et honoraires	2.695.843
Rémunérations variables	795.963
Versements aux diverses assurances (plans de pension, hospitalisation, accidents)	738.530
Frais de véhicule de fonction	234.343
Total	4.464.679

Différents types de plan de pension couvrent les managers exécutifs. En effet, certains bénéficient d'un plan «but à atteindre» qui est différent selon une date pivot du 1/07/1986 et d'autres ont un plan de type «cotisations fixes» qui remonte à avant la fusion entre CFE et les Entreprises François et Fils.

Afin d'avoir une gestion homogène des ces managers exécutifs, un plan «chapeau» à prestations définies a été instauré depuis 2007. Les cotisations de l'employeur pour le plan de type «cotisations fixes» et le 'service cost' (IFRS) pour les plans à «prestations fixes» s'élèvent à 522.286 euros pour l'exercice 2012.

CFE n'a accordé aucun plan d'option ou autres droits à acquérir de la société à ces directeurs.

D. POLITIQUE D'ASSURANCE

Le groupe CFE assure de façon systématique tous ses chantiers par une assurance «Tous risques chantiers» et couvre sa responsabilité civile exploitation et après travaux pour des montants suffisants. Le risque de terrorisme est cependant exclu de la couverture «Tous risques chantiers».

Compte tenu de la recrudescence de ce type d'actes et dans le cadre de ses projets immobiliers, CFE et ses filiales immobilières pourraient être conduites, - et pour autant que le marché de l'assurance reste disponible pour offrir ce genre de couverture à des conditions économiquement acceptables, - à rechercher ponctuellement des couvertures contre ce risque.

E. RAPPORTS SPÉCIAUX

Aucun rapport spécial n'a été établi au cours de l'exercice.

F. OFFRE PUBLIQUE D'ACQUISITION

En application de l'article 34 de l'Arrêté Royal du 14.11.2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé, la Compagnie d'Entreprises CFE SA expose que :

- l'organe d'administration a le pouvoir d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant maximum de 2.500.000 euros (article 4 des Statuts), étant rappelé que l'exercice de ce pouvoir est limité en cas d'offre publique d'acquisition par l'article 607 du Code des sociétés,
- l'organe d'administration a le pouvoir d'acquérir un maximum de 10% d'actions propres de la société (article 14 bis des Statuts).

G. ACQUISITIONS

CFE a acquis, en février 2012, pour un prix de 4,5 millions d'euros, 100% des titres de la société Remacom NV et, en décembre 2012, pour un prix de 700.000 euros, 100% des titres de la société Ariadne NV.

H. CRÉATION DE SUCCURSALES

Suite à l'obtention de contrats en Algérie et au Sri Lanka, CFE a constitué, en cours de l'exercice, une succursale dans ces pays.

I. ÉLÉMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

En janvier 2013, DEME a lancé avec succès un emprunt obligataire d'une durée de six ans d'un montant de 200 millions d'euros (chiffres à 100%) lui permettant ainsi de restructurer partiellement la dette existante tout en diversifiant ses sources de financement.

En janvier 2013, CFE a acquis pour un montant de 1,4 million d'euros le solde de la participation dans la société Van De Maele Multi-techniek.

J. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

L'exercice 2012 a été marqué par les études de l'hôpital universitaire d'Anvers, du projet autoroutier des "Missing Links" (Brugge) et de la ligne de tramway entre Deurne et Mortsel. CFE a poursuivi sa politique de prise en charge directe de ces frais.

DEME, pour sa part, effectue des recherches afin d'accroître l'efficacité de sa flotte. Elle mène également, en partenariat avec les universités et la Région Flamande, des études afin de développer la production d'énergie durable en milieu marin. Elle mène également, en partenariat avec des entreprises privées, des études portant sur les techniques d'exploitation des matériaux rares en mer.

K. INFORMATION SUR LES TENDANCES

Dans un environnement économique difficile, le niveau élevé du carnet de commandes permet d'envisager en 2013 une croissance du chiffre d'affaires.

L. COMITÉ D'AUDIT

Monsieur Jan Steyaert préside le comité d'audit. Il répond aux critères d'indépendance définis par l'article 526 ter du Code des sociétés. Monsieur Jan Steyaert a obtenu un diplôme à orientation économique et financière. Il a exercé de nombreuses activités professionnelles, en particulier au sein d'un cabinet de réviseurs d'entreprises et au sein de Telindus, société cotée en bourse, où il remplit successivement les fonctions de CFO, CEO et président du conseil d'administration. Ces éléments justifient les compétences en matière de comptabilité et d'audit de Monsieur Jan Steyaert.

M. CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 2 MAI 2013

Le conseil d'administration invite les actionnaires et les obligataires à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social de la société, avenue Herrmann-Debroux, 40-42, à 1160 Bruxelles, le jeudi 2 mai 2013 à 15 heures.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire sur l'exercice 2012
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012
[Proposition de décision :](#)
Il est proposé à l'assemblée générale d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2012 tels qu'ils sont présentés par le conseil d'administration.
3. Approbation des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2012
[Proposition de décision :](#)
Il est proposé à l'assemblée générale d'approuver les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2012 tels qu'ils sont présentés par le conseil d'administration.
4. Affectation du bénéfice
[Proposition de décision :](#)
Il est proposé à l'assemblée générale d'approuver la proposition du conseil d'administration de distribuer un dividende brut de 1,15 euro par action, correspondant à un dividende net de 0,8625 euro par action. Après distribution, le report à nouveau s'élève à 54.422.043 euros.
5. Approbation du rapport de rémunération
[Proposition de décision](#)
Il est proposé à l'assemblée générale d'approuver le rapport de rémunération tel qu'établi par le conseil d'administration.
6. Décharge aux administrateurs
[Proposition de décision :](#)
Il est proposé à l'assemblée générale de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat lors de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2012.
7. Décharge au commissaire
[Proposition de décision :](#)
Il est proposé à l'assemblée générale de donner décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat lors de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2012.

8. Nominations

- a) Le mandat d'administrateur de Monsieur Richard Francioli vient à échéance à l'assemblée générale ordinaire de ce 2 mai 2013.

Proposition de décision :

Il est proposé à l'assemblée générale de procéder au renouvellement pour un terme de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de mai 2016, du mandat d'administrateur de Monsieur Richard Francioli. Conformément à l'article 526 ter du Code des sociétés et au Code belge de gouvernance d'entreprise 2009, Monsieur Richard Francioli n'est pas un administrateur indépendant.

- b) Le mandat d'administrateur de Monsieur Christian Labeyrie vient à échéance à l'assemblée générale ordinaire de ce 2 mai 2013.

Proposition de décision :

Il est proposé à l'assemblée générale de procéder au renouvellement pour un terme de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de mai 2016, du mandat d'administrateur de Monsieur Christian Labeyrie. Conformément à l'article 526 ter du Code des sociétés et au Code belge de gouvernance d'entreprise 2009, Monsieur Christian Labeyrie n'est pas un administrateur indépendant.

- c) Le mandat d'administrateur de Monsieur Renaud Bentégeat vient à échéance à l'assemblée générale ordinaire de ce 2 mai 2013.

Proposition de décision :

Il est proposé à l'assemblée générale de procéder au renouvellement pour un terme de quatre ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de mai 2017, du mandat d'administrateur de Monsieur Renaud Bentégeat. Conformément à l'article 526 ter du Code des sociétés et au Code belge de gouvernance d'entreprise 2009, Monsieur Renaud Bentégeat n'est pas un administrateur indépendant.

- d) Le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Delusinne vient à échéance à l'assemblée générale de ce 2 mai 2013.

Proposition de décision :

Il est proposé à l'assemblée générale de procéder au renouvellement pour un terme de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de mai 2016, du mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Delusinne. Monsieur Philippe Delusinne répond aux critères d'indépendance définis par l'article 526 ter du Code des sociétés et par le Code belge de gouvernance d'entreprise 2009.

- e) Le mandat d'administrateur de Monsieur Jan Steyaert vient à échéance à l'assemblée générale de ce 2 mai 2013.

Proposition de décision :

Il est proposé à l'assemblée générale de procéder au renouvellement pour un terme de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de mai 2016, du mandat d'administrateur de Monsieur Jan Steyaert. Monsieur Jan Steyaert répond aux critères d'indépendance définis par l'article 526 ter du Code des sociétés et par le Code belge de gouvernance d'entreprise 2009.

- f) Le mandat de commissaire de Deloitte, Reviseurs d'Entreprises, SC s.f.d. SCRL, représentée par Monsieur Pierre-Hugues Bonnefoy, vient à échéance à l'assemblée générale ordinaire de ce 2 mai 2013.

Proposition de décision :

Sous réserve d'approbation par le conseil d'entreprise, il est proposé à l'assemblée générale de procéder au renouvellement pour un terme de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016, du mandat de commissaire de Deloitte, Reviseurs d'Entreprises, SC s.f.d. SCRL.

9. Emoluments annuels administrateurs et commissaire

Proposition de décision :

Conformément à l'article dix-sept des statuts, il est proposé à l'assemblée générale d'approuver, avec effet au 1^{er} janvier 2013, l'octroi aux administrateurs d'émoluments annuels fixes d'un montant de 382.000 euros.

Par ailleurs, il est proposé à l'assemblée générale d'approuver l'octroi au commissaire d'une rémunération de 174.500 euros par an pour l'exercice de son mandat.

Description des formalités à accomplir par les actionnaires pour être admis à l'assemblée générale

Seuls les actionnaires qui sont détenteurs d'actions CFE au plus tard le 14^{ème} jour précédant l'assemblée générale, soit le **18 avril 2013** (la « Date d'enregistrement ») seront admis à participer à l'assemblée générale, en personne ou par mandataire

- Pour les détenteurs d'*actions nominatives*, la preuve de la détention d'actions à la Date d'enregistrement résultera de l'inscription dans le registre des actions nominatives de CFE à la Date d'enregistrement.
- Pour les détenteurs d'*actions dématérialisées*, la preuve de la détention à la Date d'enregistrement résultera de leur inscription dans les comptes du teneur de comptes agréé ou de l'organisme de liquidation à la Date d'enregistrement.

- Les détenteurs d'*actions au porteur* devront obligatoirement, pour être admis à l'assemblée générale, produire leurs actions au porteur imprimées auprès d'un intermédiaire financier au plus tard à la Date d'enregistrement. L'intermédiaire financier leur délivrera une attestation certifiant le nombre d'actions au porteur produites à la Date d'enregistrement et pour lesquelles l'actionnaire déclare vouloir participer à l'assemblée générale. Les actions ainsi déposées seront inscrites en compte-titre et seront dès lors converties de plein droit en actions dématérialisées.

Par ailleurs, pour être admis à l'assemblée générale, chaque actionnaire doit confirmer à la société son intention de participer à l'assemblée générale ainsi que confirmer le nombre d'actions pour lesquelles il a l'intention de voter, au plus tard le 6ème jour qui précède l'assemblée générale, soit le **26 avril 2013**.

Pour ce faire, chaque actionnaire doit impérativement remplir le formulaire « Intention de participation à l'assemblée générale » disponible sur le site internet de la société et le renvoyer par courrier au plus tard le **26 avril 2013** à l'attention de Monsieur Jacques Ninanne, Directeur Financier et Administratif, avenue Herrmann-Debroux 40-42 à 1160 Auderghem ou par courrier électronique à l'adresse general_meeting@cfe.be.

Les détenteurs d'actions nominatives doivent renvoyer uniquement le formulaire « Intention de participation à l'assemblée générale », la preuve de la détention d'actions résultant de l'inscription dans le registre des actions nominatives de CFE à la Date d'enregistrement.

Les détenteurs d'actions dématérialisées doivent impérativement renvoyer le formulaire « Intention de participation à l'assemblée générale » accompagné de l'attestation délivrée par un teneur de compte agréé ou un organisme de liquidation, certifiant le nombre d'actions dématérialisées inscrites à leur nom dans les comptes du teneur de compte agréé ou de l'organisme de liquidation à la Date d'enregistrement.

Les détenteurs d'actions au porteur doivent impérativement renvoyer le formulaire « Intention de participation à l'assemblée générale » accompagné de l'attestation délivrée par un intermédiaire financier certifiant le nombre d'actions au porteur produites au plus tard à la Date d'enregistrement.

Vote par procuration

Simultanément à la publication de cette convocation, CFE met à disposition des actionnaires sur son site internet le formulaire destiné au vote par procuration.

Les actionnaires qui souhaitent désigner un mandataire pour les représenter lors de l'assemblée générale doivent obligatoirement notifier, uniquement par courrier postal adressé à l'attention de Monsieur Jacques Ninanne, Directeur Financier et Administratif, avenue Herrmann-Debroux, 40-42 à 1160 Auderghem, au plus tard le **26 avril 2013**, le formulaire de vote par procuration [signé](#).

Vote par correspondance

Simultanément à la publication de cette convocation, CFE met à disposition des actionnaires sur son site internet le formulaire destiné au vote par correspondance.

Les actionnaires qui souhaitent voter par correspondance devront obligatoirement notifier, uniquement par courrier postal adressé à l'attention de Monsieur Jacques Ninanne, Directeur Financier et Administratif, avenue Herrmann-Debroux, 40-42 à 1160 Auderghem, au plus tard le **26 avril 2013**, le formulaire de vote par correspondance [signé](#).

Le formulaire de vote par correspondance devra obligatoirement mentionner le sens du vote.

Seuls les votes des actionnaires qui auront rempli les formalités d'admission à l'assemblée générale seront pris en compte.

Inscription de sujets à l'ordre du jour

Un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 3% du capital peuvent au plus tard le 22ème jour qui précède l'assemblée, requérir l'inscription de sujets à l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi que déposer des propositions de décisions concernant des sujets à traiter déjà inscrits à l'ordre du jour ou à inscrire à l'ordre du jour.

A cet effet, le ou les actionnaires adresseront à la société, au plus tard le **10 avril 2013**, une demande écrite soit par courrier postal à l'attention de Monsieur Jacques Ninanne, Directeur Financier et Administratif, avenue Herrmann-Debroux, 40-42 à 1160 Auderghem, soit par courrier électronique à l'adresse suivante: general_meeting@cfe.be.

Leur demande sera accompagnée de la preuve qu'à la date de leur requête ils détiennent bien, seul ou à plusieurs, 3% des actions. Ils joindront à cet effet à leur courrier soit un certificat constatant l'inscription des actions correspondantes dans le registre des actions nominatives qu'ils auront demandé préalablement à la société, soit une attestation établie par un intermédiaire financier certifiant le nombre d'actions au porteur correspondantes qui ont été produites, soit par une attestation établie par le teneur de compte agréé ou l'organisme de liquidation, certifiant l'inscription en compte, à leur nom, du nombre d'actions dématérialisées correspondantes.

Si un ou plusieurs actionnaires ont requis l'inscription de sujets et/ou de propositions de décisions à l'ordre du jour, CFE publiera au plus tard le **17 avril 2013** un ordre du jour complété selon les mêmes modalités que le présent ordre du jour. CFE publiera simultanément sur son site internet les formulaires de vote par procuration ainsi que les formulaires de vote par correspondance complétés des sujets à traiter additionnels et des propositions y afférentes et/ou des propositions de décisions seules qui auraient été formulées.

Les procurations et les formulaires de votes par correspondance qui auront été adressés à la société avant le **17 avril 2013** resteront valables pour les sujets à l'ordre du jour qu'ils couvrent. Par ailleurs, dans le cadre du vote par procuration, le mandataire sera autorisé à voter sur les nouveaux sujets à l'ordre du jour et/ou sur les nouvelles propositions de décisions, sans qu'une nouvelle procuration soit requise, si le formulaire de procuration l'y autorise expressément. Le formulaire de procuration peut également préciser que dans ce cas, le mandataire est tenu de s'abstenir.

Droit de poser des questions

Chaque actionnaire a le droit de poser des questions aux administrateurs et/ou au commissaire lors de l'assemblée générale. Les questions peuvent être posées oralement lors de l'assemblée ou par écrit avant l'assemblée.

Les actionnaires qui souhaitent poser des questions par écrit avant l'assemblée devront adresser un courrier électronique à la société au plus tard le **26 avril 2013** à l'adresse suivante general_meeting@cfe.be. Seules les questions écrites posées par des actionnaires qui auront satisfait aux formalités d'admission à l'assemblée, et qui auront de ce fait établi leur qualité d'actionnaire à la Date d'enregistrement, recevront une réponse en assemblée.

Porteurs d'obligations

Les porteurs d'obligations peuvent assister à l'assemblée générale, avec voix consultative seulement, en établissant leur qualité d'obligataire par la production, le jour de l'assemblée générale, d'une attestation délivrée par leur intermédiaire financier auprès duquel ils détiennent leurs obligations.

Mise à disposition des documents

Chaque actionnaire et chaque porteur d'obligation peut obtenir gratuitement au siège de la société (avenue Herrmann-Debroux, 40-42 à 1160 Bruxelles) une copie intégrale des comptes annuels, des comptes annuels consolidés ainsi que du rapport de gestion qui comprend le rapport de rémunération. L'actionnaire et le porteur d'obligation enverra, avant de se rendre à la société, un courrier électronique à l'adresse general_meeting@cfe.be, dans lequel il mentionnera son nom et son adresse, le nombre d'actions ou d'obligations dont il est titulaire ainsi que les documents dont il souhaite recevoir une copie. Il joindra à son courrier électronique la preuve qu'il est actionnaire ou obligataire. L'actionnaire ou l'obligataire pourra se rendre au siège afin d'y retirer les documents demandés dans le délai qui sera indiqué dans le courrier électronique de réponse qui lui sera adressé dans les meilleurs délais par la société.

Site internet

L'ensemble des informations relatives à l'assemblée générale de ce 2 mai 2013, en ce compris, les comptes annuels, les comptes annuels consolidés, le rapport de gestion, qui comprend le rapport de rémunération, et les formulaires de vote par procuration et par correspondance sont disponibles dès aujourd'hui, sur le site internet de la société à l'adresse <http://www.cfe.be>.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Table des matières

Définitions

États financiers consolidés

État du résultat global consolidé
État consolidé de la situation financière
Tableau consolidé des flux de trésorerie
État consolidé des variations des capitaux propres
Notes aux états financiers consolidés
Rapport du commissaire

États financiers statutaires

États de la situation financière et du résultat global statutaires
Analyse de l'état du résultat global et de l'état de la situation financière

Définitions

Entreprises associées	Sociétés dans lesquelles le groupe CFE détient une influence notable et qui sont mises en équivalence
Capitaux employés	Immobilisations incorporelles + goodwill + immobilisations corporelles + fonds de roulement
Fonds de roulement	Stocks + créances commerciales et autres créances d'exploitation + autres actifs courants + actifs non courants détenus en vue de la vente – autres provisions courantes – dettes commerciales et autres dettes d'exploitation – passifs d'impôts exigibles – autres passifs courants
EBIT	Résultat opérationnel
EBITDA	EBIT + amortissements et dépréciations + autres éléments non cash + part dans le résultat des sociétés mises en équivalence

État du résultat global consolidé

Exercice clôturé au 31 décembre (en milliers d'euros)	Notes	2012	2011
Chiffre d'affaires	4	1.898.302	1.793.834
Produits des activités annexes	6	72.155	72.078
Achats		(1.132.066)	(1.072.616)
Rémunérations et charges sociales	7	(371.938)	(338.479)
Autres charges opérationnelles	6	(265.374)	(268.536)
Dotations aux amortissements	12-14-15	(119.683)	(101.350)
Dépréciation des goodwill		0	0
Résultat opérationnel		81.396	84.931
Coûts de l'endettement financier brut	8	(24.134)	(16.301)
Produits financiers des placements de trésorerie	8	5.193	4.299
Autres charges financières	8	(19.174)	(18.569)
Autres produits financiers	8	8.966	14.838
Résultat financier		(29.149)	(15.733)
Résultat avant impôts pour la période		52.247	69.198
Impôts sur le résultat	10	(3.505)	(13.056)
Résultat de l'exercice		48.742	56.142
Part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	16	489	868
Résultat (y compris parts des participations ne donnant pas le contrôle) pour l'exercice		49.231	57.010
Participations ne donnant pas le contrôle	9	(162)	2.071
Résultat - Part du groupe		49.069	59.081
Résultat (y compris part des participations ne donnant pas le contrôle) pour la période		49.231	57.010
Instruments financiers : variations de juste valeur liées aux instruments financiers		(10.045)	(14.462)
Ecart de conversion (dont -92 KEUR par des participations ne donnant pas le contrôle)		2.639	1.812
Impôts différés	10	4.018	5.785
Changement de mode de consolidation (net d'impôt différé)		0	0
Autres éléments du résultat global		(3.388)	(6.865)
Résultat global :		45.843	50.145
- Part du groupe		45.773	52.006
- Part des participations ne donnant pas le contrôle		70	(1.861)
Résultat net part du groupe par action (EUR) (base et dilué)	11	3,75	4,51
Résultat global part du groupe par action (EUR) (base et dilué)		3,50	3,97

État consolidé de la situation financière

Exercice clôturé au 31 décembre (en milliers d'euros)	Notes	2012	2011
Immobilisations incorporelles	12	12.651	9.839
Goodwill	13	33.401	28.725
Immobilisations corporelles	14	980.434	899.618
Immeubles de placement	15	2.056	7.067
Sociétés mises en équivalence	16	18.364	15.128
Autres actifs financiers non courants	17	56.586	30.631
Instruments dérivés non courants	28	0	0
Autres actifs non courants	18	9.283	10.923
Actifs d'impôts différés	10	22.787	11.412
Total actifs non courants		1.135.562	1.013.343
Stocks	20	186.534	158.850
Créances commerciales et autres créances d'exploitation	21	732.466	761.407
Autres actifs courants	21	84.240	60.242
Instruments dérivés courants	28	0	148
Actifs financiers courants		153	1.759
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22	260.602	208.347
Total actifs courants		1.263.995	1.190.753
Total de l'actif		2.399.557	2.204.096
Capital		21.375	21.375
Prime d'émission		61.463	61.463
Plus-value de réévaluation		1.088	1.088
Réserves consolidées et réserve liée aux instruments de couverture		(17.673)	(11.646)
Résultats non distribués		460.012	425.999
Écarts de conversion		6.154	3.423
Capitaux propres – Part du groupe CFE		532.419	501.702
Participations ne donnant pas le contrôle	9	6.227	7.059
Capitaux propres		538.646	508.761
Engagements de retraites et avantages du personnel	24	13.432	14.720
Provisions	25	10.679	10.613
Autres passifs non courants		70.745	82.833
Dettes financières	27	479.120	434.896
Instruments dérivés non courants	28	32.853	24.694
Passifs d'impôts différés	10	13.789	12.630
Total passifs non courants		620.618	580.386
Provisions pour pertes à terminaison	25	11.652	16.040
Provisions pour autres risques courants	25	24.168	31.547
Dettes commerciales et autres dettes d'exploitation	21	689.475	635.159
Passifs d'impôts exigibles		21.579	24.975
Dettes financières	27	181.474	124.268
Instruments dérivés courants	28	4.201	5.646
Autres passifs courants	21	307.744	277.314
Total passifs courants		1.240.293	1.114.949
Total des capitaux propres et passifs		2.399.557	2.204.096

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Exercice clôturé au 31 décembre (en milliers d'euros)	Notes	2012	2011
Activités opérationnelles			
Résultat – Part du groupe		49.069	59.081
Corrections pour éléments non opérationnels ou n'affectant pas les flux de trésorerie			
Amortissements sur immobilisations (in)corporelles et immeubles de placement		119.683	101.350
Dotations nettes aux provisions		(13.012)	(2.763)
Réduction de valeur sur actifs courants et non courants		10.559	(2.510)
Ecart de change étranger non réalisés (bénéfice)/perte		685	(1.925)
Produits d'intérêts & d'actifs financiers		(5.193)	(4.299)
Charges d'intérêts		22.439	16.499
Variation de la juste valeur des instruments dérivés		680	(1.840)
Perte/(bénéfice) relatifs à la cession des immobilisations corporelles		(3.489)	(2.227)
Charges d'impôts de l'exercice		3.505	13.056
Participations ne donnant pas le contrôle		162	(2.071)
Part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		(489)	(868)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant les variations du fonds de roulement		184.599	171.483
Diminution/(augmentation) des créances commerciales et autres créances courantes et non courantes		(32.449)	(124.819)
Diminution/(augmentation) des stocks		(25.936)	4.409
Augmentation/(diminution) des dettes commerciales et des autres dettes courantes		56.928	82.560
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		183.142	133.633
Intérêts payés		(22.439)	(16.499)
Intérêts reçus		5.193	4.299
Impôts sur le résultat payés /reçus		(15.888)	(18.841)
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles		150.008	102.592
Activités d'investissement			
Vente d'immobilisations		13.626	21.329
Acquisition d'immobilisations		(203.930)	(189.681)
Acquisition de filiales sous déduction de la trésorerie acquise	5	(4.431)	(10.772)
Regroupements d'entreprises par les joint ventures sous déduction de la trésorerie acquise		0	0
Variation du pourcentage détenu dans les sociétés contrôlées		0	0
Augmentation de capital des sociétés mises en équivalence	16	(2.236)	0
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement		(196.971)	(179.124)
Activités de financement			
Emprunts		207.483	159.534
Remboursements des dettes		(97.275)	(31.719)
Dividendes payés		(15.056)	(16.365)
Flux de trésorerie provenant (utilisé dans) des activités de financement		95.152	111.450
Augmentation/(Diminution) nette de la trésorerie		48.189	34.918
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	22	208.347	175.518
Effets de change		4.066	(2.089)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	22	260.602	208.347

État consolidé des variations des capitaux propres

Pour la période se terminant le 31 décembre 2011

(milliers d'euros)	Capital	Prime d'émission	Résultats non distribués	Réserve liée aux instruments de couverture	Plus-value de réévaluation	Écarts de conversion	Capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Au 31 décembre 2010	21.375	61.463	383.283	(2.968)	1.088	1.820	466.061	9.385	475.446
Résultat global de la période			59.081	(8.678)		1.603	52.006	(1.861)	50.145
Dividendes payés aux actionnaires			(16.365)				(16.365)		(16.365)
Dividendes des minoritaires								(465)	(465)
Au 31 décembre 2011	21.375	61.463	425.999	(11.646)	1.088	3.423	501.702	7.059	508.761

Pour la période se terminant le 31 décembre 2012

(milliers d'euros)	Capital	Prime d'émission	Résultats non distribués	Réserve liée aux instruments de couverture	Plus-value de réévaluation	Écarts de conversion	Capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Au 31 décembre 2011	21.375	61.463	425.999	(11.646)	1.088	3.423	501.702	7.059	508.761
Résultat global de la période			49.069	(6.027)		2.731	45.773	70	45.843
Dividendes payés aux actionnaires			(15.056)				(15.056)		(15.056)
Dividendes des minoritaires								(902)	(902)
Au 31 décembre 2012	21.375	61.463	460.012	(17.673)	1.088	6.154	532.419	6.227	538.646

Capital et réserves

Le capital au 31 décembre 2012 est constitué de 13.092.260 actions ordinaires. Il s'agit d'actions sans désignation de valeur nominale. Les propriétaires d'actions ordinaires ont le droit de recevoir des dividendes et ont le droit à une voix par action aux assemblées générales des actionnaires de la société.

L'augmentation des écarts de conversion est principalement relative aux filiales de DEME dont la monnaie fonctionnelle s'est fortement appréciée durant l'exercice (SGD, QAR).

Le 27 février 2013, un dividende de 15.056 milliers d'euros, correspondant à 1,15 EUR brut par action, a été proposé par le conseil d'administration. Le dividende final proposé est soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale. L'affectation du résultat n'a pas été comptabilisée dans les états financiers au 31 décembre 2012.

Le dividende final pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2011 était de 1,15 EUR brut par action.

Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2012

1. Principes généraux
2. Principes comptables significatifs
3. Méthodes de consolidation
 - Périmètre de consolidation
 - Opérations intra-groupe
 - Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers
 - Opérations en monnaies étrangères
4. Information sectorielle
 - Secteurs opérationnels
 - Éléments de l'état consolidé du résultat global
 - Chiffre d'affaires
 - Décomposition du chiffre d'affaires du pôle construction
 - Décomposition du chiffre d'affaires du pôle dragage
 - Carnet de commandes
 - État consolidé de la situation financière
 - Tableau résumé consolidé des flux de trésorerie
 - Autres informations
 - Informations géographiques
5. Acquisitions et cessions de filiales
 - Acquisitions pour la période au 31 décembre 2012
 - Cessions pour la période au 31 décembre 2012
 - Acquisitions postérieures à la clôture
6. Produits des activités annexes et autres charges opérationnelles
7. Rémunérations et charges sociales
8. Résultat financier

- 9. Participations ne donnant pas le contrôle
- 10. Impôts sur le résultat
 - Repris au résultat global
 - Réconciliation du taux de taxation effectif
 - Actifs et passifs d'impôts différés comptabilisés
 - Différences temporelles ou pertes fiscales pour lesquelles aucun impôt différé actif n'est reconnu
 - Produit (charges) d'impôts différés comptabilisés directement dans les capitaux propres
- 11. Résultat par action
- 12. Immobilisations incorporelles autres que goodwill
- 13. Goodwill
- 14. Immobilisations corporelles
- 15. Immeubles de placement
- 16. Participations détenues dans des sociétés associées et contrôlées conjointement
 - Sociétés associées
 - Entités contrôlées conjointement
- 17. Autres actifs financiers non courants
- 18. Autres actifs non courants
- 19. Contrats de construction
- 20. Stocks
- 21. Évolution des créances et dettes commerciales et autres créances et dettes d'exploitation
- 22. Trésorerie et équivalents de trésorerie
- 23. Subventions
- 24. Avantages au personnel
- 25. Provisions autres qu'engagements de retraites et avantages du personnel non courants
- 26. Actifs et passifs éventuels
- 27. Informations relatives à l'endettement financier net
- 28. Informations relatives à la gestion des risques financiers
- 29. Leasings opérationnels
- 30. Autres engagements donnés
- 31. Autres engagements reçus
- 32. Litiges
- 33. Parties liées
- 34. Honoraires des commissaires
- 35. Événements importants survenus après la date de clôture
- 36. Entreprises appartenant au groupe CFE

Préambule

États financiers consolidés et notes

Le conseil d'administration a donné son autorisation pour la publication des états financiers consolidés du groupe CFE le 27 février 2013.

Les états financiers consolidés du groupe CFE doivent être lus en parallèle avec le rapport de gestion du conseil d'administration.

Principales transactions en 2012 et 2011 avec effet sur le périmètre du groupe CFE

TRANSACTIONS EN 2012

1. Pôle construction

Au début de l'exercice 2012, la société Annemingen Van Wellen NV a transféré ses activités routières au nouveau pôle d'activités « rail-routes ». Bien que les activités « bâtiments » et « rail-routes » demeurent dans la même entité juridique « Annemingen Van Wellen NV », ces activités sont désormais présentées respectivement dans les pôles « construction » et « rail-routes ».

L'activité environnementale de CFE, exécutée au travers de la succursale CFE EcoTech, historiquement présentée au sein du pôle construction, est désormais présentée au sein du pôle multitechnique.

2. Pôle multitechnique

Au début de l'exercice 2012, la succursale CFE EcoTech, active dans le traitement des eaux, a rejoint le pôle « multitechnique ». Son activité est, en effet, étroitement liée à certains métiers électromécaniques réalisés par des entités du pôle « multitechnique ».

Dans cette même optique de réorganisation des pôles, les sociétés Engema SA et Louis Stevens & Co NV, précédemment présentées au sein du pôle « multitechnique », ont également été transférées, début 2012, vers le nouveau pôle d'activités « rail-routes ».

Début octobre 2012, le groupe CFE a acquis la totalité des titres de la société Ariadne NV. Cette société, située au Limbourg, est spécialisée dans l'automatisation de processus industriels.

3. Pôle promotion et gestion immobilières

Le 15 février 2012, le groupe CFE a constitué, par sa filiale en Pologne, 47% des actions de la société Immomax2 Sp. z o.o. Celle-ci a pour objet le développement d'un projet immobilier résidentiel à Gdansk. Cette entité a été intégrée selon la méthode d'intégration proportionnelle.

Le 23 février 2012, la société BPI, filiale du groupe CFE, a acquis 50% des titres de la société Les Jardins de Oisquercq SPRL en vue de réaliser une opération immobilière sur un terrain situé à Oisquercq (Tubize). Cette entité a été intégrée selon la méthode d'intégration proportionnelle.

Au cours du 1er trimestre 2012, les filiales VM Property I SA et VM Property II SPRL, détenues à 40% par le groupe CFE, ont créé la société VM Office SA pour développer la partie « bureaux » du projet immobilier Van Maerlant à Bruxelles. Cette entité fait l'objet d'une mise en équivalence dans les comptes consolidés.

Le 27 avril 2012, l'entité CFE Immo, succursale du groupe CFE, a acquis 50% des titres des sociétés Immo Keyenveld 1 SA, Immo Keyenveld 2 SA, Immo PA33 1 SA, Immo PA33 2 SA, Immo PA44 1 SA et Immo PA44 2 SA nouvellement créées dans le cadre du projet « Solvay ». Ce projet consiste en la reconversion du site de l'ancien siège social du groupe Solvay situé à Ixelles. Ces entités ont été intégrées selon la méthode d'intégration proportionnelle.

Le 29 mai 2012, le groupe CFE a acquis, par sa filiale Sogesmaint-CBRE, 32,34% des titres de la société Sogesmaint-CBRE Company Management société civile sous forme de société privée à responsabilité limitée nouvellement créée. Cette entité a été intégrée selon la méthode d'intégration proportionnelle.

La société CFE a acquis respectivement le 27 août 2012 et le 12 décembre 2012 30% des titres des sociétés Foncière de Bavière SA et Bavière Développement SA nouvellement créées. Ces deux sociétés ont pour objet le développement d'un projet immobilier au sein du quartier Bavière à Liège. Ces entités ont été intégrées selon la méthode d'intégration proportionnelle.

Le 1^{er} octobre 2012, la société CFE a acquis 50% des titres de la société Les Deux Princes Development SA nouvellement créée dans le cadre du projet de reconversion du site de l'ancien siège social du groupe Solvay situé à Ixelles. Cette entité a été intégrée selon la méthode d'intégration proportionnelle.

4. Pôle dragage et environnement

Durant 2012, la co-entreprise DEME a acquis par le biais de ses filiales :

- 50% de la société nouvellement créée Oceanflore BV, qui a été intégrée selon la méthode d'intégration proportionnelle ;
- 50% de la société nouvellement créée Flidar NV, qui a été intégrée selon la méthode d'intégration proportionnelle ;
- 100% de la société nouvellement créée DI Ukraine LLC qui a été intégrée selon la méthode d'intégration globale ;
- 100% de la société Paes Maritiem BV qui a été intégrée selon la méthode d'intégration globale ;
- 60% de la société Highwind NV qui a été intégrée selon la méthode d'intégration globale ; et
- 100% de la Société de Drageage Luxembourg qui a été intégrée selon la méthode d'intégration globale.

5. Pôle PPP-concessions

Néant.

6. Pôle Rail-routes

Le 22 février 2012, le groupe CFE a acquis la totalité des titres de la société Remacom NV, située dans la région gantoise. Cette société est spécialisée dans la pose de voies de chemin de fer.

TRANSACTIONS EN 2011

1. Pôle construction

Néant.

2. Pôle multitechnique

Le 14 octobre 2011, le groupe CFE a acquis l'entière du capital social de l'Entreprise de Travaux d'Electricité et de Canalisations SA (« ETEC ») et de la Société de Gestion de Chantiers SA (« SOGECH ») et ce, pour un prix d'acquisition de 1.000 milliers d'euros. Ces sociétés situées à Manage (Hainaut) emploient 20 employés et cadres, et 160 ouvriers. Elles sont spécialisées dans l'éclairage public et la pose de réseaux enterrés. Par cette acquisition, CFE élargit le champ d'activité de son pôle multitechnique et prend pied dans le secteur de l'éclairage public tout en renforçant son activité de réseaux enterrés.

3. Pôle promotion et gestion immobilières

Le 31 janvier 2011, la société SFE, filiale du groupe CFE, a acquis 20% des titres de la société anonyme de droit marocain nouvellement créée CME (Compagnie Marocaine des Energies Eoliennes Solaires et Biomasses).

Le 17 mars 2011, la société BPI, filiale du groupe CFE, a acquis 45% des titres de la société de droit polonais Athoria nouvellement créée et ayant pour objet le développement d'un projet immobilier en Pologne.

Le 4 avril 2011, la société CFE Immo, filiale du groupe CFE, a acquis 25% des titres de la société anonyme de droit belge Grand Poste afin de développer un projet de centre commercial à Liège.

Le 11 avril 2011, le groupe CFE a acquis les 50% des titres de la société Brusilia Building SA dont il n'était pas encore propriétaire. Cette société est désormais détenue à 100% et est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Le 6 juin 2011, la société CFE Immo, filiale du groupe CFE, a acquis 40% des titres des sociétés de droit luxembourgeois Bayside Finance SARL et Bedford Finance SARL détenant conjointement la totalité des titres des sociétés belges VM Property I SA, VM Property II SPRL et Van Maerlant Residential SA. Le 7 décembre 2011, les sociétés belges VM Property I SA, VM Property II SPRL ont constitué la société VM Office SA dont elles détiennent respectivement 66.6% et 33.3% des titres. Ces participations ont été acquises dans le cadre du développement d'un projet de bureaux et de logements à Bruxelles.

Durant le premier semestre 2011, le groupe CFE, a également acquis 50% des titres des sociétés de droit chypriote Lockside Ltd et Liveway Ltd, et de droit nigérian Cobel Contracting Nigeria Ltd. Ces acquisitions ont été réalisées dans le cadre du développement d'un projet de construction au Nigéria.

Par ailleurs, le 31 mars 2011, la société CFE Immo, filiale du groupe CFE, a cédé la totalité de ses titres, soit 28%, de l'Administratief en Maritiem Centrum Antwerpen SA (« AMCA »).

Le 30 juin 2011, la société Construction Management, filiale du groupe CFE, a également cédé la totalité de ses titres, soit 39%, de la Société de Développement du Bois de Péronne SA.

Le 30 novembre 2011, CFE Hungary a cédé la totalité des titres qu'elle détenait dans les sociétés hongroises The Gallery et GreanOceans.

Le 21 décembre 2011, la société CLI, filiale du groupe CFE, a acquis 25% complémentaires des titres de la société anonyme de droit luxembourgeois, Château de Beggen afin de porter sa participation à 50% des titres. Cette société développe divers projets résidentiels (14 résidences comprenant environ 170 appartements et 191 parkings) sur les terrains dont celle-ci est propriétaire.

4. Pôle dragage et environnement

Durant 2011, la co-entreprise DEME a acquis, par le biais de ses filiales :

- une participation de 50% dans la société de droit belge nouvellement créée Terranova SA ayant pour objet la réalisation d'études relatives au retraitement de déchets ;
- une participation de 51% dans la société nouvellement créée Mineracoes Sustentaveis do Brasil SA (« M.S.B. SA ») détenant une concession minière au Brésil ;
- une participation de 19% dans la société de droit belge nouvellement créée Otary SA ayant pour objet le développement et l'exploitation de parcs éoliens ;
- une participation de 100% dans les sociétés de droit américain Geowind Holding LLC et Geowing LLC ayant pour objet le développement et l'exploitation de parcs éoliens ;
- une participation de 100% dans la société nouvellement créée Soyo Dragagem ;
- une participation de 100% dans la société nouvellement créée DI Bulgaria ;
- une participation de 37,45% dans la société de droit américain Terrasea Environmental Solutions ; et
- une participation de 50% dans la société HGO InfraSea Solutions GmbH ayant pour objet la construction et l'exploitation de navires assurant l'installation d'éoliennes offshore.

Par ailleurs, Ecoterres Holding SA, filiale à 74,9% de DEME, a acquis de Dredging International SA et DEME SA la totalité des titres de la société anonyme belge Agroviro spécialisée dans l'assainissement de boues. Au 31 décembre 2011, cette société est intégrée globalement moyennant la reconnaissance de participations ne donnant pas le contrôle à concurrence de 25,1%.

5. Pôle PPP-concessions

Le 23 août 2011, le groupe CFE a acquis 100% des titres de la société anonyme de droit belge HDP Charleroi nouvellement créée et ayant pour objet la réalisation du projet PPP relatif à la conception, à la construction et à la maintenance d'un hôtel de police situé à Charleroi.

1. Principes généraux

IFRS tels qu'adoptés par l'union européenne

Normes et interprétations applicables pour la période annuelle ouverte à compter du 1^{er} janvier 2012

- Amendements à IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir – Transferts d'actifs financiers (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2011)

L'application de ces normes et interprétations n'a pas eu d'effet significatif sur les états financiers consolidés du groupe.

Normes et interprétations émises mais pas encore applicables pour la période annuelle ouverte à compter du 1^{er} janvier 2012

- IFRS 9 Instruments financiers et les amendements liés (normalement applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2015)
- IFRS 10 États financiers consolidés (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014)
- IFRS 11 Partenariats (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014)
- IFRS 12 Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014)
- IFRS 13 Evaluation de la juste valeur (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013)
- IAS 27 États financiers individuels (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014)
- IAS 28 Participations dans des entreprises associées et coentreprises (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014)
- Améliorations aux IFRS (2009-2011) (normalement applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013)
- Amendements à IFRS 1 Première adoption des IFRS – Forte hyperinflation et élimination des dates fixes pour les premiers adoptants (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013)
- Amendements à IFRS 1 Première adoption des IFRS – Emprunts publics (normalement applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013)
- Amendements à IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir – Compensation des actifs et passifs financiers (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013)
- Amendements à IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 États financiers consolidés, Partenariats et informations à fournir – Dispositions transitoires (normalement applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014)
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 États financiers consolidés et informations à fournir – Sociétés d'investissement (normalement applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014)
- Amendements à IAS 1 Présentation des états financiers – Présentation des autres éléments du résultat global (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2012)
- Amendements à IAS 12 Impôts sur le résultat – Impôt différé: Recouvrement de la valeur comptable d'un actif (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013)
- Amendements à IAS 19 Avantages du personnel (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013)
- Amendements à IAS 32 Instruments financiers : présentation – Compensation des actifs et passifs financiers (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014)
- IFRIC 20 Frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013)

Le processus de détermination des impacts potentiels de ces normes et interprétations sur les états financiers consolidés du groupe est en cours. Le groupe ne s'attend pas à des modifications significatives à l'exception de l'application des normes:

- IFRS 10, 11 qui redéfinissent la notion de contrôle ainsi que les critères de choix de la méthode d'intégration des entités consolidées. A partir de l'exercice social 2014, un plus grand nombre de filiales seront intégrées selon la méthode de mise en équivalence. La structure des états financiers sera modifiée en termes de présentation; le résultat net et l'actif net du groupe ne seront pas affectés. L'application de cette nouvelle norme ne permettra plus la consolidation de DEME selon la méthode proportionnelle. DEME devra être intégré par mise en équivalence. La contribution de DEME à la présentation actuelle du bilan et du compte de résultat est exposée dans la note 4. Information sectorielle.
- IAS 19 qui impose principalement la prise directement en capitaux propres des gains et pertes actuariels liés aux plans de pension à prestations définies.

2. Principes comptables significatifs

La Compagnie d'Entreprises CFE SA (ci-après dénommée 'la société' ou 'CFE') est une société de droit belge dont le siège social est situé en Belgique. Les états financiers consolidés pour la période clôturée au 31 décembre 2012 comprennent les états financiers de la société, de ses filiales, des participations dans les entités contrôlées conjointement ('le groupe CFE') et les intérêts dans les sociétés mises en équivalence.

(A) DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers consolidés ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière internationale (IFRS – International Financial Reporting Standards) telles qu'approuvées dans l'Union européenne.

(B) BASE DE LA PRÉSENTATION

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, arrondis au millier le plus proche.

Les instruments ou dérivés de capitaux propres sont valorisés au coût historique si ces instruments de capitaux propres n'ont pas de cotation publiée sur un marché actif et si d'autres méthodes d'estimation raisonnables pour déterminer la juste valeur sont clairement inappropriées et/ou inapplicables.

Les principes comptables sont appliqués de façon cohérente.

Les états financiers sont présentés avant affectation du résultat de la société mère proposée à l'assemblée générale des actionnaires.

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers, notamment en ce qui concerne les éléments suivants :

- les durées d'amortissement des immobilisations ;
- l'évaluation des provisions et des engagements de retraites ;
- l'évaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction ;
- les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur ;
- la valorisation des instruments financiers à la juste valeur ;
- la valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2) ;
- l'appréciation du pouvoir de contrôle ;
- la qualification, lors de l'acquisition d'une société, du caractère de l'opération en regroupement d'entreprises ou acquisition d'actifs.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

(C) PRINCIPES DE CONSOLIDATION

La méthode de consolidation par intégration globale est appliquée aux filiales. Par filiales, il faut entendre les sociétés contrôlées par la société mère ce qui est présumé lorsque cette dernière détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote. Les comptes annuels des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle commence jusqu'à la date à laquelle il s'achève.

Les changements dans les participations du groupe dans des filiales qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur des capitaux propres. La valeur comptable des participations du groupe et des participations ne donnant pas le contrôle est ajustée pour tenir compte des changements des participations relatives dans les filiales. Tout écart entre le montant de l'ajustement des participations ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue est comptabilisé directement dans les capitaux propres.

Lorsque le groupe accorde une option de vente aux actionnaires minoritaires d'une filiale (« put » sur les participations ne donnant pas le contrôle), le passif financier y relatif est comptabilisé initialement en déduction des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres.

Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées selon la méthode d'intégration proportionnelle.

Les sociétés mises en équivalence sont celles dans lesquelles le groupe CFE détient une influence notable sur les décisions financières et opérationnelles, sans les contrôler. L'influence notable est présumée lorsque le groupe CFE détient entre 20% et 50% des droits de vote.

La méthode de la mise en équivalence est utilisée depuis la date où l'influence significative commence jusqu'à la date à laquelle elle s'achève. Lorsque la part du groupe CFE dans les pertes des sociétés mises en équivalence excède la valeur comptable de la participation, cette dernière est ramenée à zéro. Les pertes au-delà de ce montant ne sont pas comptabilisées, à l'exception du montant des engagements du groupe CFE envers ses sociétés mises en équivalence.

Toutes les transactions, les soldes, les pertes et profits réalisés entre sociétés du groupe CFE ont été éliminés.

(D) MONNAIES ÉTRANGÈRES

(1) Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de clôture. Les gains et les pertes qui résultent de ces transactions ainsi que la conversion des éléments d'actif et de passif monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés en compte de résultats.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

(2) États financiers des entités étrangères

Les actifs et passifs de sociétés du groupe CFE utilisant des devises fonctionnelles autres que l'euro sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les comptes de résultats des filiales étrangères, à l'exclusion des entités étrangères exerçant leurs activités dans des pays où prévaut une hyper-inflation, sont convertis en euros au taux de change moyen de l'exercice (proche du taux en vigueur à la date de la transaction).

Les éléments constituant les capitaux propres sont convertis au taux de change historique.

Les écarts de conversion générés, à l'occasion de cette conversion, sont comptabilisés sous une rubrique séparée des capitaux propres, en l'occurrence les 'écarts de conversion'. Ces écarts sont enregistrés dans le compte de résultats au cours de l'exercice durant lequel l'entité est cédée ou liquidée.

(3) Taux de conversion

Devises	Taux clôture 2012	Taux moyen 2012	Taux clôture 2011	Taux moyen 2011
Zloty polonais	4,091	4,169	4,471	4,141
Forint hongrois	292,549	288,358	315,169	280,243
Dollar US	1,320	1,291	1,296	1,399
Dollar Singapour	1,614	1,606	1,683	1,753
Rial du Qatar	4,806	4,701	4,719	5,096
Leu roumain	4,449	4,462	4,326	4,239
Dinar tunisien	2,048	2,015	1,942	1,964
Franc CFA	655,957	655,957	655,957	655,957
Dollar australien	1,271	1,244	1,264	1,340
1 euro = X Devise				

(E) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(1) Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche exposés dans le but d'acquérir une compréhension des connaissances scientifiques ou des techniques nouvelles, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les frais de développement, grâce auxquels les résultats des recherches sont appliqués à la planification ou à la conception de la production de produits ou de procédés nouveaux ou améliorés, sont comptabilisés en tant qu'actif si le produit ou le procédé est réalisable techniquement et commercialement, si la société a suffisamment de ressources pour réaliser le développement et si les dépenses attribuables peuvent être identifiées de manière fiable.

Les frais activés comprennent tous les coûts directement attribuables à cet actif, qui sont nécessaires à sa création, sa production et à sa préparation en vue de son utilisation projetée. Les autres frais de développement sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les frais de développement comptabilisés en tant qu'actif sont repris au bilan à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés (voir ci-dessous) et des dépréciations.

(2) Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles, acquises par la société, sont comptabilisées au bilan à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés (voir ci-dessous) et des dépréciations. Les frais relatifs aux goodwill et marques générés en interne sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

(3) Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures au titre d'une immobilisation incorporelle sont comptabilisées en tant qu'actif uniquement si elles permettent à l'actif de générer des avantages économiques futurs, au-delà du niveau de performance défini à l'origine. Tous les autres frais sont comptabilisés parmi les charges lorsqu'ils sont encourus.

(4) Amortissements

Les actifs immobilisés incorporels sont amortis linéairement sur une période correspondant à leur durée d'utilité estimée aux taux ci-après :

Minimum	5%	Les concessions d'exploitation
	33,33%	Les logiciels d'application

(F) REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les acquisitions de filiales et d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de la juste valeur. La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur ; les frais connexes à l'acquisition sont généralement comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus.

Lorsqu'une contrepartie transférée par le groupe dans le cadre d'un regroupement d'entreprises inclut un accord de contrepartie éventuelle, la contrepartie éventuelle est évaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition. Les variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui constituent des ajustements de période d'évaluation (voir ci-dessous) sont comptabilisées rétrospectivement ; les autres variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées au compte de résultats.

Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, le groupe doit réévaluer la participation qu'il détenait précédemment dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition (c.-à-d. la date à laquelle le groupe a obtenu le contrôle) et comptabiliser l'éventuel profit ou perte en résultat net.

À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition à l'exception :

- des actifs ou passifs d'impôt différé et des passifs ou actifs liés aux dispositions visant les avantages des membres du personnel, qui sont comptabilisés et évalués conformément à IAS 12, Impôts sur le résultat, et à IAS 19, Avantages du personnel, respectivement;
- des passifs ou des instruments de capitaux propres liés à des accords de paiement fondés sur des actions de l'entreprise acquise ou à des accords de paiement fondé sur des actions du groupe conclus pour remplacer des accords de paiement fondé sur des actions de l'entreprise acquise, qui sont évalués conformément à IFRS 2, Paiement fondé sur des actions, à la date d'acquisition;
- des actifs (ou des groupes destinés à être cédés) classés comme détenus en vue de la vente selon IFRS 5, Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, qui sont évalués conformément à cette Norme.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est inachevée à la fin de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle le regroupement d'entreprises survient, le groupe doit présenter les montants provisoires relatifs aux éléments pour lesquels la comptabilisation est inachevée. Ces montants provisoires sont ajustés durant la période d'évaluation (voir ci-dessous), ou les actifs ou passifs additionnels sont comptabilisés pour tenir compte d'informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition et qui, si elles avaient été connues, auraient eu une incidence sur les montants comptabilisés à cette date.

Les ajustements de période d'évaluation découlent d'informations additionnelles à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition obtenues pendant la « période d'évaluation » (maximum d'un an à partir de la date d'acquisition).

(1) Goodwill positif

Le goodwill découlant d'un regroupement d'entreprises est comptabilisé en tant qu'un actif à la date d'obtention du contrôle (la date d'acquisition). Le goodwill est évalué comme l'excédent de la somme de la contrepartie transférée, du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par le groupe dans l'entreprise acquise (s'il y a lieu) sur le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées initialement soit à la juste valeur, soit à la quote-part de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable comptabilisé de l'entreprise acquise. Le choix de la base d'évaluation s'effectue transaction par transaction.

Le goodwill n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation réalisé annuellement ou plus fréquemment s'il y a une indication que l'unité génératrice de trésorerie auquel il est alloué (généralement, une filiale) pourrait avoir subi une perte de valeur. Le goodwill est exprimé dans la devise de la filiale à laquelle il se rapporte. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à sa valeur comptable, la perte de valeur est d'abord portée en réduction de tout goodwill affecté à l'unité et est par la suite imputée aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chacun des actifs compris dans l'unité. Le goodwill est comptabilisé au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des dépréciations. Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill n'est pas reprise dans des périodes ultérieures. À la sortie d'une filiale, le goodwill qui en découle ainsi que le montant cumulé des autres éléments du résultat global relatif à cette filiale sont pris en compte dans la détermination du résultat net de la sortie.

Pour les sociétés mises en équivalence, la valeur comptable du goodwill est incluse dans la valeur comptable de cette participation.

(2) Goodwill négatif

Si le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris est supérieur à la somme de la contrepartie transférée, du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par le groupe dans l'entreprise acquise (s'il y a lieu), l'excédent est comptabilisé immédiatement en résultat net à titre de profit sur une acquisition à des conditions avantageuses.

(G) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(1) Comptabilisation et évaluation

Toutes les immobilisations corporelles sont portées à l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs iront à l'entité et si son coût peut être évalué de façon fiable. Ces critères sont applicables lors de la comptabilisation initiale et pour des dépenses ultérieures.

Toutes les immobilisations corporelles sont reprises au bilan à leur coût d'acquisition historique diminué des amortissements cumulés et des dépréciations.

Le coût historique inclut le prix d'achat d'origine, les coûts d'emprunts encourus pendant la période de construction et les coûts accessoires directs (par exemple les taxes non recouvrables ou le transport). Le coût des actifs produits par l'entreprise comprend les coûts des matériaux, les coûts salariaux directs et une proportion appropriée des coûts généraux.

(2) Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures ne sont portées à l'actif que si elles permettent d'augmenter les avantages économiques futurs générés par l'immobilisation corporelle. Les frais de réparation et d'entretien qui ne permettent pas d'augmenter les avantages économiques futurs de l'actif auquel ils ont trait, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

(3) Amortissements

Les amortissements sont calculés à partir de la date à laquelle l'actif est prêt à être utilisé. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire et sur base de la durée de vie économique utile estimée de ces actifs soit :

camions	3 ans
véhicules	3 à 5 ans
autre matériel	5 ans
matériel informatique	3 ans
matériel de bureau	5 ans
meublier de bureau	10 ans
constructions	25-33 ans

dragues avec désagrégateur et dragues suceuses	18 ans avec une valeur résiduelle de 5%
dragues flottantes et bacs navigateurs	25 ans avec valeur résiduelle de 5%
pontons, bacs, navires et boosters	18 ans sans valeur résiduelle
grues	12 ans avec une valeur résiduelle de 5%
excavateurs	7 ans sans valeur résiduelle
conduits	3 ans sans valeur résiduelle
chaînes et installations de chantier	5 ans
matériel de chantier divers	5 ans

Les terrains ne font pas l'objet d'un amortissement étant donné qu'ils sont considérés comme ayant une durée de vie illimitée.

Les coûts d'emprunts qui sont directement liés à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif nécessitant une longue période de préparation sont inclus dans le coût de cet actif.

(4) Méthode de comptabilisation de la flotte de dragues

La valeur d'acquisition se divise en deux parties, une composante bateau qui représente 92% de la valeur d'acquisition amortie linéairement suivant le taux d'amortissement défini par type de bateau et une composante maintenance qui représente 8% de la valeur d'acquisition et qui est quant à elle amortie linéairement sur 4 ans.

À l'acquisition d'un bateau, les pièces de rechanges sont capitalisées en proportion des achats avec un maximum de 8% sur le prix d'achat total du bateau (100%) et sont amorties linéairement sur la durée de vie restante à partir de la date à laquelle l'actif est disponible pour l'utilisation.

Certaines réparations sont activées et amorties linéairement sur 4 ans à partir de la remise en navigation du bateau.

(H) IMMEUBLES DE PLACEMENT

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu dans le but d'en retirer des loyers ou de valoriser le capital investi ou les deux.

Un immeuble de placement se distingue d'un bien immobilier occupé par son propriétaire ou preneur en ce sens qu'il génère des flux de trésorerie indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise.

Les immeubles de placement sont évalués au bilan à leur coût y inclus les coûts d'emprunts encourus pendant la période de construction, diminué des amortissements et des dépréciations.

Les amortissements sont calculés à partir de la date à laquelle l'actif est prêt à être utilisé, selon la méthode linéaire et selon un taux correspondant à la durée de vie économique utile estimée de ces actifs.

Les terrains ne font pas l'objet d'un amortissement étant donné qu'ils sont considérés comme ayant une durée de vie illimitée.

(I) CONTRATS DE LOCATION

Lorsqu'un contrat de location transfère à la société la quasi-totalité des avantages et risques inhérents à la propriété d'un actif, il est considéré comme étant un contrat de location-financement.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement sont portés à l'actif du bilan à la valeur actualisée des loyers minimaux estimés au moment de la conclusion du contrat si celle-ci est inférieure, à la juste valeur des biens diminuée des amortissements cumulés et des dépréciations.

Tous les paiements à effectuer dans le cadre de tels contrats sont répartis entre les remboursements de la dette et une charge financière afin d'obtenir sur toute la durée du leasing un taux d'intérêt constant sur la dette enregistrée. Les obligations correspondantes, hors intérêts, sont comptabilisées en dettes financières. La part des paiements correspondant aux intérêts est prise en charge sur la durée du leasing.

Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre de contrats de location-financement sont amorties de façon linéaire sur leur durée d'utilité ou sur la durée du contrat de location si celui-ci ne prévoit pas le transfert de propriété à son terme.

Les contrats de location pour lesquels les avantages et risques inhérents à la propriété du bien sont conservés par le loueur sont considérés comme étant des leasings opérationnels. Les paiements relatifs à de tels leasings opérationnels sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat.

Lorsqu'il est mis fin à un contrat de leasing opérationnel avant qu'il ne soit arrivé à échéance, toute indemnité payée au bailleur est prise en charge pendant la période au cours de laquelle il est mis fin au contrat.

(J) ACTIFS FINANCIERS

Chaque catégorie de placements est comptabilisée à sa valeur d'acquisition.

(1) Participations disponibles à la vente

Cette rubrique reprend les titres de sociétés (disponibles à la vente) dans lesquelles le groupe CFE n'a pas de contrôle, ni d'influence notable. Ceci est généralement justifié par la possession de moins de 20% des droits de vote. De tels investissements sont comptabilisés à leur juste valeur sauf si celle-ci ne peut être déterminée de façon fiable. Dans cette dernière hypothèse, ils sont dès lors comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des dépréciations.

Les dépréciations sont enregistrées en compte de résultats. Les changements de la juste valeur sont comptabilisés en capitaux propres. Lors de la vente d'une participation, la différence entre le produit net de la vente et la valeur comptable est enregistrée en compte de résultats.

(2) Prêts et créances

(2.1) Titres d'emprunt et autres actifs financiers

Les placements dans les titres d'emprunt sont présentés comme étant des actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont évalués à leur coût amorti, déterminé sur base du 'effective interest rate method'. La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et d'affectation des produits financiers ou des charges financières au cours de la période considérée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le bénéfice ou la perte est enregistré dans le compte de résultats. Les dépréciations sont comptabilisées en compte de résultats.

Les autres actifs financiers de la société sont repris comme étant disponibles à la vente et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les profits et les pertes générés par une variation de juste valeur de ces actifs financiers sont inclus dans les capitaux propres. Les dépréciations sont comptabilisées dans le compte de résultats.

(2.2) Créances commerciales

Nous référons au paragraphe (L).

(3) Actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat à moins qu'ils ne fassent l'objet d'une documentation de couverture (paragraphe X).

(K) STOCKS

Les stocks sont évalués au coût moyen pondéré ou à la valeur nette de réalisation si cette dernière est inférieure.

Le coût des produits finis et des en-cours de fabrication reprend les matières premières, les autres matières entrant dans la fabrication, la main-d'œuvre directe, les autres coûts directs, les coûts d'emprunts encourus dans la mesure où le bien nécessite une longue période de construction et une affectation des frais généraux de production fixes et variables basés sur la capacité normale des installations de production.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité après déduction des coûts d'achèvement estimés et de ceux nécessaires à la réalisation de la vente.

(L) CRÉANCES COMMERCIALES

Les créances commerciales courantes sont valorisées à leur valeur nominale diminuée des réductions de valeur. A la fin de l'exercice comptable, les créances commerciales dont le remboursement est incertain font l'objet d'une réduction de valeur.

(M) CONTRATS DE CONSTRUCTION

Lorsque le résultat d'un contrat de construction peut être estimé de façon fiable, les produits du contrat et les coûts du contrat, y inclus les coûts d'emprunts encourus dans la mesure où le contrat dépasse l'exercice comptable, sont comptabilisés respectivement en produits et en charges en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture (méthode du pourcentage d'avancement). Le degré d'avancement de l'activité est calculé suivant la méthode du 'cost to cost'. Une perte attendue sur le contrat de construction est immédiatement comptabilisée en charges.

Selon la méthode du pourcentage d'avancement, les produits du contrat sont comptabilisés dans le compte de résultats des exercices au cours desquels les travaux sont exécutés. Les coûts du contrat sont comptabilisés en charges dans le compte de résultats des exercices au cours desquels les travaux auxquels ils se rattachent sont exécutés.

Des coûts encourus qui se rapportent à des activités futures sur le contrat sont comptabilisés en tant qu'actif, à condition qu'il soit probable qu'ils pourront être recouverts.

Le groupe CFE a pris l'option de ne pas présenter distinctement les informations relatives aux contrats de construction dans le bilan mais uniquement dans les notes.

(N) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les caisses et les dépôts à terme ayant une échéance à l'origine de moins de trois mois.

(O) DÉPRÉCIATION (IMPAIRMENT)

La valeur comptable des actifs non courants (à l'exception des actifs financiers entrant dans le champ d'application de l'IAS 39, des impôts différés et des actifs non courants détenus en vue de la vente) est revue à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication qu'un actif ait perdu de sa valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable est alors estimée. Pour ce qui est des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie et des goodwill, la valeur recouvrable est estimée à chaque clôture. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur comptable de cet actif ou de son unité génératrice de trésorerie dépasse sa valeur recouvrable. Les dépréciations sont enregistrées au compte de résultats.

(1) Estimation de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des créances et des placements de la société détenus jusqu'à leur échéance est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, escomptés au taux d'intérêt originel effectif inhérent à ces actifs.

La valeur recouvrable des autres actifs est le montant le plus élevé entre la juste valeur moins les coûts de vente de l'actif et leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux futurs estimés de trésorerie.

Afin de déterminer la valeur d'utilité, les flux futurs estimés de trésorerie sont actualisés, en utilisant un taux d'intérêt avant impôts qui reflète à la fois l'intérêt du marché actuel et les risques spécifiques liés à l'actif.

Pour les actifs qui ne génèrent pas eux-mêmes de flux de trésorerie, le montant recouvrable est déterminé pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle ces actifs appartiennent.

(2) Reprise de la dépréciation

Une dépréciation relative aux créances ou placements détenus jusqu'à leur échéance est reprise si l'augmentation subséquente de la valeur recouvrable peut être mise objectivement en relation avec un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

A l'exception du goodwill pour lequel les pertes de valeur ne sont jamais reprises, les dépréciations sur les autres actifs ne sont reprises que lorsqu'un changement dans les estimations utilisées pour déterminer le montant recouvrable survient.

Une dépréciation d'actif ne peut être reprise que si la valeur comptable de l'actif, augmentée après reprise d'une perte de valeur, n'excède pas la valeur comptable nette des amortissements, qui aurait été déterminée, si aucune dépréciation n'avait été comptabilisée pour cet actif.

(P) CAPITAL

Achat d'actions propres

Lorsque des actions de la société sont rachetées par cette dernière ou par une société du groupe CFE, le montant payé, en ce compris les coûts directement attribuables à leur acquisition, est comptabilisé en déduction des capitaux propres. Le produit de la vente d'actions est directement inclus dans le total des capitaux propres, sans impact sur le compte de résultats.

(Q) PROVISIONS

Des provisions sont constituées lorsque la société a une obligation juridique ou une obligation implicite résultant d'événements survenus dans le passé, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources générant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant enregistré en tant que provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation actuelle à la date du bilan. Cette estimation est établie en utilisant un taux d'intérêt avant impôts qui reflète à la fois les évaluations du marché actuel et les risques spécifiques de la dette.

Des provisions pour restructuration sont constituées lorsque la société a approuvé un plan détaillé et formalisé de restructuration et lorsque la restructuration a été entreprise ou annoncée publiquement. Les coûts qui sont liés aux activités normales poursuivies par la société ne sont pas provisionnés.

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée.

Les provisions pour service après-vente couvrent les obligations des entités du groupe CFE dans le cadre des garanties légales concernant les chantiers livrés. Elles sont estimées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes ou de manière individuelle sur la base des problèmes spécifiquement identifiés. Les provisions pour service après-vente sont constituées à partir du commencement des travaux.

Une provision pour contrats déficitaires est constituée lorsque les avantages économiques attendus d'un contrat sont moins élevés que les coûts inévitables liés au respect des obligations du contrat.

Les provisions pour litige liées à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, co-traitants ou fournisseurs. Les autres provisions pour risque courantes sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard et autres risques rattachés à l'exploitation.

Les provisions non courantes correspondent aux provisions non directement liées au cycle d'exploitation et dont l'échéance est généralement supérieure à un an.

(R) AVANTAGES AU PERSONNEL

(1) Obligations en matière de pension

Les obligations en matière de pension reprennent les plans de pension et les assurances vie.

La société met en œuvre à travers le monde des plans de pension de type 'prestations définies' et de type 'cotisations définies'. Les actifs de ces plans sont en général détenus par des institutions séparées et sont en général financés par des contributions des filiales concernées et par les membres de son personnel. Ces contributions sont déterminées sur base des recommandations d'actuaire indépendants.

Les obligations en matière de pension du groupe CFE sont soit couvertes, soit non couvertes par des fonds.

a) Plans de pension de type 'cotisations définies'

Les contributions à ces plans de pension sont enregistrées dans le compte de résultats de l'exercice durant lequel elles surviennent.

b) Plans de pension de type 'prestations définies'

Pour ces plans de pension, les coûts sont estimés séparément pour chaque plan en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. La méthode des unités de crédit projetées considère que chaque période de services donne droit à une unité d'avantage supplémentaire et chaque unité est considérée séparément.

Suivant cette méthode, le coût des pensions est pris en charge au compte de résultats de façon à répartir le coût de manière régulière au cours de la carrière résiduelle des travailleurs participant au plan et ce, sur base des recommandations d'actuaire qui effectuent une évaluation annuelle complexe de ces plans. Les montants comptabilisés au compte de résultats comprennent le coût des services rendus, les charges d'intérêts, les revenus attendus des plans de pension, les bénéfices ou les pertes actuariels et les coûts des services passés.

Les obligations relatives aux pensions comptabilisées au bilan sont évaluées en tenant compte de la valeur actuelle des dépenses futures estimées, calculées en utilisant des taux d'intérêts correspondant à ceux applicables aux obligations d'entreprises de première qualité d'une durée similaire à celles des obligations en matière de pensions après déduction des bénéfices et des pertes actuariels non comptabilisés et des coûts des services passés non reconnus et de la juste valeur des fonds.

Le calcul des bénéfices et pertes actuariels est déterminé séparément pour chaque type de plan à prestations définies. Les bénéfices et pertes actuariels reprennent l'effet des différences entre les hypothèses actuarielles prévues et les réalisations et l'effet des modifications des hypothèses actuarielles.

Tous les bénéfices et pertes actuariels excédant un corridor de 10% du fonds ou de la juste valeur des actifs du fonds ou de la valeur actualisée des obligations du plan sont comptabilisés au compte de résultats sur la moyenne de la carrière résiduelle des travailleurs participant aux fonds. Dans les autres cas, les bénéfices et pertes actuariels ne sont pas comptabilisés.

Les coûts des services prestés sont comptabilisés comme charges sur la période moyenne de l'occupation, à moins qu'ils n'aient été acquis avant l'introduction du changement du plan à prestations définies. Dans ce cas, ils sont pris en charge immédiatement.

Sur base de l'estimation, s'il résulte un bénéfice pour la société, l'élément de l'actif comptabilisé sera limité au total net des pertes actuarielles non reconnues, des coûts des services passés et de la valeur actuelle de tous les remboursements futurs ou des contributions futures du plan.

Les charges attendues de ces avantages sont provisionnées, au cours de la carrière active des travailleurs, en appliquant des méthodes comptables similaires à celles mises en œuvre pour les plans de pension de type prestations définies. Le calcul de ces obligations est réalisé par des actuaires indépendants qualifiés.

(2) Bonus

Les bonus octroyés aux employés et cadres supérieurs sont basés sur des objectifs résultant d'indicateurs financiers clés. Le montant estimé des bonus est reconnu comme une charge de l'exercice auquel ils se rattachent.

(S) PASSIFS FINANCIERS

(1) Passifs au coût amorti

Les emprunts portant intérêts sont valorisés à leur coût initial, diminué des coûts de transaction y afférents. Toute différence entre cette valeur nette et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultats pendant la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Nous référons au paragraphe J 2.1 pour la définition de cette méthode.

(2) Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat à moins qu'ils ne fassent l'objet d'une documentation de couverture (paragraphe X).

(T) DETTES COMMERCIALES ET AUTRES DETTES

Les dettes commerciales et les autres dettes courantes sont valorisées à leur valeur nominale.

(U) IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

L'impôt sur le résultat de l'exercice reprend l'impôt courant et l'impôt différé. Les impôts sont comptabilisés au compte de résultats sauf s'ils concernent des éléments qui ont directement été comptabilisés sous la rubrique 'capitaux propres'; dans ce cas, les impôts différés sont également comptabilisés directement sous cette dernière rubrique.

L'impôt courant est le montant des impôts à payer sur les revenus imposables de l'année écoulée ainsi que tout ajustement aux impôts payés ou à payer relatifs aux années antérieures. Il est calculé en utilisant le taux d'imposition en vigueur à la date de clôture.

L'impôt différé est calculé selon la méthode dite du report variable ('liability method') sur toutes les différences temporelles existant entre la base fiscale d'un actif/passif et sa valeur comptable. Les taux d'imposition en vigueur à la date de la clôture sont utilisés pour le calcul des impôts différés actifs et passifs.

En vertu de cette méthode, la société doit, dans le cas d'un regroupement d'entreprises, établir des provisions pour impôts différés pour la différence entre la juste valeur de l'actif net acquis et sa base fiscale.

Les différences temporelles suivantes ne sont pas prises en compte: le goodwill non déductible fiscalement, la comptabilisation initiale des éléments d'actif et de passif qui n'affectent ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable et les différences concernant les participations dans des filiales tant qu'il n'est pas probable qu'elles seront extournées dans un futur prévisible.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible permettant de compenser l'avantage fiscal. L'actif d'impôts différés sera réduit s'il n'est plus probable que l'avantage fiscal y afférent soit réalisé.

(V) PRODUITS

(1) Produits des contrats de construction

Les produits d'un contrat de construction comprennent le montant initial des produits convenu dans le contrat et les modifications dans les travaux du contrat, les réclamations et les primes de performance dans la mesure où il est probable qu'elles donneront lieu à des produits et où elles peuvent être évaluées de façon fiable.

Les produits du contrat sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Une modification peut entraîner une augmentation ou une diminution des produits du contrat.

Une modification est une instruction donnée par le client en vue d'un changement dans l'étendue des travaux à exécuter au titre du contrat. Une modification est incluse dans les produits du contrat lorsqu'il est probable que le client approuvera la modification et que le montant des produits résultant de cette modification peut être évalué de façon fiable.

Les primes de performance font partie des produits du contrat lorsque l'avancement du contrat est tel qu'il est probable que les niveaux de performance spécifiés seront atteints ou dépassés et le montant de la prime de performance peut être évalué de façon fiable.

Les produits du contrat sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture (selon la méthode du pourcentage d'avancement, calculé comme la proportion entre les coûts du contrat à la date de clôture et les coûts totaux estimés du contrat).

Une perte attendue sur le contrat de construction est immédiatement comptabilisée en compte de résultats.

(2) Marchandises vendues, biens immobiliers vendus et services rendus

Les produits liés à la vente de marchandises et des biens immobiliers sont comptabilisés lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens sont transférés de façon substantielle à l'acheteur et qu'aucune incertitude ne subsiste quant au recouvrement des montants dus, aux charges relatives à la transaction et au retour éventuel des marchandises.

(3) Produits de location et honoraires

Les produits de location et les honoraires sont comptabilisés selon la méthode linéaire pendant la durée de la location.

(4) Produits financiers

Les produits financiers comprennent les intérêts à recevoir sur les placements, les dividendes, les royalties, les produits de conversion de monnaies étrangères et les produits concernant les instruments de couverture comptabilisés au compte de résultats.

Les intérêts, royalties et dividendes provenant de l'utilisation des ressources de l'entreprise par des tiers sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques liés à la transaction reviendront à l'entreprise et lorsque les revenus peuvent être estimés de façon fiable.

Les produits d'intérêts sont enregistrés lorsqu'ils sont acquis (compte tenu du temps écoulé et en tenant compte du rendement effectif de l'actif) sauf s'il subsiste un doute quant à l'encaissement. Les revenus des royalties sont enregistrés sur base d'un prorata qui tient compte des clauses de la convention. Les dividendes sont comptabilisés au compte de résultats à la date où les dividendes sont déclarés.

(5) Subventions

Les subventions sont comptabilisées initialement au bilan comme produits à reporter s'il y a une assurance raisonnable qu'elles seront perçues et que les conditions liées à la subvention seront remplies. Les subventions qui compensent les frais encourus par la société sont enregistrées comme produit au compte de résultats sur base systématique pendant la période au cours de laquelle les frais correspondants sont encourus.

Les subventions qui indemnisent la société pour les frais d'éléments d'actif sont comptabilisées en compte de résultats en tant que produits sur base systématique de la durée de vie économique utile de l'élément d'actif. Ces subventions sont présentées en déduction de la valeur de l'actif y relative.

(W) CHARGES

(1) Charges financières

Les charges financières comprennent les intérêts dus sur les emprunts, les pertes de change sur les monnaies étrangères et les pertes émanant des instruments de couverture qui sont repris au compte de résultats.

Tous les intérêts et les autres coûts encourus liés aux emprunts, hors ceux qui étaient éligibles à être capitalisés, sont comptabilisés en résultat en tant que charges financières. Les frais d'intérêts relatifs aux paiements de location-financement sont reconnus au compte de résultats en utilisant la méthode de taux d'intérêt effectif.

(2) Frais de recherche et de développement, frais de publicité et de promotion et coûts de développement de systèmes informatiques

Les frais de recherche, de publicité et de promotion sont pris en résultat pendant l'exercice au cours duquel ils ont été encourus. Les frais de développement et de développement de systèmes informatiques sont pris en charges lorsqu'ils sont encourus s'ils ne satisfont pas aux critères d'immobilisations incorporelles.

(X) COMPTABILITE DE COUVERTURE

La société utilise des instruments financiers dérivés principalement afin de réduire les risques liés aux fluctuations défavorables des taux d'intérêt, des taux de change, des prix des matières premières et d'autres risques de marché. Les règles adoptées par la société interdisent l'utilisation de tels instruments à des fins spéculatives.

La société ne détient ni n'émet d'instruments financiers à des fins de transaction. Cependant, les dérivés qui ne sont pas qualifiés comme instruments de couverture sont présentés en tant qu'instruments détenus à des fins de transaction.

Les instruments financiers dérivés sont valorisés initialement à leur coût. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les instruments financiers dérivés sont valorisés à leur juste valeur. La comptabilisation des pertes ou bénéfices non réalisés dépend de la qualification de l'instrument financier dérivé et de l'efficacité de la couverture.

La juste valeur des taux d'intérêt 'swaps' est la valeur estimée que la société recevrait ou paierait en exerçant le swap à la date de clôture, en tenant compte des taux d'intérêt actuels et de la solvabilité de la contrepartie du swap.

La juste valeur d'un 'forward exchange contract' est la valeur cotée en bourse à la date de clôture, donc la valeur actuelle du prix 'forward' coté.

(1) Couverture de flux de trésorerie (Cash-flow hedges)

Si un instrument financier dérivé couvre l'exposition aux variations de flux de trésorerie d'une obligation reconnue, d'un engagement ferme ou d'une transaction prévue de la société, la partie effective du profit ou de la perte réalisée sur l'instrument financier dérivé est comptabilisée directement dans les capitaux propres.

Si l'engagement ferme ou la transaction prévue dans le futur mène à la comptabilisation d'un élément d'actif ou de passif, les pertes ou les profits cumulés sont extraits de la rubrique 'capitaux propres' et sont repris dans l'évaluation initiale de la valeur de l'élément d'actif ou de passif.

Dans l'autre cas, les profits ou les pertes cumulés sont extraits de la rubrique 'capitaux propres' et comptabilisés au compte de résultats en même temps que la transaction couverte.

La partie non effective de la perte ou du profit réalisé sur l'instrument financier est comptabilisée au compte de résultats. Les pertes et les profits provenant de la valeur temporaire de l'instrument financier dérivé sont comptabilisés en compte de résultats.

Si un instrument de couverture ou une relation de couverture est arrivé à échéance mais que la transaction couverte doit encore avoir lieu, le profit ou la perte cumulative non réalisé à ce moment reste dans la rubrique 'capitaux propres' et est comptabilisé suivant le principe exposé ci-dessus quand la transaction a lieu.

Si l'on s'attend à ce que la transaction couverte ne se produise pas, le profit ou la perte cumulé non réalisé comptabilisé dans la rubrique 'capitaux propres' est repris immédiatement au compte de résultats.

(2) Couverture de juste valeur

Pour tout instrument financier dérivé couvrant l'exposition aux variations de la juste valeur d'une créance ou d'une dette comptabilisée, le profit ou la perte résultant de la réévaluation de l'instrument de couverture est comptabilisé au compte de résultats. La valeur de l'élément couvert est également valorisée à la juste valeur attribuable au risque couvert. La perte ou le profit y étant relatif est comptabilisé au compte de résultats.

Les justes valeurs des éléments couverts, relatives au risque couvert, sont les valeurs comptables à la date de clôture converties en euros au taux de change en vigueur à la date de clôture.

(3) Couverture d'un investissement net dans des activités à l'étranger

Si une dette en monnaie étrangère couvre un investissement dans une entité étrangère, les écarts de conversion dus à la conversion de la dette en euros, seront comptabilisés directement en 'écarts de conversion' sous la rubrique 'capitaux propres'.

Si un instrument financier dérivé couvre un investissement net relatif à des opérations étrangères, la partie effective du bénéfice ou de la perte sur l'instrument financier sera comptabilisée directement en 'écarts de conversion' sous la rubrique 'capitaux propres', la partie non effective étant comptabilisée au compte de résultats.

(Y) INFORMATION SECTORIELLE

Un secteur est une composante distincte du groupe CFE qui génère des revenus et encourt des charges, et dont les résultats opérationnels sont régulièrement revus par la direction afin de prendre des décisions ou déterminer la performance du secteur. Le groupe CFE est composé de six pôles opérationnels : le pôle construction, le pôle promotion et gestion immobilières, le pôle multitechnique, le pôle rail-routes, le pôle dragage et environnement et le pôle concessions.

(Z) OPTIONS SUR ACTIONS

Les options sur actions sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi. Cette juste valeur est prise en charge de façon linéaire sur la période d'acquisition de ces droits, en tenant compte d'une estimation du nombre d'options finalement acquises.

3. Méthodes de consolidation

Périmètre de consolidation

Les sociétés dont le groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote permettant le contrôle sont consolidées par intégration globale. Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires sont consolidées suivant la méthode de l'intégration proportionnelle. Cela concerne notamment les sociétés momentanées, DEME et Rent-A-Port et certaines sociétés dans le pôle promotion et gestion immobilières. Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. Cela concerne principalement Locorail SA, Coentunnel Company BV, PPP Schulen Eupen SA, Van Maerlant Offices SA, Van Maerlant Property I SA & II SPRL et Van Maerlant Residential SA.

Evolution du périmètre de consolidation

Nombre d'entités	2012	2011
Intégration globale	59	52
Intégration proportionnelle	160	153
Mise en équivalence	29	18
Total	248	223

Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont éliminés dans les états financiers consolidés. Cette élimination est réalisée :

- en totalité si l'opération est réalisée entre deux filiales;
- à hauteur du pourcentage d'intégration de l'entreprise intégrée proportionnellement si l'opération est réalisée entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise intégrée proportionnellement; et
- à hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence pour le résultat interne réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie fonctionnelle des sociétés et établissements correspond à la monnaie du pays concerné.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation des états financiers consolidés du groupe sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultats. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date de l'opération. A la clôture de la période, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change de clôture de la période. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique résultat de change et présentés en autres produits financiers et autres charges financières au compte de résultats.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaies étrangères ou sur les produits dérivés de change utilisés à des fins de couverture des participations dans les filiales étrangères, sont enregistrés dans la rubrique des écarts de conversion dans les capitaux propres.

4. Information sectorielle

Secteurs opérationnels

L'information sectorielle est présentée en tenant compte des secteurs opérationnels. Les résultats et les éléments d'actif et de passif de secteurs comprennent des éléments attribuables à un secteur, soit directement, soit répartis sur une base logique.

CFE a créé en ce début d'année un nouveau pôle d'activité, le pôle rail-routes. Ce pôle reprend les activités d'« Engema » (pose de caténaires et signalisation chemin de fer), de « Louis Stevens & Co » (signalisation chemin de fer) – activités anciennement reprises dans le pôle multitechnique, l'activité routière de « Aannemingen Van Wellen » précédemment incluse dans le pôle construction, ainsi que celle de « Remacom », société spécialisée en pose de voies, acquise en début d'année.

L'activité environnementale est, quant à elle, transférée du pôle construction au pôle multitechnique.

Les commentaires, ci-dessous, sont établis sur base de la nouvelle structure.

Le groupe CFE est désormais composé de six pôles opérationnels : le pôle construction, le pôle promotion et gestion immobilières, le pôle rail-routes, le pôle multitechnique, le pôle dragage et environnement et le pôle PPP-concessions :

Construction

Au sein du métier de la construction, le pôle construction est actif dans les domaines du génie civil (réalisation de grands ouvrages d'infrastructure : tunnels, ponts, murs de quais, terminaux gaziers, ...) et du bâtiment (bureaux, bâtiments industriels, logements, rénovations et réhabilitations).

Promotion et gestion immobilières

Le pôle promotion et gestion immobilières développe des projets immobiliers avec une approche de promo-constructeur, associant ainsi dans ses développements immobiliers le pôle construction. De plus, au travers de filiales spécifiques, ce pôle offre les services associés à son métier de base : le 'project management' ainsi que la gestion et la maintenance d'immeubles.

Multitechnique

Le pôle multitechnique, au travers de filiales spécifiques, est spécialisé en électricité tertiaire (bureaux, hôpitaux, parkings, ...). En 2007, ce pôle s'est également ouvert à la climatisation suite à la prise de participation de 25% en Druart SA (augmenté à 100% en 2010) et à l'automatisation des processus industriels par l'acquisition de VMA NV.

En 2009, ce pôle s'est diversifié géographiquement par la prise de participation de 64,95% en Van De Maele Multi-techniek NV et, en 2010, par la prise de participation de 65,04% en Brantegem NV.

En 2012, le groupe CFE a renforcé sa présence dans le secteur de l'automatisation de processus industriels par l'acquisition de la totalité des titres de la société Ariadne NV.

Au début de l'exercice 2012, la succursale EcoTech, active dans le traitement des eaux, a rejoint le pôle multitechnique. Son activité est, en effet, étroitement liée à certains métiers électromécaniques réalisés par des entités du pôle multitechnique. Dans cette même optique de réorganisation des pôles, les sociétés Engema SA et Louis Stevens & Co NV, précédemment présentées au sein du pôle multitechnique, ont également été transférées début 2012 vers le nouveau pôle rail-routes.

Rail-Routes

CFE a créé en ce début d'année un nouveau pôle d'activité, le pôle rail-routes. Ce pôle reprend les activités d'ENGEMA SA (pose de caténaires et signalisation chemin de fer), de Louis Stevens & Co NV (signalisation chemin de fer) – activités anciennement reprises dans le pôle multitechnique, l'activité routière d'Aannemingen Van Wellen NV précédemment incluse dans le pôle construction, ainsi que celle de Remacom, société spécialisée en pose de voies, acquise en début d'année.

PPP-concessions

Le pôle PPP-concessions a été créé suite à l'émergence d'importantes opérations menées en partenariat public-privé (PPP).

Dragage et environnement

Le pôle dragage et environnement, au travers de sa filiale DEME détenue à 50%, est actif dans le domaine du dragage (dragage d'investissement et dragage de maintenance), du traitement des terres et des boues polluées et marine engineering.

Les principes comptables utilisés dans la présentation de l'information sectorielle sont identiques aux principes comptables utilisés dans l'établissement des états financiers consolidés (voir note 2).

Eléments de l'état consolidé du résultat global

	Chiffre d'affaires		EBIT				Résultat financier		Impôts			
	2012	2011	2012	%CA	2011	%CA	2012	2011	2012	Taux	2011	Taux
Construction	645.226	655.494	(2.541)	(0,39%)	3.169	0,5%	(980)	(1.958)	2.336	66,34%	(2.623)	213,1%
Promotion et gestion Immobilières	35.029	26.046	10.389	29,66%	9.391	36,1%	(3.271)	(2.372)	(830)	11,66%	(786)	11,2%
Multitechnique	156.304	149.842	1.786	1,14%	4.734	3,2%	(556)	(711)	(880)	71,54%	(1.438)	35,7%
Rail-routes	99.323	91.816	5.690	5,73%	4.564	5,0%	(473)	(249)	(1.204)	23,08%	(764)	17,7%
PPP-concessions	11.697	2.911	3.669	31,37%	(2.150)	(73,9%)	(1.510)	(374)	(41)	1,90%	(48)	(1,9%)
Dragage et environnement	957.460	882.906	70.209	7,33%	68.665	7,8%	(22.497)	(10.536)	(2.693)	5,64%	(7.714)	13,3%
Retraitements DEME			(1.158)		(1.100)							
Holding			(7.444)		(458)		138	447	(14)	(0.19%)	(16)	(145,5%)
Eliminations entre pôles	(6.737)	(15.181)	796		(1.884)				(179)		333	
Total consolidé	1.898.302	1.793.834	81.396	4,29%	84.931	4,7%	(29.149)	(15.733)	(3.505)	(6,71%)	(13.056)	(18,9%)

	Parts dans résultat des sociétés mises en équivalence		Résultat net part groupe				Eléments non cash		EBITDA			
	2012	2011	2012	%CA	2011	%CA	2012	2011	2012	%CA	2011	%CA
Construction	0	0	(1.323)	(0,21%)	(556)	(0,1%)	4.100	10.306	1.559	0,2%	13.475	2,1%
Promotion et gestion Immobilières	(342)	54	5.676	16,20%	6.276	24,1%	(339)	1.372	9.708	27,7%	10.743	41,3%
Multitechnique	0	0	858	0,55%	2.231	1,5%	3.093	1.914	4.879	3,12%	6.648	4,4%
Rail-routes	0	0	4.040	4,07%	3.551	3,9%	3.867	3.291	9.557	9,6%	7.855	8,6%
PPP-concessions	848	535	3.069	26%	(1.877)	(64,5%)	104	592	4.621	40%	(1.558)	(53,5%)
Dragage et environnement	(17)	279	44.472	4,64%	52.131	5,9%	104.999	80.486	175.191	18,3%	149.151	16,9%
Retraitements DEME			(1.158)		(1.100)				(1.158)		(1.100)	
Holding			(7.181)		(16)		1.431	(1.238)	(6.013)		(1.696)	
Eliminations entre pôles			616		(1.559)				796		(1.884)	
Total consolidé	489	868	49.069	2,58%	59.081	3,3%	117.255	96.723	199.140	10,5%	181.654	10,1%

Chiffre d'affaires

(milliers d'euros)	2012	2011
Belgique	915.068	923.069
Autres Europe	426.530	459.779
Moyen-Orient	80.900	60.274
Autres Asie	49.511	57.713
Océanie	177.531	63.877
Afrique	166.350	143.651
Amériques	82.412	85.471
Total consolidé	1.898.302	1.793.834

La répartition du chiffre d'affaires par pays est fonction du pays où les prestations sont réalisées.

Le groupe n'a pas en 2012 de revenus générés par un client significatif qui s'élèveraient à plus de 10% du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires généré par la vente des biens pour 2012 s'élève à 9.950 milliers d'euros (2011 : 10.401 milliers d'euros). Il s'agit des ventes effectuées par les filiales Voltis et Terryn Hout.

Décomposition du chiffre d'affaires du pôle construction

(milliers d'euros)	2012	2011
Bâtiment - Benelux	432.739	354.109
Génie Civil	138.462	192.150
Bâtiment international	74.025	109.235
Total	645.226	655.494

Le groupe CFE reconnaît, au niveau du chiffre d'affaires de construction, le chiffre d'affaires « construction » réalisé au travers du pôle promotion et gestion immobilières.

Au niveau du pôle promotion et gestion immobilières, le groupe CFE reconnaît le chiffre d'affaires net après déduction du chiffre d'affaires de construction.

Compte tenu de l'absence de simultanéité entre la construction et la vente par le pôle promotion et gestion immobilières, le chiffre d'affaires interne se trouve stocké en cours de construction et déstocké au moment de la vente.

En 2012, certaines entités ont quitté le pôle Construction : CFE EcoTech a été transféré dans le pôle Multitechnique tandis que la société Aanneming Van Wellen a été scindée en 2 entités, l'une restant dans le pôle construction et la seconde rejoignant le nouveau pôle rail-routes. Les chiffres de 2011 ont été ajustés pour refléter ces modifications dans l'organisation des pôles.

Décomposition du chiffre d'affaires du pôle dragage

(milliers d'euros)	2012	2011
Dragage	629.104	573.764
Pétrole et gaz	108.420	104.393
Environnement	90.915	101.821
Génie civil	112.762	78.205
Autres	16.259	24.723
Total	957.460	882.906

Carnet de commandes

(milliers d'euros)	2012	2011	% de variation
Contracting	1.195,6	1.171,9	+2,0%
Construction	964,2	983,2	(1,9%)
Rail-routes	65,8	76,0	(13,4%)
Multitechnique	165,6	112,7	+46,9%
Promotion et gestion immobilières	14,1	8,4	n.s
Dragage et environnement	1.658,5	1.202,0	+38,0%
PPP-Concessions	0	0	0
Holding et ajustements en consolidation	0	0	0
Total	2.868,2	2.382,3	+20,4%

État consolidé de la situation financière

au 31 décembre 2012 (en milliers d'euros)	Construction	Promotion et gestion immobilières	Multi- technique	Rail- routes	PPP- Concessions	Dragage et environnement	Holding et éliminations	Eliminations interpôles	Total consolidé
ACTIFS									
Goodwill	911	11	16.834	5.677	0	9.968	0	0	33.401
Immobilisations corporelles	43.542	5.054	7.493	10.161	15.754	895.156	3.274	0	980.434
Prêts non courants à des sociétés consolidées du groupe	19.290	0	0	0	(12.741)	0	106.256	(112.805)	0
Autres actifs financiers non- courants	16.521	20.741	48	647	5.604	9.916	3.109	0	56.586
Autres postes d'actifs non- courants	9.145	2.517	3.810	826	8.254	31.537	187.316	(178.264)	65.141
Stocks	11.877	147.960	7.225	2.119	0	16.706	647	0	186.534
Trésorerie et équivalents de trésorerie	64.853	10.847	4.771	(1.077)	2.674	97.220	81.314	0	260.602
Position de trésorerie interne – Cash pooling – actif	86.882	616	5.774	5.889	0	0	117.715	(216.876)	0
Autres actifs financiers courants – sociétés du groupe									
Autres postes d'actifs courants	351.286	46.312	69.556	56.326	9.202	291.712	19.066	(26.601)	816.859
Total de l'actif	604.307	234.058	115.511	80.568	28.747	1.352.215	518.697	(534.546)	2.399.557
PASSIFS									
Capitaux propres	26.059	12.422	43.327	27.680	3.897	375.294	228.091	(178.124)	538.646
Emprunts non courants à des sociétés consolidées du groupe	18.856	56.148	5.000	0	1.202	0	29.408	(110.614)	0
Dettes financières non courantes	2.540	25.803	2.267	2.959	10.511	300.070	135.000	(30)	479.120
Autres postes de passifs non courants	52.025	26.910	787	1.245	4.620	50.631	7.581	(2.301)	141.498
Dettes financières courantes	1.427	(1)	3.489	796	2.191	168.130	5.442	0	181.474
Position de trésorerie interne – Cash pooling – passif	30.896	71.828	4.508	6.766	5.881	0	98.408	(218.287)	0
Autres postes de passifs courants	472.504	40.948	56.133	41.122	445	458.090	14.767	(25.190)	1.058.819
Total des capitaux propres et passifs	604.307	234.058	115.511	80.568	28.747	1.352.215	518.697	(534.546)	2.399.557

État consolidé de la situation financière

au 31 décembre 2011 (milliers d'euros)	Construction	Promotion et gestion immobilières	Multi- technique	Rail- routes	PPP- Concessions	Dragage et environ- nement	Holding et éliminations	Eliminations interpôles	Total consolidé
ACTIFS									
Goodwill	911	19	15.144	2.682	0	9.969	0	0	28.725
Immobilisations corporelles	41.887	5.078	7.323	10.375	8.160	823.778	3.017	0	899.618
Prêts non courants à des sociétés consolidées du groupe	16.737	0	0	0	0	0	71.173	(87.910)	0
Autres actifs financiers non- courants	280	10.527	1.319	483	4.991	9.922	3.109	0	30.631
Autres postes d'actifs non- courants	5.616	2.955	3.666	240	12.492	20.577	173.122	(164.299)	54.369
Stocks	7.643	136.886	5.775	2.091	420	5.389	646	0	158.850
Trésorerie et équivalents de trésorerie	62.076	10.351	5.005	4.093	2.177	80.853	43.792	0	208.347
Position de trésorerie interne – Cash pooling – actif	68.654	661	4.289	1.892	0	0	122.593	(198.089)	0
Autres actifs financiers courants – sociétés du groupe									
Autres postes d'actifs courants	380.380	42.265	66.004	50.369	7.610	287.999	14.152	(25.223)	823.556
Total de l'actif	584.184	208.742	108.525	72.225	35.850	1.238.487	431.604	(475.521)	2.204.096
PASSIFS									
Capitaux propres	26.927	39.835	41.301	22.355	1.213	350.608	186.696	(160.174)	508.761
Emprunts non courants à des sociétés consolidées du groupe	48.923	21.470	800	0	50	0	16.667	(87.910)	0
Dettes financières non courantes	3.681	17.223	2.385	2.717	3.730	305.660	99.500	0	434.896
Autres postes de passifs non courants	56.765	26.330	817	790	0	59.599	5.314	(4.125)	145.490
Dettes financières courantes	6.226	0	2.443	736	7.093	97.270	10.500	0	124.268
Position de trésorerie interne – Cash pooling – passif	26.073	74.058	7.708	4.749	10.005	0	75.496	(198.089)	0
Autres postes de passifs courants	415.589	29.826	53.071	40.878	13.759	425.350	37.431	(25.223)	990.681
Total des capitaux propres et passifs	584.184	208.742	108.525	72.225	35.850	1.238.487	431.604	(475.521)	2.204.096

Tableau résumé consolidé des flux de trésorerie

au 31 décembre 2012 (milliers d'euros)	Construction	Promotion et gestion immobilières	Multi- technique	Rail- routes	PPP- Concessions	Dragage et environ- nement	Holding et éliminations	Total consolidé
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variation du fonds de roulement	(1.366)	7.071	4.664	9.048	1.031	168.245	(4.094)	184.599
Flux de trésorerie net provenant (utilisé dans) des activités opérationnelles	39.990	(31.138)	475	465	(19.114)	145.168	14.162	150.008
Flux de trésorerie provenant (utilisé dans) des opérations d'investissement	(6.458)	880	(2.580)	(2.458)	(740)	(177.909)	(7.706)	(196.971)
Flux de trésorerie provenant (utilisé dans) des activités de financement	(31.176)	30.823	1.920	(3.162)	20.355	45.268	31.124	95.152
Augmentation/ (Diminution) nette de la trésorerie	2.356	565	(185)	(5.155)	501	12.527	37.580	48.189

au 31 décembre 2011 (milliers d'euros)	Construction	Promotion et gestion immobilières	Multi- technique	Rail- routes	PPP- Concessions	Dragage et environ- nement	Holding et éliminations	Total consolidé
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variation du fonds de roulement	10.875	8.603	5.686	7.525	(2.242)	143.439	(2.403)	171.483
Flux de trésorerie net provenant (utilisé dans) des activités opérationnelles	9.082	(19.247)	4.224	2.839	(6.908)	96.521	16.081	102.592
Flux de trésorerie provenant (utilisé dans) des opérations d'investissement	(9.774)	(77)	(1.705)	(2.374)	(2.373)	(157.792)	(5.029)	(179.124)
Flux de trésorerie provenant (utilisé dans) des activités de financement	11.846	19.138	(141)	(448)	9.529	48.771	22.755	111.450
Augmentation/ (Diminution) nette de la trésorerie	11.154	(186)	2.378	17	248	(12.500)	33.807	34.918

Le flux de trésorerie provenant des activités de financement contient les montants de cash pooling par rapport aux autres segments. Un montant positif correspond à une consommation de liquidité dans le cash pooling. Cette rubrique est également influencée par des financements externes notamment et principalement dans le segment promotion et gestion immobilières, holding et dragage et environnement. Le segment dragage et environnement ne fait pas partie du cash pooling du groupe CFE.

Autres informations

au 31 décembre 2012 (milliers d'euros)	Construction	Promotion et gestion immobilières	Multi- technique	Rail- routes	PPP- Concessions	Dragage et environ- nement	Holding et éliminations	Total consolidé
Amortissements	(6.527)	(250)	(2.834)	(105.012)	(204)	(3.626)	(1.152)	(119.605)
Investissements	(8.913)	(340)	(3.493)	(184.592)	(2.928)	(3.143)	(2.506)	(205.915)
Dépréciations	0	0	0	(78)	0	0	0	(78)

au 31 décembre 2011 (milliers d'euros)	Construction	Promotion et gestion immobilières	Multi- technique	Rail- routes	PPP- Concessions	Dragage et environ- nement	Holding et éliminations	Total consolidé
Amortissements	(13.690)	(1.032)	(1.706)	(81.366)	(480)	(1.723)	(1.233)	(101.230)
Investissements	(13.544)	(7.423)	(2.357)	(185.900)	(6.864)	(1.023)	(5.029)	(222.140)
Dépréciations	0	0	0	(120)	0	0	0	(120)

Informations géographiques

Les opérations du groupe CFE, hors DEME, se situent principalement au Benelux et en Europe centrale.

Les immobilisations corporelles du groupe CFE, hors DEME, se situent principalement en Belgique et au Grand-duché de Luxembourg. Par contre, au niveau de DEME l'activité principale est effectuée par la flotte qui est reprise dans différentes sociétés, mais la localisation juridique ne reflète pas la réalité économique de l'activité exécutée par cette flotte pour les mêmes sociétés. Par conséquent, un détail des immobilisations corporelles par société n'a pas été présenté, une présentation qui reflète les secteurs géographiques où l'activité a été effectuée n'étant pas possible à fournir.

5. Acquisitions et cessions de filiales

Acquisitions pour la période au 31 décembre 2012

- Le 22 février 2012, le groupe CFE a acquis l'entière propriété du capital social de la société Remacom NV et ce, pour un prix d'acquisition de 4.500 milliers d'euros. Cette société gantoise est spécialisée dans la pose de rails.

Le goodwill non affecté de 2.995 milliers d'euros reflète le fait que le groupe CFE complète ses compétences dans l'activité ferroviaire en y intégrant la pose de rails.

Ce regroupement contribue à hauteur de 521 milliers d'euros au résultat du groupe au 31 décembre 2012.

- Le 4 octobre 2012, le groupe CFE a acquis l'entière propriété du capital social de la société Ariadne NV, entreprise spécialisée dans l'automatisation des chaînes de production dans le secteur automobile et dans l'agro-alimentaire. Cette prise de participation est réalisée au prix de 700 milliers d'euros. Cette société renforce l'offre de services et le portefeuille de clients de la société VMA NV, filiale du pôle multitechnique. Un goodwill non affecté de 416 milliers d'euros valorise les synergies attendues.

Ce regroupement contribue à hauteur de (316) milliers d'euros au résultat du groupe au 31 décembre 2012.

- Les acquisitions réalisées au niveau du pôle promotion et gestion immobilières ne sont pas des regroupements d'entreprises et par conséquent l'ensemble du prix payé est alloué aux terrains et constructions détenus en stock. Le 23 février 2012, la filiale de promotion immobilière BPI a acquis 50% de la société Les Jardins de Oisquerq SPRL pour un montant de 105 milliers d'euros, après déduction de trésorerie acquise. Cette acquisition est directement reprise dans les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles.

Juste valeur des actifs et passifs des filiales acquises au cours de la période

(milliers d'euros)	Juste valeur
Immobilisations incorporelles	20
Immobilisations corporelles	964
Stocks	3.813
Créances commerciales et autres créances d'exploitation	3.663
Autres actifs courants	33
Dettes financières non courantes	(1.207)
Autres passifs non courants	(142)
Dettes commerciales et autres dettes d'exploitation	(1.224)
Dettes financières courantes	(990)
Autres passifs courants	(3.910)
Trésorerie	769
Juste valeur des actifs et passifs	1.789
Prix d'acquisition	5.200
Goodwill	3.411
Prix d'achat payé	(5.200)
Trésorerie acquise	769
Flux de trésorerie	(4.431)

Cessions pour la période au 31 décembre 2012

Les cessions de filiales au niveau du pôle promotion et gestion immobilières, citées ci-dessus dans le préambule, sont traitées en tant que sorties de stock.

Acquisitions postérieures à la clôture

Néant.

RÉSULTAT GLOBAL

6. Produits des activités annexes et autres charges opérationnelles

Les produits des activités annexes qui s'élèvent à 72.155 milliers d'euros (2011 : 72.078 milliers d'euros) intègrent les plus-values sur immobilisations pour 3.940 milliers d'euros (2011 : 4.065 milliers d'euros) ainsi que des locations, autres indemnisations et refacturations diverses pour 68.215 milliers d'euros (2011 : 68.013 milliers d'euros). Les produits des activités annexes sont stables par rapport à l'année précédente.

(milliers d'euros)	2012	2011
Services et biens divers	(262.111)	(264.443)
Dépréciation d'actifs		
- Stocks	570	248
- Créances commerciales et autres créances	(11.129)	2.173
Dotations nettes aux provisions (hors provisions pour engagements de retraite)	11.699	(301)
Autres charges opérationnelles	(4.403)	(6.213)
Total consolidé	(265.374)	(268.536)

L'augmentation des dépréciations de créances commerciales résulte principalement d'une réduction de valeur sur une créance de 12 millions d'euros ayant été comptabilisée en 2012, et pour laquelle une provision pour risques avait été actée en 2011 couvrant l'exposition relative à cette créance.

7. Rémunérations et charges sociales

(milliers d'euros)	2012	2011
Rémunérations	(273.915)	(254.383)
Cotisations obligatoires à la sécurité sociale	(77.197)	(65.900)
Autres frais salariaux	(18.135)	(15.481)
Contributions aux plans de pension de type cotisations définies	(47)	(40)
Coûts des services rendus liés aux plans de pension de type prestations définies	(2.644)	(2.675)
Autres charges opérationnelles	(4.403)	(6.213)
Total consolidé	(371.938)	(338.479)

Le nombre d'équivalents temps plein (effectif moyen total) pour 2012 s'élève à 5.582 (2011 : 5.442). Il s'élevait à 5.731 au 1er janvier 2012 et s'élève à 5.773 au 31 décembre 2012.

8. Résultat financier

(milliers d'euros)	2012	2011
Coût de l'endettement financier	(18.941)	(12.002)
Instruments dérivés - Juste Valeur ajustée par le compte de résultat	(519)	20
Instruments dérivés utilisés comme instruments de couverture	0	0
Actifs valorisés à la juste valeur	0	0
Instruments financiers disponible à la vente	0	0
Actifs et passifs évalués aux coûts amortis - Produits sur disponibles	5.193	4.299
Actifs et passifs évalués aux coûts amortis - Charges d'intérêts	(23.615)	(16.321)
Autres charges et produits financiers	(10.208)	(3.731)
Gains (pertes) de change réalisés / non réalisés	(3.446)	1.936
Dividendes reçus des entreprises non consolidées	0	(0)
Réduction de valeurs sur actifs financiers	(19)	(139)
Autres	(6.743)	(5.528)
Résultat financier	(29.149)	(15.733)

L'évolution de la rubrique gain (perte) de change réalisé (non réalisé) en 2012 par rapport à 2011 provient essentiellement de l'évolution de l'euro par rapport aux monnaies fonctionnelles dans les filiales de DEME.

9. Participations ne donnant pas le contrôle

Au 31 décembre 2012, la part des participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat de l'exercice s'élève à (162) milliers d'euros (2011 : 2.071 milliers d'euros) et est principalement liée au groupe DEME pour (530) milliers d'euros, à la filiale Van De Maele Multi-techniek NV du pôle multitechnique 591 milliers d'euros et au groupe Terryn (138) milliers d'euros.

10. Impôts sur le résultat

Repris au résultat global

(milliers d'euros)	2012	2011
Impôts courants		
Charges d'impôts exercice en cours	11.953	11.571
Compléments/(reprises) de provision des exercices précédents	(306)	11
Total charges d'impôts courants	11.647	11.582
Impôts différés		
Création et reprise des différences temporelles	(3.301)	956
Utilisation des pertes des exercices précédents	(435)	539
Impôt différé reconnu sur les pertes de l'exercice	(4.406)	(21)
Impôt différé reconnu sur revenus définitivement taxés	0	0
Total charges/(produits) d'impôts différés	(8.142)	1.474
Total de la charge d'impôts reprise au résultat global	3.505	13.056

RÉCONCILIATION DU TAUX DE TAXATION EFFECTIF

(milliers d'euros)	2012	2011
Résultat avant impôts pour la période	52.247	69.198
Impôts sur le résultat calculés au taux de 33,99%	17.759	23.520
Impact fiscal des dépenses non déductibles	8.817	1.997
Impact fiscal des revenus non imposables	(870)	(1.184)
Crédit d'impôts et incidence des intérêts notionnels	(19.337)	(10.433)
Autres revenus taxables	0	1.355
Effet de taux d'impôt différents de filiales opérant dans d'autres juridictions	(309)	(4.740)
Impact fiscal de l'utilisation de pertes non reconnues précédemment	(4.380)	(3.992)
Impact fiscal d'ajustements d'impôts courants et différés relatifs aux années antérieures	(1.688)	(1.095)
Impact fiscal des actifs d'impôts différés sur pertes de l'exercice non reconnus	3.513	7.628
Charge fiscale et taux d'impôt effectif de l'exercice	3.505	13.056
	6,71%	18,90%

La charge d'impôts s'élève à 3.505 milliers d'euros au 31 décembre 2012, contre 13.056 milliers d'euros fin 2011. Le taux effectif d'impôt est de 6,71% contre 18,9% au 31 décembre 2011.

De plus, ce taux est inférieur au taux d'impôt théorique de 33,99% (taux d'imposition en vigueur en Belgique) du fait principalement de l'utilisation des pertes non reconnues précédemment, de crédit d'impôts octroyés et de l'incidence des intérêts notionnels.

ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS COMPTABILISÉS

(milliers d'euros)	Actifs		Passifs	
	2011	2012	2011	2012
Immobilisations (in)corporelles	28.164	223	(69.250)	(34.568)
Avantages au personnel	3.744	4.447	(38)	(38)
Provisions	3.920	53	(9.967)	(9.775)
Juste valeur des produits dérivés	6.849	4.715	(36)	0
Autres éléments	19.283	45.365	(12.273)	(40.152)
Pertes fiscales	82.149	64.745	0	0
Impôts différés bruts actifs/(passifs)	144.109	119.548	(91.564)	(84.533)
Actifs d'impôts différés non reconnus	(43.547)	(36.233)	0	0
Compensation fiscale	(77.775)	(71.903)	77.775	71.903
Impôts différés nets actifs/(passifs)	22.787	11.412	13.789	(12.630)

Les pertes fiscales reportées et autres différences temporelles pour lesquelles aucun impôt différé actif est reconnu ont généré une réduction de valeur sur actifs d'impôts différés de 43.547 milliers d'euros.

Le poste « compensation fiscale » reflète la compensation effectuée entre impôts différés actifs et passifs par entité.

Différences temporelles ou pertes fiscales pour lesquelles aucun impôts différé actif n'est reconnu

Des impôts différés actifs n'ont pas été comptabilisés dans les cas où il n'est pas probable qu'un bénéfice imposable futur soit suffisant pour permettre aux filiales de récupérer leurs pertes fiscales.

Produit (charges) d'impôts différés comptabilisés directement dans les capitaux propres

(milliers d'euros)	2012	2011
Impôts différés sur la partie effective des changements de la juste valeur dans le cash-flow hedge	4.018	5.785
Total	4.018	5.785

11. Résultat par action

Le résultat de base par action est identique au résultat dilué par action étant donné l'absence d'actions ordinaires potentielles dilutives en circulation. Il se calcule comme suit :

(milliers d'euros)	2012	2011
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	49.069	59.081
Résultat global (part du groupe)	45.773	52.006
Nombre d'actions ordinaires à la date de clôture	13.092.260	13.092.260
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires	13.092.260	13.092.260
Bénéfice de base (dilué) par action en euros	3,75	4,51
Résultat global (part du groupe) par action en euros	3,50	3,97

SITUATION FINANCIERE

12. Immobilisations incorporelles autres que goodwill

Exercice 2012 (milliers d'euros)	Concessions, brevets et licences	Coûts de développement	Total
Coûts d'acquisition			
Au terme de l'exercice précédent	16.079	445	16.524
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	(28)		(28)
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	20		20
Acquisitions	2.656	44	2.700
Cessions	(113)	(181)	(294)
Transferts d'une rubrique d'actif à une autre	1.958		1.958
Changement de périmètre			
Au terme de l'exercice	20.572	308	20.880
Amortissements et dépréciations			
Au terme de l'exercice précédent	(6.390)	(295)	(6.685)
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	2		2
Amortissements de l'exercice	(1.549)	(6)	(1.555)
Dépréciations			
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	(4)		(4)
Cessions	9		9
Transferts d'une rubrique d'actif à une autre	4		4
Changement de périmètre			
Au terme de l'exercice	(7.928)	(301)	(8.229)
Valeur nette comptable			
Au 1er janvier 2012	9.689	150	9.839
Au 31 décembre 2012	12.644	7	12.651

Exercice 2011 (milliers d'euros)	Concessions, brevets et licences	Coûts de développement	Total
Coûts d'acquisition			
Au terme de l'exercice précédent	12.263	1.388	13.651
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	56	0	56
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	19	0	19
Acquisitions	3.875	143	4.018
Cessions	(134)	(2)	(136)
Transferts d'une rubrique d'actif à une autre	0	(1.084)	(1.084)
Changement de périmètre	0	0	0
Au terme de l'exercice	16.079	445	16.524
Amortissements et dépréciations			
Au terme de l'exercice précédent	(4.607)	(292)	(4.899)
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	6	0	6
Amortissements de l'exercice	(1.867)	(6)	(1.873)
Dépréciations	0	0	0
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	(13)	0	(13)
Cessions	91	2	93
Transferts d'une rubrique d'actif à une autre	0	1	1
Changement de périmètre	0	0	0
Au terme de l'exercice	(6.390)	(295)	(6.685)
Valeur nette comptable			
Au 1er janvier 2011	7.656	1.096	8.752
Au 31 décembre 2011	9.689	150	9.839

Le total des immobilisations incorporelles acquises s'élève à 2.700 milliers d'euros et concerne principalement des licences de logiciels et des droits de concessions. Les amortissements sur les immobilisations incorporelles sont repris dans la rubrique 'amortissements' dans l'état du résultat global et s'élèvent à 1.555 milliers d'euros.

Les immobilisations incorporelles répondant à la définition d'IAS 38 – Immobilisations incorporelles ne sont comptabilisées que dans la mesure où des avantages économiques futurs sont probables.

13. Goodwill

(milliers d'euros)	2012	2011
Coûts d'acquisition		
Solde au terme de l'exercice précédent	34.417	33.585
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	3.411	890
Cessions	(8)	(58)
Autres variations	1.273	0
Solde au terme de l'exercice	39.093	34.417
Dépréciations		
Solde au terme de l'exercice précédent	(5.692)	(5.692)
Dépréciations de l'exercice	0	0
Solde au terme de l'exercice	(5.692)	(5.692)
Valeur nette comptable		
Au 31 décembre	33.401	28.725

Le goodwill généré par voie de regroupements d'entreprises provient des acquisitions des sociétés Remacom NV (2.995 milliers d'euros) et Ariadne NV (416 milliers d'euros).

Les autres variations sont exclusivement attribuables à l'adaptation de l'écart d'acquisition des sociétés ETEC SA et SOGECH SA, suite à la clôture de la comptabilité initiale de ces deux entreprises.

Conformément à la norme IAS 36 – Dépréciations d'actifs, ces écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de dépréciation au 31 décembre 2012. Les hypothèses suivantes ont été retenues dans les tests de dépréciation:

Activité	Valeur nette du goodwill		Paramètres du modèle appliqués aux projections de flux de trésorerie				Pertes de valeurs comptabilisées sur l'exercice
(milliers d'euros)	2012	2011	Taux de croissance	Taux de croissance (valeur terminale)	Taux d'actualisation	Taux de sensibilité	
VMA	11.115	11.115	0%	0%	9,2%	5%	-
Sous consolidation	9.968	9.969	0%	0%	9,2%	5%	-
DEME							
Remacom	2.995	0	0%	0%	9,2%	5%	-
Stevens	2.682	2.682	0%	0%	9,2%	5%	-
ETEC	2.135	862	0%	0%	9,2%	5%	-
EVDM	1.660	1.660	0%	0%	9,2%	5%	-
Druart	1.292	1.292	0%	0%	9,2%	5%	-
Amart	911	911	0%	0%	9,2%	5%	-
Ariadne	416	0	0%	0%	9,2%	5%	-
Autres	227	234	0%	0%	9,2%	5%	-
Total	33.401	28.725					

Les flux de trésorerie utilisés dans les tests de dépréciation découlent des budgets à cinq ans présentés au Comité de Direction. Par prudence, aucun taux de croissance n'a été appliqué pour les années suivantes, ni dans la détermination de la valeur terminale.

Une analyse de sensibilité a été réalisée en variant les flux de trésorerie et les WACC de 5%. La valeur des entités étant toujours plus élevée que leur valeur comptable y compris le goodwill, aucune dépréciation n'a été détectée.

Le groupe DEME, une co-entreprise détenue à 50% par le groupe CFE, est considéré comme une unité génératrice de trésorerie. Aucune perte de valeur n'a été identifiée sur celle-ci. Le groupe DEME réalise également des tests de dépréciation à son niveau, qui n'ont pas révélé de pertes de valeur.

14. Immobilisations corporelles

Exercice 2012 (milliers d'euros)	Terrains et constructions	Instal- lations et équi- pements	Mobilier, agence- ments et matériel roulant	Autres immobi- lisations corporelles	En construction	Total
Coûts d'acquisition						
Solde au terme de l'exercice précédent	72.416	1.326.661	48.974	0	135.904	1.583.955
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	18	(1.590)	0	0	(291)	(1.863)
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	881	2.198	1.032	0	0	4.111
Acquisitions	4.172	93.956	7.437	0	97.663	203.228
Transferts d'une rubrique d'actif à une autre	1.697	211.061	(137)	0	(209.053)	3.568
Cessions	(3)	(50.810)	(4.337)	0	(6.068)	(61.218)
Changement de périmètre	(853)	0	0	0	0	(853)
Solde au terme de l'exercice	78.328	1.581.476	52.969	0	18.155	1.730.928
Amortissements et dépréciations						
Solde au terme de l'exercice précédent	(24.546)	(620.121)	(38.425)	0	(1.245)	(684.337)
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	(12)	719	(17)	0	64	754
Acquisition par voie de regroupement d'entreprises	(213)	(2.056)	(878)	0	0	(3.147)
Amortissements	(2.398)	(111.139)	(4.595)	0	(2)	(118.134)
Transferts d'une rubrique d'actif à une autre	680	749	171	0	0	1.600
Cessions	24	49.107	3.389	0	0	52.520
Changement de périmètre	204	39	7	0	0	250
Solde au terme de l'exercice	(26.261)	(682.702)	(40.348)	0	(1.183)	(750.494)
Valeur nette comptable						
Au 1er janvier 2012	47.870	706.540	10.549	0	134.659	899.618
Au 31 décembre 2012	52.067	898.774	12.621	0	16.972	980.434

Au 31 décembre 2012, les acquisitions d'immobilisations corporelles s'élèvent à 203.228 milliers d'euros et sont essentiellement liées à DEME et concrétisent l'exécution du plan pluriannuel arrivé à terme en 2012 : les principaux investissements activés sont: la drague rétrocaveuse « Peter the Great », une drague de haute mer à désagréateur de roche « Ambiorix », une drague de haute mer « Amazone », un navire jack-up « Neptune », un navire jack-up de haute technologie « Innovation » et deux navires auxiliaires rapides. Les investissements à fin 2012 ont diminué de 10.340 milliers d'euros en comparaison à 2011 et ceci essentiellement chez DEME.

La valeur nette des immobilisations corporelles détenues en location-financement s'élève à 18.859 milliers d'euros (2011 : 19.344 milliers d'euros). Ces contrats de locations-financement concernent principalement le groupe DEME, le bâtiment de la filiale Louis Stevens & Co NV et les bâtiments et machines de Groep Teryn NV et de ses filiales.

Les amortissements sur immobilisations corporelles s'élèvent à 118.134 milliers d'euros (2011 : 98.681 milliers d'euros).

Le montant des immobilisations corporelles constituant une garantie pour certains emprunts s'élève à 318.943 milliers d'euros (2011 : 274.418 milliers d'euros).

Exercice 2011 (milliers d'euros)	Terrains et constructions	Instal- lations et équi- pements	Mobilier, agence- ments et matériel roulant	Autres immobi- lisations corpo- relles	En construction	Total
Coûts d'acquisition						
Solde au terme de l'exercice précédent	55.803	1.089.104	40.786	0	209.251	1.394.944
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	(73)	1.594	(114)	0	22	1.429
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	1.321	3.785	7.555	0	41.631	54.292
Acquisitions	15.296	63.372	4.963	0	129.937	213.568
Transferts d'une rubrique d'actif à une autre	721	239.114	(406)	0	(239.765)	(336)
Cessions	(652)	(70.308)	(3.810)	0	(5.172)	(79.942)
Changement de périmètre	0	0	0	0	0	0
Solde au terme de l'exercice	72.416	1.326.661	48.974	0	135.904	1.583.955
Amortissements et dépréciations						
Solde au terme de l'exercice précédent	(21.250)	(589.094)	(32.395)	0	(1.735)	(644.474)
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	(3)	(412)	79	0	14	(322)
Acquisition par voie de regroupement d'entreprises	(1.170)	(2.846)	(6.002)	0	0	(10.018)
Amortissements	(2.551)	(92.714)	(3.785)	0	369	(98.681)
Transferts d'une rubrique d'actif à une autre	154	707	301	0	14	1.176
Cessions	274	64.238	3.377	0	93	67.982
Changement de périmètre	0	0	0	0	0	0
Solde au terme de l'exercice	(24.546)	(620.121)	(38.425)	0	(1.245)	(684.337)
Valeur nette comptable						
Au 1er janvier 2011	34.553	500.010	8.391	0	207.516	750.470
Au 31 décembre 2011	47.870	706.540	10.549	0	134.659	899.618

15. Immeubles de placement

(milliers d'euros)	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Valeur nette comptable au 1er janvier 2012	20.226	(13.159)	7.067
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	(189)	0	(189)
Amortissements	0	(20)	(20)
Acquisitions	62	0	62
Cessions	(1.334)	51	(1.283)
Transferts entre immeubles de placement, immeubles en stock et immeubles utilisés par le propriétaire	(3.583)	2	(3.581)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2012	15.182	(13.126)	2.056

Au 31 décembre 2012, les immeubles de placement figurant au bilan pour 2.056 milliers d'euros (2011 : 7.067 milliers d'euros) présentent une valeur de marché estimée égale à leur valeur comptable, soit 2.056 milliers d'euros (2011 : 7.067 milliers d'euros).

(milliers d'euros)	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Valeur nette comptable au 1er janvier 2011	21.998	(11.321)	10.677
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	(328)	17	(311)
Amortissements		(822)	(822)
Acquisitions	4.554		4.554
Cessions	(2.443)	155	(2.288)
Transferts entre immeubles de placement, immeubles en stock et immeubles utilisés par le propriétaire	(3.555)	(1.188)	(4.743)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2011	20.226	(13.159)	7.067

16. Participations détenues dans des sociétés associées et contrôlées conjointement

Sociétés associées

Les intérêts dans les sociétés mises en équivalence se détaillent comme suit :

(milliers d'euros)	2012	2011
Solde au terme de l'exercice précédent	15.128	14.100
Changement des principes comptables	0	0
Solde au terme de l'exercice précédent réévalué	15.128	14.100
Acquisitions et transferts	723	589
Part du groupe CFE dans le résultat après impôts et participations ne donnant pas le contrôle	489	868
Augmentation / (Diminution) de capital	2.236	(248)
Dividendes	(212)	(181)
Dépréciation	0	0
Solde au terme de l'exercice	18.364	15.128
Goodwill inclus dans les participations dans des sociétés mises en équivalence	61	61

Toutes les entités dans lesquelles le groupe CFE a une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Le groupe CFE ne dispose pas de sociétés associées cotées sur un marché public.

La liste des sociétés associées les plus significatives est présentée à la note 36.

Le montant présenté en augmentation de capital résulte principalement des apports de capital réalisés au sein d'entités du groupe DEME et de Rent-A-Port dans les sociétés Rentel, Otary, de Vries & van de Wiel et C-Power.

Les états financiers condensés de ces entités se détaillent comme suit :

(milliers d'euros)	2012	2011
Total de l'actif	2.132.454	1.546.533
Total des passifs	2.218.889	1.594.287
Actif net	(86.435)	(47.754)
Part dans l'actif net du groupe CFE	(18.216)	(12.957)
Produits	352.552	401.097
Résultat net de l'année	2.738	1.951
Part dans le résultat net de l'année	489	868

Comme décrit dans les principes comptables, lorsque la part du groupe CFE dans les pertes des sociétés mises en équivalence excède la valeur comptable de la participation, cette dernière est ramenée à zéro. Les pertes au-delà de ce montant ne sont pas comptabilisées, à l'exception du montant des engagements du groupe CFE envers ses sociétés mises en équivalence.

Entités contrôlées conjointement

Le groupe CFE rapporte ses intérêts dans les sociétés (y inclus les sociétés momentanées) contrôlées conjointement en utilisant un format de rapportage ligne par ligne pour la consolidation proportionnelle.

Les montants totaux des intérêts du groupe CFE dans les états financiers consolidés se détaillent comme suit :

(milliers d'euros)	2012	2011
Total actif non courant	880.426	795.148
Total actif courant	577.132	515.795
Total passif non courant	715.311	665.300
Total passif courant	742.247	645.643
Produits d'exploitation	1.215.325	1.128.694
Charges d'exploitation	(1.129.272)	(1.012.358)

Les capitaux propres de ces entités sont repris dans la rubrique 'total passifs non courants' et s'élèvent à 311.916 milliers d'euros. Par ailleurs, pour l'exécution de certains marchés, le groupe CFE constitue des sociétés momentanées avec des partenaires. Les plus significatives sont THV Locobouw, Coentunnel Construction VOF, Combinatie Crommelijn VOF et SM Up-site.

17. Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants s'élèvent à 56.586 milliers d'euros au 31 décembre 2012 (2011 : 30.631 milliers d'euros). Ils comprennent la partie non éliminée des crédits subordonnés dans les projets (41.914 milliers d'euros), les participations disponibles à la vente (1.150 milliers d'euros) et les créances comptabilisées dans le cadre des projets de concessions (13.522 milliers d'euros).

(milliers d'euros)	2012	2011
Solde au terme de l'exercice précédent	30.631	25.324
Changement de mode de consolidation	0	(1.090)
Acquisitions	29.662	11.361
Cessions et transferts	(3.748)	(4.808)
Réduction de valeur / reprises de réduction de valeur	(19)	(139)
Variations du périmètre	0	0
Effets des variations de cours des monnaies étrangères	60	(17)
Solde au terme de l'exercice	56.586	30.631

Le solde des actifs financiers non courants est en hausse par rapport à décembre 2011 (+25.955 milliers d'euros). Cette évolution reflète principalement une augmentation nette des autres actifs financiers non courants dans le pôle immobilier tels que les comptes courants relatifs à la rénovation de l'ancien siège social de l'entreprise Solvay (6.770 milliers d'euros) et au développement du complexe résidentiel Van Maerlant (10.130 milliers d'euros) ainsi que la comptabilisation d'une créance de 13.522 milliers d'euros relative à un projet de concession.

Au 31 décembre 2012, les autres actifs financiers présentent une valeur de marché égale à leur valeur comptable, soit 56.586 milliers d'euros.

Le groupe CFE ne dispose pas de participations disponibles à la vente cotées sur un marché public. Pour les participations non cotées, la juste valeur est considérée comme égale à la valeur d'acquisition.

18. Autres actifs non courants

Au 31 décembre 2012, les autres actifs non courants s'élèvent à 9.283 milliers d'euros et reprennent des créances non courantes qui se détaillent comme suit :

(milliers d'euros)	2012	2011
Créances non courantes - Forem	718	1.312
Créances non courantes - Comptes courants DEME	3.223	2.213
Autres créances non courantes (y compris dépôts garanties bancaires)	5.342	7.398
Total consolidé	9.283	10.923

19. Contrats de construction

Le montant des coûts encourus augmenté des profits et diminué des pertes comptabilisées, ainsi que des facturations intermédiaires, est déterminé contrat par contrat. Le montant net dû par les clients ou dû aux clients est déterminé contrat par contrat par différence entre ces deux postes.

Tel que décrit aux paragraphes (M) et (V) de la section relative aux principes comptables significatifs, les coûts et produits des contrats de construction sont comptabilisés respectivement en charge et en produit en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture (méthode du pourcentage d'avancement). Le degré d'avancement de l'activité est calculé suivant la méthode du « cost to cost ». Une perte attendue sur le contrat de construction est immédiatement comptabilisée en charge.

(milliers d'euros)	2012	2011	2010
Données bilantielles			
Avances et acomptes reçus	(80.849)	(47.298)	(58.685)
Contrats de construction en cours, actifs	58.867	77.299	44.939
Contrats de construction en cours, passifs	(23.237)	(58.834)	(30.295)
Contrats de construction en cours, nets	35.630	18.465	14.643
Cumul des produits et charges comptabilisés sur contrats en cours			
Coûts encourus majorés des profits comptabilisés et diminués des pertes comptabilisées à ce jour	2.472.895	2.597.186	2.009.678
Moins factures émises	(2.437.265)	(2.578.721)	(1.995.035)
Contrats de construction en cours, nets	35.630	18.465	14.643

Les excédents des coûts encourus et des profits et pertes comptabilisés sur les facturations intermédiaires comprennent d'une part, la partie non encore facturée des contrats, sous le poste « Créances commerciales et autres créances d'exploitation » de la situation financière, et d'autre part, les excédents relatifs aux chantiers en cours et repris au poste « autres actifs courants ».

Les excédents des facturations intermédiaires sur les coûts encourus et les profits et pertes comptabilisés comprennent d'une part, la partie non encore facturée des coûts des contrats, sous le poste « Dettes commerciales et autres dettes d'exploitation » de la situation financière, et d'autre part, les excédents relatifs aux chantiers en cours et repris au poste « autres passifs courants ».

Les avances sont les montants reçus par l'entrepreneur avant que les travaux correspondants n'aient été effectués.

Le montant des retenues de garantie effectuées par les clients est de 3.706 milliers d'euros repris au poste « Créances commerciales et autres créances d'exploitation » (voir note 28.6).

20. Stocks

Au 31 décembre 2012, les stocks s'élèvent à 186.534 milliers d'euros (2011 : 158.850 milliers d'euros) et se détaillent comme suit :

(milliers d'euros)	2012	2011
Matières premières et auxiliaires	27.534	14.423
Réductions de valeur sur stock matières premières et auxiliaires	(725)	(725)
Produits finis et immeubles destinés à la vente	162.074	148.071
Réductions de valeur sur stocks de produits finis	(2.349)	(2.919)
Stocks	186.534	158.850

L'évolution de la rubrique « stocks matières premières et auxiliaires » résulte d'une augmentation des stocks sur les chantiers de l'activité de construction, ainsi que d'une augmentation des stocks liés à l'activité de dragage.

Au 31 décembre 2012, aucune réduction de valeur sur stock de matières premières et auxiliaires n'a été actée.

L'augmentation de la rubrique « stocks de produits finis et immeubles destinés à la vente » s'explique principalement par l'acquisition, en partenariat avec un autre promoteur immobilier, du site de l'ancien siège social de Solvay à Bruxelles et à la prise de participation dans le projet Bavière à Liège.

Au 31 décembre 2012, 570 milliers d'euros de réductions de valeur sur immeubles destinés à la vente ont été reprises en compte de résultats (voir note 6) lors de la réalisation des projets.

21. Evolution des créances et dettes commerciales et autres créances et dettes d'exploitation

(milliers d'euros)	2012	2011
Créances commerciales	553.137	546.689
Moins : provision pour dépréciation de créances	(15.630)	(7.038)
Créances commerciales nettes	537.507	539.651
Autres créances courantes	194.959	221.756
Total consolidé	732.466	761.407
Autres actifs courants	84.240	60.242
Dettes commerciales et autres dettes d'exploitation	689.475	635.159
Autres passifs courants	307.744	277.314
Total consolidé	997.219	912.473
Situation nette des créances et dettes commerciales et d'exploitation	(180.513)	(94.594)

Nous référons à la note 28 pour l'analyse du risque de crédit.

22. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(milliers d'euros)	2012	2011
Dépôts en banque à court terme	59.280	71.952
Comptes courants bancaires et caisse	201.322	136.395
Trésorerie et équivalents de trésorerie	260.602	208.347

Les dépôts en banque à court terme concernent des placements auprès des institutions financières avec une durée à l'origine inférieure à 3 mois. Ces placements font l'objet d'une rémunération variable qui est principalement liée au taux Euribor ou Eonia.

23. Subventions

Le groupe CFE n'a reçu aucune subvention en 2012.

24. Avantages au personnel

Le groupe CFE participe à des plans de pension et de prépension dans plusieurs pays dans lesquels il exerce ses activités. Ces avantages sont comptabilisés conformément à l'IAS 19 et sont considérés comme 'post-employment' et 'long-term benefit plans'. Au 31 décembre 2012, la dette nette des obligations du groupe CFE pour les avantages 'post employment' pour pensions et prépensions s'élevait à 11.953 milliers d'euros (2011 : 13.028 milliers d'euros).

Ces montants sont repris dans la rubrique 'Engagements de retraites et avantages du personnel'. Cette rubrique reprend également une provision constituée de 1.479 milliers d'euros (2011 : 1.694 milliers d'euros) au niveau du groupe DEME pour des paiements en actions. Ces plans sont considérés comme cash-based.

Dettes relatives aux obligations liées aux plans de pension de type prestations définies et prépension

(milliers d'euros)	Prestations définies 2012	Prépension 2012	Prestations définies 2011	Prépension 2011
Valeur actuelle des obligations de pension couvertes par des fonds	(78.158)		(70.189)	
Juste valeur des actifs du plan	60.863		56.655	
Valeur actuelle des obligations nettes couvertes par des fonds	(17.295)		(13.532)	
Valeur actuelle des obligations de pension non couvertes par des fonds	(1.737)	(566)	(1.716)	(577)
Valeur actuelle des obligations nettes	(19.032)	(566)	(15.248)	(577)
Bénéfices/(Pertes) actuariels non reconnus	7.645		2.799	
Actifs / (passifs) nets comptabilisés au bilan	(11.387)	(566)	(12.449)	(577)
Dettes comptabilisées au bilan	(11.387)	(566)	(12.449)	(577)

Mouvements des dettes nettes prises en compte au bilan pour les plans de pension de type prestations définies et prépension

(milliers d'euros)	Prestations définies 2012	Prépension 2012	Prestations définies 2011	Prépension 2011
Actifs/(dettes) net(tes) au 1er janvier	(12.449)	(577)	(13.294)	(806)
Fusion/Acquisition des plans				
Changements du périmètre				
Cotisations payées	4.805	115	3.700	367
Charges comptabilisées dans l'état du résultat global	(4.361)	(104)	(3.951)	(138)
Bénéfices / (Pertes) actuariels non reconnus	618		1.096	
Actifs/(dettes) net(tes) au 31 décembre	(11.387)	(566)	(12.449)	(577)

Charges comptabilisées au résultat global liées aux plans de pension de type prestations définies

(milliers d'euros)	2012	2011
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	2.644	2.675
Charges d'intérêts relatives aux obligations	3.564	3.092
Rendement attendu des actifs du plan	(2.088)	(2.143)
Bénéfices/(pertes) actuariel(le)s	120	89
Autres	121	238
Total	4.361	3.951

Les coûts des plans de pension pour la période sont inclus dans la rubrique 'Rémunérations et charges sociales' ainsi que dans le résultat financier.

Les actifs du plan n'incluent pas des instruments financiers propres au groupe CFE, ni un quelconque immeuble occupé par ce fonds ou un autre utilisé par le groupe CFE.

Mouvements dans les valeurs actuelles des obligations liées aux plans de pension de type prestations définies

(milliers d'euros)	2012	2011
Valeur actuelle des obligations au 1er janvier	71.905	61.264
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	2.644	2.675
Charges d'intérêts relatives aux obligations	3.564	3.092
Montants payés	(5.643)	(5.409)
Bénéfices/(pertes) actuariel(le)s	7.197	(1.114)
Contributions des employés	727	696
Transferts in/out	(499)	10.701
Valeur actuelle des obligations au 31 décembre	79.895	71.905

Mouvements dans les justes valeurs des actifs du plan

(milliers d'euros)	2012	2011
Justes valeurs des actifs du plan au 1er janvier	56.655	49.052
Rendement attendu des actifs du plan	4.319	(84)
Contributions de l'employeur	4.564	4.341
Contributions de l'employé	727	696
Montants payés	(5.402)	(5.409)
Transferts in/out	0	8.059
Bénéfices/(pertes) actuariel(le)s	0	0
Justes valeurs des actifs du plan au 31 décembre	60.863	56.655

Hypothèses actuarielles principales à la date de clôture (exprimées en moyennes pondérées)

(milliers d'euros)	2012	2011
Taux d'actualisation au 31 décembre	3,50%	5,00%
Taux de rendement attendu des actifs du plan au 31 décembre	3,75%	4,00%
Taux prévu des augmentations salariales	3,00% < 60 ans et 2,00% > 60 ans	3,70% < 60 ans et 2,20% > 60 ans
Taux d'inflation	2,00%	2,20%

L'analyse de sensibilité montre qu'une augmentation du taux d'actualisation de 25 points de base diminuerait la valeur actuelle des obligations de 2,4% et le coût de services de 3,8%.

Cette analyse de sensibilité montre qu'une augmentation du taux d'inflation de 25 points de base augmenterait la valeur actuelle des obligations de 1,3% et le coût de services de 2,1%.

25. Provisions autres qu'engagements de retraites et avantages du personnel non courants

Au 31 décembre 2012, ces provisions s'élèvent à 46.499 milliers d'euros, soit une diminution de 11.701 milliers d'euros par rapport à fin 2011 (58.200 milliers d'euros).

(milliers d'euros)	Pertes à terminaison	Service après-vente	Autres risques courants	Autres risques non courants	Total
Solde au terme de l'exercice précédent	16.040	10.117	21.430	10.613	58.200
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	76	105	79	15	275
Transferts d'une rubrique à une autre	(169)	0	(329)	498	0
Provisions constituées	6.925	2.951	1.869	1.957	13.702
Provisions utilisées	(9.469)	(1.315)	(6.673)	(1.480)	(18.937)
Provisions reprises non utilisées	(1.751)	(131)	(3.935)	(924)	(6.741)
Solde au terme de l'exercice	11.652	11.727	12.441	10.679	46.499

dont : courant : 35.820
non courant : 10.679

La provision pour pertes à terminaison diminue de 4.388 milliers d'euros et s'élève à 11.652 milliers d'euros fin 2012. Les provisions pour pertes à terminaison sont comptabilisées lorsque les avantages économiques attendus de certains contrats sont moins élevés que les coûts inévitables liés au respect des obligations de ceux-ci. L'utilisation des pertes à terminaison est liée à l'exécution des contrats y relatifs.

La provision pour service après-vente augmente de 1.610 milliers d'euros et s'élève à 11.727 milliers d'euros fin 2012. L'évolution à fin 2012 s'explique par les constitutions et/ou reprises de provisions comptabilisées dans le cadre des garanties décennales.

Les provisions pour autres risques courants diminuent de 8.989 milliers d'euros et s'élèvent à 12.441 milliers d'euros fin 2012. Celles-ci comprennent les provisions pour litiges courants (5.251 milliers d'euros), les provisions pour travaux restant à exécuter (931 milliers d'euros), les provisions pour risques sociaux (99 milliers d'euros), ainsi que les provisions pour autres risques courants (6.159 milliers d'euros). Pour ces derniers, étant donné que les négociations avec les clients sont en cours, nous ne pouvons pas donner plus d'information sur les hypothèses prises, ni sur le moment du décaissement probable.

Les autres risques non courants comprennent les provisions pour risques non liés directement au cycle d'exploitation des chantiers en cours.

26. Actifs et passifs éventuels

Suivant les informations disponibles, nous ne connaissons pas d'actifs ou passifs éventuels entre la date de clôture et la date où les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration, à l'exception des actifs ou passifs éventuels liés aux contrats de construction (par exemple les revendications du groupe envers les clients ou les revendications de sous-traitants), ce que l'on peut qualifier comme normal pour le secteur de la construction et qui sont traités via la détermination du résultat du chantier lors de l'application de la méthode du pourcentage d'avancement.

27. Informations relatives à l'endettement financier net

27.1. L'endettement financier net, tel que défini par le groupe, s'analyse comme suit :

(milliers d'euros)	31/12/2012			31/12/2011		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Emprunts bancaires et autres dettes financières	(331.016)	(76.807)	(407.823)	(319.801)	(62.718)	(382.519)
Emprunt obligataire	(100.000)	(2.519)	(102.519)	-	-	-
Tirages sur lignes de crédit	(35.000)	(3.000)	(38.000)	(99.500)	(9.500)	(109.000)
Emprunts liés aux locations - financements	(13.104)	(3.482)	(16.586)	(15.595)	(4.257)	(19.852)
Total de l'endettement financier long terme	(479.120)	(85.808)	(564.928)	(434.896)	(76.475)	(511.371)
Dettes financières à court terme	-	(95.665)	(95.665)	-	(47.793)	(47.793)
Equivalents de trésorerie	-	59.280	59.280	-	71.952	71.952
Trésorerie	-	201.322	201.322	-	136.395	136.395
Total de l'endettement financier net à court terme (ou disponibilités)	-	164.937	164.937	-	160.554	160.554
Total de l'endettement financier net	(479.120)	79.129	(399.991)	(434.896)	84.079	(350.817)
Instruments dérivés de couverture de taux	(23.070)	(3.375)	(26.445)	(14.764)	(1.760)	(16.524)

Du total de l'endettement financier long terme, 141 millions d'euros n'ont pas fait l'objet d'un gage, ni d'hypothèque.

27.2. Echancier des dettes financières

(milliers d'euros)	Echéant dans l'année	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Emprunts bancaires et autres dettes financières	(76.807)	(105.319)	(79.376)	(90.839)	(55.482)	0	(407.823)
Emprunt obligataire	(2.519)	0	0	0	(100.000)	0	(102.519)
Tirages sur lignes de crédit	(3.000)	0	0	(35.000)	0	0	(38.000)
Emprunts liés aux locations - financements	(3.482)	(3.183)	(2.119)	(2.601)	(5.098)	(103)	(16.586)
Total de l'endettement financier long terme	(85.808)	(108.502)	(81.495)	(128.440)	(160.580)	(103)	(564.928)
Dettes financières à court terme	(95.665)	-	-	-	-	-	(95.665)
Equivalents de trésorerie	59.280	-	-	-	-	-	59.280
Trésorerie	201.322	-	-	-	-	-	201.322
Total de l'endettement financier net à court terme	164.937	-	-	-	-	-	164.937
Total de l'endettement financier net	79.129	(108.502)	(81.495)	(128.440)	(160.580)	(103)	(399.991)

La valeur actuelle des obligations courantes en matière de locations-financements s'élève à 3.482 milliers d'euros (2011 : 4.257 milliers d'euros). Ces contrats de locations-financement concernent principalement le groupe DEME, le bâtiment de la filiale Louis Stevens & Co NV et les bâtiments et machines de Groep Terryn NV et de ses filiales.

27.3. Lignes de crédit et prêts à terme bancaires

Le groupe CFE dispose au 31 décembre 2012 de lignes de crédit bancaire à long terme confirmées de 100 millions d'euros dont 35 millions d'euros utilisés à fin 2012.

Par ailleurs, CFE a procédé le 21 juin 2012 à l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 100 millions d'euros remboursable le 21 juin 2018 et générant un intérêt de 4,75%.

Les emprunts bancaires et autres dettes financières concernent principalement DEME ou des crédits de projets immobiliers et sont sans recours contre CFE.

27.4. Convenants financiers

Les crédits bilatéraux sont soumis à des covenants spécifiques qui tiennent compte entre autres de l'endettement financier et de la relation entre celui-ci et les capitaux propres ou les actifs immobilisés, ainsi que du cash-flow généré. Ces convenants sont intégralement respectés.

28. Informations relatives à la gestion des risques financiers

28.1. Risque de taux d'intérêts

La gestion du risque de taux d'intérêt est assurée au sein du groupe en distinguant les concessions, l'immobilier, le holding, les activités de construction et du multitechnique et le dragage (DEME).

Pour les concessions, la gestion du risque de taux d'intérêt s'opère selon deux horizons de gestion : un horizon à long terme, visant à sécuriser et optimiser l'équilibre économique de la concession et un horizon à court terme, dont l'objectif est d'optimiser le coût moyen de la dette. Pour couvrir le risque de taux d'intérêts, on utilise des produits dérivés d'échanges de taux d'intérêts (SWAP). Ces instruments de couverture ont au maximum les mêmes montants nominaux ainsi que les mêmes dates d'échéances que les dettes couvertes. Ces produits sont comptablement qualifiés d'opérations de couverture.

S'agissant du dragage, le groupe CFE, par sa filiale DEME, est confronté à des financements importants dans le cadre d'investissement des dragues. L'objectif est d'atteindre un équilibre optimal entre le coût de financement et la volatilité des résultats financiers. Pour couvrir le risque de taux d'intérêts, DEME utilise des produits dérivés d'échanges de taux d'intérêts (SWAP). Ces instruments de couverture ont en général les mêmes montants nominaux ainsi que les mêmes dates d'échéances que les dettes couvertes. Ces produits peuvent être qualifiés ou non comptablement d'opérations de couverture.

Les activités de construction et du multitechnique ainsi que du holding se caractérisent par un excédent de trésorerie, venant compenser partiellement les engagements immobiliers. La gestion est majoritairement centralisée dans le cadre du cash pooling.

Taux moyen effectif avant prise en compte des produits dérivés									
(milliers d'euros)	Taux fixe			Taux variable			Total		
Type de dettes	Montants	Quote-part	Taux	Montants	Quote-part	Taux	Montants	Quote-part	Taux
Emprunts bancaires et autres dettes financières	15.516	11,75%	4,57%	394.826	91,22%	2,16%	410.342	72,64%	2,25%
Emprunt obligataire	100.000	75,70%	4,75%				100.000	17,70%	4,75%
Tirages sur lignes de crédit				38.000	8,78%	2,25%	38.000	6,72%	2,25%
Emprunts liés aux locations-financements	16.586	12,55%	2,51%				16.586	2,94%	2,51%
Total	132.102	100%	4,45%	432.826	100%	2,17%	564.928	100%	2,70%

Taux moyen effectif après prise en compte des couvertures de gestion												
(milliers d'euros)	Taux fixe			Taux variable			Taux variable capé + inflation			Total		
Type de dettes	Montants	Quote-part	Taux	Montants	Quote-part	Taux	Montants	Quote-part	Taux	Montants	Quote-part	Taux
Emprunts bancaires et autres dettes financières	341.150	70,66%	4,18%	69.192	87,37%	2,07%				410.342	72,64%	3,82%
Emprunt obligataire	100.000	20,72%	4,75%							100.000	17,70%	4,75%
Tirages sur lignes de crédit	25.000	5,18%	2,33%	10.000	12,63%	2,33%	3.000	100%	1,33%	38.000	6,72%	2,25%
Emprunts liés aux locations-financements	16.586	3,44%	4,89%							16.586	2,94%	4,89%
Total	482.736	100%	3,24%	79.192	100%	2,10%	3.000	100%	1,33%	564.928	100%	3,07%

28.2. Sensibilité au risque de taux

Le groupe CFE est soumis au risque de variation des taux d'intérêts sur son résultat compte tenu :

- des flux de trésorerie relatifs aux instruments financiers à taux variables après couverture ;
- des instruments financiers à taux fixe, comptabilisés en juste valeur au bilan par le biais du résultat ;
- des instruments dérivés non qualifiés de couverture.

En revanche, la variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie n'impacte pas directement l'état du résultat global et elle est comptabilisée dans les capitaux propres.

L'analyse suivante est effectuée en supposant que le montant de dettes financières et de dérivés au 31 décembre 2012 reste constant sur une année.

Une variation de 50 points de base de taux d'intérêts à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse ou une diminution des capitaux propres et du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, les autres variables ont été supposées rester constantes.

(milliers d'euros)	31/12/2012			
	Résultat		Capitaux propres	
	Impact du calcul de sensibilité +50bp	Impact du calcul de sensibilité -50bp	Impact du calcul de sensibilité +50bp	Impact du calcul de sensibilité -50bp
Dettes non courantes (+échéant dans l'année) à taux variables après couverture comptable	346	-346		
Endettement financier net à court terme (*)	478	-478		
Dérivés non qualifiés comptablement de couverture	479	-214		
Dérivés qualifiés de flux de trésorerie hautement probables ou certains			5.905	-3.445

(*) hors disponibilités.

28.3. Description des opérations de couverture de flux de trésorerie

A la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie ont les caractéristiques suivantes :

Pour les activités de construction, multitechniques, de l'immobilier et le holding :

	31/12/2012						
(milliers d'euros)	<1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif
Swap de taux d'intérêts receveur taux variable et payeur taux fixe							
Options de taux (cap, collar)							
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie prévisionnels hautement probables							
Swap de taux d'intérêts receveur taux variable et payeur taux fixe		50.000			50.000		(747)
Options de taux (cap, collar)							
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie certains		50.000			50.000		(747)

	31/12/2011						
(milliers d'euros)	<1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif
Swap de taux d'intérêts receveur taux variable et payeur taux fixe	-	45.000	20.000	-	65.000	-	(562)
Options de taux (cap, collar)							
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie prévisionnels hautement probables	-	45.000	20.000	-	65.000	-	(562)
Swap de taux d'intérêts receveur taux variable et payeur taux fixe	14.500	3.000	57.000	-	74.500	-	(488)
Options de taux (cap, collar)							
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie certains	14.500	3.000	57.000	-	74.500	-	(488)

Pour les activités de dragage

	31/12/2012						
(milliers d'euros)	<1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif
Swap de taux d'intérêts receveur taux variable et payeur taux fixe	10.273	273			10.547		(1.031)
Options de taux (cap, collar)							
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie prévisionnels hautement probables	10.273	273			10.547		(1.031)
Swap de taux d'intérêts receveur taux variable et payeur taux fixe	71.526	150.554	122.577	27.391	372.048	-	(22.335)
Options de taux (cap, collar)							
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie certains	71.526	150.554	122.577	27.391	372.048		(22.335)

	31/12/2011						
(milliers d'euros)	<1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif
Swap de taux d'intérêts receveur taux variable et payeur taux fixe	10.250	10.000	38.393	-	58.643	-	(682)
Options de taux (cap, collar)							
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie prévisionnels hautement probables	10.250	10.000	38.393	-	58.643	-	(682)
Swap de taux d'intérêts receveur taux variable et payeur taux fixe	2.000	2.250	69.257	252.823	326.330	-	(14.937)
Options de taux (cap, collar)							
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie certains	2.000	2.250	69.257	252.823	326.330	-	(14.937)

28.4. Risque de change

Nature des risques auxquels le groupe est exposé

Le groupe CFE et ses filiales ne pratiquent pas de couverture de taux de change pour les activités de construction, immobilières et multi-technique, ces marchés se situant principalement dans la zone euro. Compte tenu du caractère international de son activité et l'exécution de marchés en monnaies étrangères, DEME pratique des couvertures de taux de change et si celles-ci entrent dans le cadre d'un contrat de construction, enregistre les variations de juste valeur comme coûts du contrat. Les monnaies qui sont sujettes à risque sont reprises dans la note 2.

Lorsqu'il s'agit d'un risque de change lié à un risque d'exposition au niveau opérationnel, la politique du groupe CFE est de limiter l'exposition au risque de fluctuations des monnaies étrangères.

Répartition par devise des dettes financières à long terme

Les encours de dettes (hors dettes de locations-financement qui sont majoritairement en euros) par devises sont :

(milliers d'euros)	2012	2011
Euro	557.582	508.717
Dollar américain	2.511	2.654
Autres devises	4.835	0
Total des dettes à long terme	564.928	511.371

Le tableau ci-après reprend la juste valeur et le montant notionnel des instruments de change (contrat forward de vente/achat à terme de dérivés) émis (+ :actif / - :passif):

(milliers d'euros)	Notionnel					Juste valeur				
	USD US Dollar	Autres liés au USD	GBP Pound	Autres	Total	USD US Dollar	Autres liés au USD	GBP Pound	Autres	Total
Achats à terme	54.682	625	8.255	2.150	65.712	(171)	4	146	2	(21)
Ventes à terme	53.163	55	4.975	129.104	187.298	(2.156)	0	926	(211)	(1.442)

La variation de juste valeur des instruments de change est considérée comme coûts de construction. Cette variation est présentée comme un résultat opérationnel.

Le groupe CFE, en particulier au travers de sa filiale DEME, est soumis au risque de variation des taux de change sur son résultat.

L'analyse suivante est effectuée en supposant que le montant des actifs et passifs financiers et des dérivés au 31 décembre 2012 restent constants sur une année.

Une variation de 5% de taux de change (appréciation de l'EUR) à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse ou une diminution des capitaux propres et du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, les autres variables ont été supposées rester constantes.

(milliers d'euros)	31/12/2012 Résultat	
	Impact du calcul de sensibilité dépréciation de l'EUR de 5%	Impact du calcul de sensibilité appréciation de l'EUR de 5%
Dettes non courantes (+échéant dans l'année) à taux variables après couverture comptable	54.682	625
Endettement financier net à court terme	53.163	55
Fonds de roulement	54.682	625

28.5. Risque lié aux matières premières

Les matières premières et fournitures incorporées aux ouvrages constituent un élément important du prix de revient.

Bien que certains marchés comportent des clauses de révision de prix ou formules de révision et que le groupe CFE met en place, dans des cas précis, des couvertures de prix de fourniture (gas-oil), le risque de fluctuation du prix des matières premières ne peut pas complètement être exclu.

DEME se couvre contre des fluctuations de gas-oil par l'achat d'options ou de contrat forward de fuel. La variation de juste valeur de ces instruments est considérée comme coûts de construction. Cette variation est présentée comme un résultat opérationnel

La juste valeur de ces instruments, fin 2012, s'élève à -887 milliers d'euros (contre -211 milliers d'euros à fin 2011).

28.6. Risque de crédit et de contrepartie

Le groupe CFE est exposé à des risques de crédit en cas de défaillance de ses clients. Il est exposé au risque de contrepartie dans le cadre du placement de ses disponibilités, de la souscription de titres de créances négociables, de créances financières et de produits dérivés.

Par ailleurs, le groupe CFE a mis en place des procédures destinées à éviter la concentration du risque de crédit et à le limiter.

A l'exportation, dans la mesure où le pays est éligible et que le risque peut être couvert par l'assurance-crédit, DEME et CFE se couvrent régulièrement auprès d'organismes compétents en ce domaine (Office National du Ducroire).

Instruments financiers

Le groupe a mis en place un système de limites de placement pour gérer son risque de contrepartie. Ce système affecte des lignes de risque maximum par contreparties définies en fonction de leurs notations de crédit telles que publiées par Standard & Poor's et Moody's. Ces limites sont régulièrement suivies et mises à jour.

Clients

En ce qui concerne le risque sur ses créances clients, le groupe a mis en place des procédures afin de limiter ce risque. Il est à noter qu'une grande partie du chiffre d'affaires consolidé est réalisé avec une clientèle publique ou parapublique. Par ailleurs, CFE considère que la concentration du risque de contrepartie lié aux comptes clients est limitée du fait du grand nombre de clients.

Afin de limiter le risque courant, le groupe CFE suit de façon régulière ses encours clients et adapte sa position vis-à-vis de ceux-ci. Le risque de crédit ne peut cependant être totalement éliminé, mais est limité.

L'analyse du retard de paiement fin 2012 et fin 2011 se présente comme suit :

Situation au 31 décembre 2012 (milliers d'euros)	Clôture	Non échu	< 3 mois	> 3 mois et < 6 mois	> 6 mois et < 12 mois	> 1 an
Clients – Produits facturés	537.817	296.629	116.208	36.210	42.094	46.676
Clients – Retenues de garantie	3.706	1.955	1.705	0	1	45
Total brut	541.523	298.584	117.913	36.210	42.095	46.721
Prov. – Clients – Produits facturés	(15.587)	(14.848)	(748)	(532)	(320)	861
Prov. – Clients – Retenues de garantie	(44)	0	0	0	0	(44)
Total provisions	(15.631)	(14.848)	(748)	(532)	(320)	817
Total montants nets	525.892	283.736	117.165	35.678	41.775	47.538

Situation au 31 décembre 2011 (milliers d'euros)	Clôture	Non échu	< 3 mois	> 3 mois et < 6 mois	> 6 mois et < 12 mois	> 1 an
Clients – Produits facturés	533.090	314.143	78.882	65.782	18.343	55.940
Clients – Retenues de garantie	5.190	3.736	242	25	415	772
Total brut	538.280	317.879	79.124	65.807	18.758	56.712
Prov. – Clients – Produits facturés	(6.974)	(573)	(6)	(50)	(397)	(5.948)
Prov. – Clients – Retenues de garantie	(64)	0	0	(23)	0	(41)
Total provisions	(7.038)	(573)	(6)	(73)	(397)	(5.989)
Total montants nets	531.242	317.306	79.118	65.734	18.361	50.723

Les montants échus concernent en grande partie des décomptes et avenants reconnus par les clients mais qui doivent encore faire l'objet d'inscriptions budgétaires ou s'inscrire dans le cadre d'un règlement global des marchés.

28.7. Risque de liquidité

La réduction de la liquidité et la difficulté d'obtenir du crédit à des conditions économiques acceptables restent de mise. CFE a pu préserver ses positions au cours de l'exercice en gérant de façon stricte la trésorerie. Des séances d'information destinées aux 150 cadres dirigeants, ayant pour thème la liquidité et la gestion de la trésorerie au quotidien, ont été réitérées en 2012. Les procédures de gestion de trésorerie ont été réactualisées en 2010 et les directeurs de filiales ou succursales sont engagés au plan des prévisions de trésorerie et à leur bonne réalisation.

28.8. Valeur comptable et juste valeur par catégorie comptable

31 décembre 2012 (milliers d'euros)	Instruments financiers non qualifiés de couverture	Instruments dérivés qualifiés d'instruments de couverture	Instruments disponibles à la vente	Prêts et créances / Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comp- table	Mesure de la juste valeur des actifs financiers par niveau	Juste valeur de la classe
Actifs financiers non courants			1.150	56.437	57.587		57.587
Titres de participation (1)			1.150		1.150		1.150
Prêts et créances financiers (1)				56.437	56.437		56.437
Dérivés de taux – couverture de flux de trésorerie							
Actifs financiers courants	153			993.068	993.221		993.221
Dérivés de taux – non qualifiés de couverture							
Créances commerciales et autres créances d'exploitation				732.466	732.466		732.466
Actifs financiers de gestion de trésorerie	153				153		153
Equivalents de trésorerie (2)				52.280	52.280		52.280
Disponibilités (2)				201.322	201.322		201.322
Actif total	153		1.150	1.049.505	1.050.808		1.050.808
Dettes financières non courantes	9.783	23.070		579.120	611.973		618.473
Emprunt obligataire				100.000	100.000		106.500
Dettes financières				479.120	479.120		479.120
Dérivés de taux – couverture de flux de trésorerie		23.070			23.070	Niveau 2	23.070
Autres instruments dérivés	9.783				9.783	Niveau 3	9.783
Passifs financiers courants	4.201			870.948	875.149		875.149
Dérivés de taux – couverture de flux de trésorerie prévisionnels hautement probables	1.031				1.031	Niveau 2	1.031
Dérivés de taux – couverture de flux de trésorerie	1.581				1.581	Niveau 2	1.581
Dérivés de change – non qualifiés de couverture	1.589				1.589	Niveau 2	1.589
Autres instruments dérivés – non qualifiés de couverture							
Dettes commerciales et autres dettes d'exploitation				689.475	689.475		689.475
Dettes financières				181.473	181.473		181.473
Passif total	13.984	23.070		1.450.068	1.487.122		1.493.622

(1) repris dans les rubriques « autres actifs financiers non courants » et « autres actifs non courants »

(2) repris dans la rubrique « trésorerie et équivalents de trésorerie »

29. Leasings opérationnels

Les engagements du groupe CFE liés à des contrats de location simples non résiliables sont les suivants :

(milliers d'euros)	2012	2011
Echéant dans l'année	5.732	5.288
Ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8.847	8.770
Ayant plus de 5 ans à courir	12.543	12.835
Total	27.122	26.893

30. Autres engagements donnés

Le total des engagements donnés autres que des sûretés réelles pour le groupe CFE pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012 s'élève à 743.636 milliers d'euros (2011 : 592.021 milliers d'euros) et se décompose par nature comme suit :

(milliers d'euros)	2012	2011
Bonne exécution et performance bonds (a)	523.470	312.075
Soumissions (b)	7.303	13.830
Restitution d'acomptes (c)	11.227	15.057
Retenues de garanties (d)	74.094	30.840
Paiement à terme des sous-traitants et fournisseurs (e)	17.909	27.784
Autres engagements donnés - dont 55.234 milliers d'euros de garanties corporate chez DEME	109.633	192.435
Total	743.636	592.021

a) Garanties données dans le cadre de la réalisation des marchés de travaux. En cas de défaillance du constructeur, la banque (ou la compagnie d'assurance) s'engage à indemniser le client à hauteur de la garantie.

b) Garanties données dans le cadre d'appels d'offres relatifs aux marchés de travaux.

c) Garanties délivrées par la banque à un client garantissant la restitution des avances sur contrats (principalement chez DEME).

d) Garanties délivrées par la banque à un client se substituant à la retenue de garantie.

e) Garantie du paiement de la dette envers un fournisseur ou un sous-traitant.

31. Autres engagements reçus

(milliers d'euros)	2012	2011
Bonne exécution et performance bonds	47.061	35.930
Autres engagements reçus	13.406	63.629
Total	60.467	99.559

32. Litiges

Le groupe CFE connaît un nombre de litiges que l'on peut qualifier de normal pour le secteur de la construction. Dans la plupart des cas, le groupe CFE cherche à conclure une convention transactionnelle avec la partie adverse, ce qui a réduit substantiellement le nombre de procédures en 2012.

Le groupe CFE essaie aussi de récupérer des montants auprès des clients. Il est néanmoins impossible de faire une estimation de ce potentiel d'actif. La procédure d'arbitrage initiée à la demande du client sur un grand chantier aux Pays-Bas est arrivée à son terme. Les parties ont convenu d'un nouveau délai pour finaliser, au cours de premier trimestre 2013 un accord équilibré et définitif.

33. Parties liées

- VINCI Construction, société anonyme simplifiée de droit français, est l'actionnaire de référence et détient 6.132.880 actions, soit l'équivalent de 46,84% du capital du groupe CFE.
- Le personnel clé correspond aux directeurs de CFE et de l'Administrateur délégué. Le montant comptabilisé comme charge pour les plans de pension de type contribution définie ou des autres avantages pour le personnel clé s'élève à 4.464,7 milliers d'euros pour 2012 (2011 : 3.866,2 milliers d'euros). Ce montant comprend : rémunérations fixes (2.695,8 milliers d'euros; 2011 : 2.343,6 milliers d'euros), rémunérations variables (796,1 milliers d'euros; 2011 : 785,9 milliers d'euros), versements aux diverses assurances (plan de pension extra-légal, hospitalisation, accidents de travail, accidents vie privée, croix Jaune et blanche) (738,5 milliers d'euros ; 2011:520,6 milliers d'euros) et de frais de véhicules de fonction (234,3 milliers d'euros ; 2011 : 216,1 milliers d'euros).
- CFE a conclu un contrat de services avec son actionnaire de référence VINCI Construction le 24 octobre 2001. Les rémunérations dues par CFE en vertu de ce contrat s'élèvent à 1.190 milliers d'euros et sont entièrement payées pour 2012.
- Il n'y a pas de transactions avec l'Administrateur délégué sans préjudice de sa rémunération. De même, il n'y a pas de transactions avec les sociétés Frédéric Claes SA, Artist Valley SA et Kerhelco SPRL sans préjudice de la rémunération des dirigeants représentés par ces sociétés. Des prestations de services facturées par la société Artist Valley SA, dans le cadre d'organisation d'événements, ont été établies au prix en vigueur sur le marché.
- Pour l'exécution de certains marchés, le groupe CFE constitue des sociétés momentanées avec des partenaires. Le groupe CFE a également mis à disposition de ces entités du personnel, du matériel ou refacturé des dépenses. Le montant des autres produits facturés à ces entités s'élève à 26.605 milliers d'euros et est repris dans la rubrique 'Produits des activités annexes'.
- Au 31 décembre 2012, le groupe CFE exerce notamment un contrôle conjoint sur les entités DEME NV et Rent-A-Port NV et leurs filiales. Nous référons à la note 36 pour une liste des principales entités contrôlées conjointement. Ces entités ont été consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.
- Ackermans & van Haaren et CFE ont prolongé, en 2011 pour une durée de 5 ans, l'accord de coopération qui consolide la collaboration entre actionnaires, l'objectif étant de gérer le groupe DEME en tant que partenaires égaux. Ce groupe dispose de son autonomie de gestion. Les associés sont représentés paritairement au conseil d'administration ainsi qu'aux comités exécutifs et d'audit. Ce groupe est autonome financièrement et CFE n'a consenti aucune avance ou engagement en faveur de cette filiale.

34. Honoraires des commissaires

La rémunération des commissaires pour l'ensemble du groupe, en ce compris CFE SA (exercice 2012), s'élève à:

	Deloitte		Autres	
(milliers d'euros)	Montant	%	Montant	%
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	736,0	77,22%	402,1	50,81%
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	159,2	16,71%	40,1	5,07%
Sous-total audit	895,2	93,92%	442,2	55,88%
Autres prestations				
Juridique, fiscal, social	28,8	3,02%	296,7	37,48%
Autres	29,1	3,06%	52,6	6,64%
Sous-total autres	57,9	6,08%	349,3	44,12%
Total honoraires des commissaires aux comptes	953,1	100%	791,5	100%

35. Événements importants survenus après la date de clôture

En janvier 2013, DEME a lancé avec succès un emprunt obligataire d'une durée de six ans d'un montant de 200 millions d'euros (chiffres à 100%) lui permettant ainsi de restructurer partiellement la dette existante tout en diversifiant ses sources de financement.

En janvier 2013, CFE a acquis pour un montant de 1,4 million d'euros le solde de la participation dans la société Van De Maele Multi-techniek NV.

Entreprises appartenant au groupe CFE

Liste des filiales les plus importantes consolidées selon la méthode d'intégration globale

Noms	SIÈGE	INTÉRÊTS DU GROUPE EN % (INTÉRÊT ÉCONOMIQUE)
Belgique		
AANNEMINGEN VAN WELLEN NV	Kapellen	100%
ABEB NV	Anvers	100%
AMART SA	Bruxelles	100%
ARIADNE NV	Opglabbeek	100%
BATIMENTS ET PONTS CONSTRUCTION SA	Bruxelles	100%
BATIPONT IMMOBILIER SA	Bruxelles	100%
BE.MAINTENANCE SA	Bruxelles	100%
BENELMAT SA	Limelette	100%
BRANTEGEM NV	Alost	65,04%
BRUSILIA BUILDING NV	Bruxelles	100%
CONSTRUCTION MANAGEMENT SA	Bruxelles	100%
ENGEMA SA	Bruxelles	100%
ETABLISSEMENTS DRUART SA	Péronne-lez-Binche	100%
ETEC SA	Manage	100%
GROEP TERRYN NV	Moorslede	55,04%
HDP CHARLEROI SA	Bruxelles	100%
INTERNATIONAL FINANCE CENTER CFE SA	Bruxelles	100%
LOUIS STEVENS NV	Halen	100%
NIZET ENTREPRISES SA	Louvain-la-Neuve	100%
PRE DE LA PERCHE SA	Bruxelles	100%
REMACOM NV	Beervelde (Gand)	100%
SOGESMAINT – CBRE SA	Bruxelles	66,014%
SOGECH SA	Manage	100%
VAN DE MAELE MULTI-TECHNIEK NV	Meulebeke	64,95%
VAN MAERLANT SA	Bruxelles	100%
VANDERHOYDONCKS NV	Alken	100%
VMA NV	Sint-Martens-Latem	100%
VOLTIS SA	Louvain-la-Neuve	100%
Grand-Duché de Luxembourg		
COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ENTREPRISES CLE SA	Strassen	100%
COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE IMMOBILIERE CLI SA	Strassen	100%
COMPAGNIE IMMOBILIERE DE WEIMERSKIRCH SA	Strassen	100%
SOCIETE FINANCIERE D'ENTREPRISES SFE SA	Strassen	100%
SOGESMAINT CBRE LUXEMBOURG SA	Strassen	66,014%
Hongrie		
CFE HUNGARY CONSTRUCTION LLC	Budapest	100%
VMA HUNGARY LLC	Budapest	100%
Pays-Bas		
CFE NEDERLAND BV	Dordrecht	100%
GEKA BV	Dordrecht	100%
Pologne		
CFE POLSKA S.P. ZOO	Varsovie	100%
BPI OBOZOWA S.P. ZOO	Varsovie	98%
VMA POLSKA S.P. ZOO	Varsovie	100%
Qatar		
CFE MIDDLE EAST CO. WLL	Doha	100%
Roumanie		
CFE CONTRACTING AND ENGINEERING SRL	Bucarest	100%
Slovaquie		
CFE SLOVAKIA STAVEBNA FIRMA	Bratislava	100%
VMA SLOVAKIA SRO	Trencin	100%
Tchad		
CFE TCHAD	Ndjamena	100%
Tunisie		
CONSTRUCTION MANAGEMENT TUNISIE SA	Tunis	99,96%

A l'exception d'Aannemingen Van Wellen NV qui clôture au 30 novembre et de Van De Maele Multi-techniek NV qui clôture au 30 juin, toutes les filiales ont le 31 décembre comme date d'établissement des comptes.

Liste des entités contrôlées conjointement les plus importantes consolidées selon la méthode proportionnelle

Noms	SIÈGE	INTÉRÊTS DU GROUPE EN % (INTÉRÊT ÉCONOMIQUE)
Belgique		
BARBARAHOF NV	Louvain	40%
FONCIERE DE BAVIERE SA	Liège	30%
BAVIERE DEVELOPPEMENT SA	Liège	30%
DREDGING, ENVIRONMENTAL AND MARINE ENGINEERING NV et ses filiales	Zwijndrecht	50%
ESPACE MIDI SA	Bruxelles	20%
ESPACE ROLIN SA	Bruxelles	33,33%
IMMOANGE SA	Bruxelles	50%
IMMOMAX Sp. z o.o	Bruxelles	47%
IMMOMAX II Sp. z o.o	Bruxelles	47%
IMMO KEYENVELD I SA	Bruxelles	50%
IMMO KEYENVELD II SA	Bruxelles	50%
IMMO PA 33 1 SA	Bruxelles	50%
IMMO PA 33 2 SA	Bruxelles	50%
IMMO PA 44 1 SA	Bruxelles	50%
IMMO PA 44 2 SA	Bruxelles	50%
IMMOBILIERE DU BERREVELD SA	Bruxelles	50%
LA RESERVE PROMOTION NV	Kapellen	33%
LES JARDINS DE OISQUERCQ SPRL	Bruxelles	50%
LES 2 PRINCES DEVELOPMENT SA	Bruxelles	50%
PROJECT RK BRUGMANN NV	Anvers	50%
RENT-A-PORT NV et ses filiales	Anvers	45%
SOGESMAINT COMPANY MANAGEMENT SPRL	Bruxelles	32,34%
SOUTH CITY HOTEL SA	Bruxelles	20%
TURNHOUT PARKING NV	Ostende	50%
VICTORESTATE SA	Bruxelles	50%
VICTORPROPERTIES SA	Bruxelles	50%
Grand-Duché de Luxembourg		
ELINVEST SA	Strassen	50%
CHATEAU DE BEGGEN SA	Strassen	50%
Hongrie		
BETON PLATFORM KFT	Budapest	50%
Nigeria		
COBEL CONTRACTING NIGERIA Ltd	Lagos	50%
Tunisie		
BIZERTE CAP 3000 SA et sa filiale	Tunis	25%

Liste des entités associées les plus importantes consolidées selon la méthode mise en équivalence

Noms	SIÈGE	INTÉRÊTS DU GROUPE EN % (INTÉRÊT ÉCONOMIQUE)
Belgique		
INVESTISSEMENT LEOPOLD SA	Bruxelles	24,14%
LOCORAIL NV	Wilrijk	25,00%
PPP BETRIEB SCHULEN EUPEN SA	Eupen	25,00%
PPP SCHULEN EUPEN SA	Eupen	19,00%
VM PROPERTY I SA	Bruxelles	40,00%
VM PROPERTY II SPRL	Bruxelles	40,00%
VAN MAERLANT RESIDENTIAL SA	Bruxelles	40,00%
VM OFFICE SA	Bruxelles	40,00%
TZZ NV	Bruges	38,90%
Pays-Bas		
COENTUNNEL COMPANY BV	Amsterdam	20,50%

Déclaration portant sur l'image fidèle donnée par les états financiers et sur l'exposé fidèle contenu dans le rapport de gestion

(Article 12, par 2, 3° de l'Arrêté royal du 14.11.2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé)

Nous attestons, au nom et pour le compte de la Compagnie d'Entreprises CFE SA et sous la responsabilité de celle-ci, que, à notre connaissance,

1. les états financiers, établis conformément aux normes comptables applicables, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Compagnie d'Entreprises CFE SA et des entreprises comprises dans la consolidation;

2. le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de la Compagnie d'Entreprises CFE SA et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

Signatures

Nom : Jacques Ninanne
Fonction : Directeur général adjoint corporate-
Directeur financier et administratif.

Renaud Bentégeat
Administrateur délégué.

Date : 27 février 2013

Renseignements généraux sur la société et son capital

Identité de la société : Compagnie d'Entreprises CFE

Siège : avenue Herrmann-Debroux 40-42, 1160 Bruxelles

Téléphone : + 32 2 661 12 11

Forme juridique : société anonyme

Législation : belge

Constitution : 21 juin 1880

Durée : indéfinie

Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année

Registre de commerce : RPM Bruxelles 0400 464 795 – TVA 400.464.795

Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques : au siège social de la société

Objet social (article 2 des statuts)

«La société a pour objet d'étudier et exécuter, tant en Belgique qu'à l'étranger, soit seule, soit conjointement avec d'autres personnes physiques ou morales, publiques ou privées, pour son compte ou pour le compte de tiers publics ou privés, toute entreprise de travaux et de constructions quelconques dans tous et chacun de ses métiers, notamment l'électricité et l'environnement.

Elle peut également prester les services annexes à ces activités, en assurer la promotion, les exploiter, directement ou indirectement, ou les mettre en concession, ainsi que réaliser toute opération quelconque d'achat, de vente, de location, de leasing se rapportant à ces entreprises.

Elle peut prendre, détenir et céder des participations, directement ou indirectement, dans toute société ou entreprise existante ou à créer, par voie d'acquisition, fusion, scission ou autrement.

Elle peut effectuer toutes les opérations commerciales, industrielles, administratives, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet, même partiellement ou de nature à en faciliter ou développer la réalisation, tant pour elle-même que pour ses filiales.

L'assemblée générale peut modifier l'objet social dans les conditions prévues par l'article cinq cent cinquante-neuf du Code des sociétés.»

Rapport du commissaire sur les états financiers consolidés clôturés le 31 décembre 2012 présentés à l'assemblée générale des actionnaires

Aux actionnaires

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre rapport sur les états financiers consolidés tels que définis ci-dessous, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

Rapport sur les états financiers consolidés – opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des états financiers consolidés de Compagnie d'Entreprises CFE SA (la « société ») et de ses filiales (conjointement le « groupe »), établis en conformité avec les normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards - IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne et les dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces états financiers consolidés comprennent l'état consolidé de la situation financière clôturée le 31 décembre 2012, l'état du résultat global consolidé, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date, ainsi que le résumé des principales méthodes comptables et les autres notes explicatives. Le total de l'actif mentionné dans la situation financière consolidée s'élève à 2.400 millions EUR et le bénéfice consolidé (part du groupe) de l'exercice s'élève à 49 millions EUR.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement d'états financiers consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants repris et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne du groupe relatif à l'établissement d'états financiers consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, et la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous avons obtenu des préposés de la société et du conseil d'administration les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les états financiers consolidés de la société Compagnie d'Entreprises CFE SA donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2012, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les états financiers consolidés.

Dans le cadre de notre mandat, notre responsabilité est, à tous égards significatifs, de vérifier le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons la mention complémentaire suivante qui n'est pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les états financiers consolidés:

Le rapport de gestion sur les états financiers consolidés traite des informations requises par la loi, concorde dans tous ses aspects significatifs avec les états financiers consolidés et ne comprend pas d'informations manifestement incohérentes par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

Diegem, le 28 février 2013

Le commissaire

DELOITTE Reviseurs d'Entreprises

SC s.f.d. SCRL

Représentée par Pierre-Hugues Bonnefoy

États financiers statutaires

États de la situation financière et du résultat global statutaires

Exercice clôturé au 31 décembre (milliers d'euros)	2012	2011
Actifs immobilisés	371.723	306.139
Frais d'établissement	178	156
Immobilisations incorporelles	3.072	3.052
Immobilisations corporelles	6.232	6.547
Immobilisations financières	362.241	296.384
Entreprises liées	358.247	294.900
Autres	3.994	1.484
Actifs circulants	284.942	316.370
Créances à plus d'un an	3.203	380
Stocks & commandes en cours d'exécution	102.762	91.371
Créances à un an au plus	153.511	193.897
- Créances commerciales	115.639	155.627
- Autres créances	37.872	38.270
Placements de trésorerie	5.583	3.980
Valeurs disponibles	15.080	23.838
Comptes de régularisation	4.803	2.904
Total de l'actif	656.665	622.509
Capitaux propres	172.275	163.991
Capital	21.375	21.375
Primes d'émission	62.606	62.606
Plus-values de réévaluation	12.395	12.395
Réserves	21.477	21.477
Bénéfice reporté (+) ou perte reportée (-)	54.422	46.138
Provisions et impôts différés	46.257	53.020
Dettes	438.113	405.498
Dettes à plus d'un an	117.577	42.945
Dettes à un an au plus	319.406	359.078
- Dettes financières	6.221	9.500
- Dettes commerciales	128.723	128.776
- Dettes fiscales et acomptes sur commandes	94.154	95.671
- Autres dettes	90.308	125.131
Compte de régularisation	1.150	3.475
Total du passif	656.665	622.509

Exercice clôturé au 31 décembre (milliers d'euros)	2012	2011
RESULTAT		
Ventes et prestations	407.806	431.649
Coût des ventes et prestations	(408.527)	(430.986)
- Marchandises	(302.840)	(304.580)
- Services et biens divers	(37.562)	(38.876)
- Rémunérations et charges sociales	(66.864)	(73.193)
- Amortissements, réduction valeur et provisions	3.415	(3.628)
- Autres	(4.676)	(10.709)
Bénéfice d'exploitation	(721)	663
Produits financiers	31.660	37.134
Charges financières	(7.366)	(6.372)
Bénéfice courant avant impôts	23.574	31.425
Produits exceptionnels	44	696
Charges exceptionnelles	(273)	(175)
Bénéfice de l'exercice avant impôts	23.344	31.946
Impôts (prélèvements et régularisation)	(4)	190
Bénéfice de l'exercice	23.340	32.136
AFFECTATION		
Bénéfice de l'exercice	23.340	32.136
Bénéfice reporté	46.138	29.058
Rémunération du capital	(15.056)	(15.056)
Réserve légales		0
Bénéfice à reporter	54.422	46.138

Analyse de l'état du résultat global et de l'état de la situation financière

Le chiffre d'affaires de CFE SA est en légère baisse. Celle-ci s'explique essentiellement par la diminution de l'activité en génie civil. Les grands projets d'infrastructure obtenus, il y a quatre ans, se termineront progressivement.

Le résultat d'exploitation, marqué par les difficultés rencontrées par la succursale BAGECI, est en baisse et redevient négatif. Il s'élève à -0,7 million d'euro.

Les produits des immobilisations financières sont en diminution suite à la baisse des dividendes pays par les filiales alors que la charge des dettes est en augmentation.

Le résultat net après impôts diminue de près de 38% et s'élève à 23,3 millions d'euros.

Colophon

COMPAGNIE D'ENTREPRISES CFE SA
Fondée à Bruxelles le 21 juin 1880

Siège de la société :

avenue Herrmann-Debroux 42
1160 Bruxelles - Belgique
Numéro d'entreprise 0400.464.795
RPM Bruxelles

Téléphone: +32 2 661 12 11

Téléfax: +32 2 660 77 10

E-mail: info@cfe.be

Responsable de l'édition :

Yves Weyts

Rédactrice en chef :

Ann Vansumere
Tél. +32.2.661.13.97
ann_vansumere@cfe.be

**Copyright des photos et montages,
par ordre alphabétique :**

DEME
Govin Sorel
Mathieu Paternoster
m3 Architectes
Yvan Glavie
Philippe van Gelooven
Tom D'Haenens

Conception et réalisation :

Antenno Marketing & Communicatie
Cogels Osylei 19
BE 2600 Berchem

Ce rapport annuel est disponible en français,
en néerlandais et en anglais.





**LE GROUPE CFE RECRUTE DES
PERSONNES ENTHOUSIASTES
À LA RECHERCHE DE DÉFIS**
WWW.CFE.BE